la presse
LE PLUS GRAND QUOTIDIEN FRANÇAIS D'AMERIQUE

LA MÉTÉO: GÉNÉRALEMENT ENSOLEILLÉ, MIN.: 8°, MAX.: 20°.
DEMAIN: NUAGEUX AVEC AVERSES. DÉTAILS PAGE A 2

Sears
vous en avez pour votre argent...et plus

MONTRÉAL, VENDREDI 3 JUIN 1983, 99e ANNÉE, n° 128, 56 PAGES, 4 CAHIERS ●

35 cents
HORS DE LA ZONE MÉTROPOLITAINE 45¢

RÈGLEMENT HORS COUR DU SACCAGE DE LG-2

Lévesque jure qu'il a déclaré la vérité

■ QUÉBEC — Le premier ministre du Québec, M. René Lévesque, a répété hier qu'il n'avait pas trompé l'Assemblée nationale à propos du règlement hors cour des poursuites consécutives au saccage de la Baie James, contrairement à ce qu'affirmait LA PRESSE du 17 mars dernier.

LOUIS FALARDEAU
de notre bureau de Québec

Il a toutefois reconnu devant les membres de la commission parlementaire qui enquête depuis plus de deux mois sur cette affaire, avoir « escamoté », dans la réponse faite le 20 février 79 au député libéral Fernand Lalonde, toute référence à cette rencontre du 3 janvier précédent, au cours de laquelle, à sa demande, son chef de cabinet, Jean-Roch Boivin, avait fait connaître au PDG de la SEBJ son opinion éminemment favorable à un règlement.

Mais c'est parce qu'il l'avait complètement oubliée, cela ne lui paraissant pas central. On ne peut tout dire, fait-il valoir, lors d'une période de questions. Il faut s'en tenir à l'essentiel. « Et

voir LÉVESQUE en A 2

Le premier ministre fustige *LA PRESSE*

page 4

■ La réplique de l'éditeur, Roger-D. Landry, en page A 7, et un éditorial de l'éditeur adjoint, Michel Roy, en page A 6
■ De larges extraits du témoignage de M. Lévesque devant le Comité parlementaire en page A 7

Ci-contre, M. Lévesque brandissant hier une photocopie de la manchette incriminée. photo UPC

Les taux d'intérêts: Ottawa ne dicte pas les règles du jeu

page B 1

CHARMANTS, CES PISSENLITS...

■ Certains le considèrent comme une mauvaise herbe. D'autres, au contraire, disent qu'il fait revivre le gazon en lui donnant de la couleur. Pour la majorité des gens de la ville, le pissenlit est la première fleur naturelle qu'ils voient pousser. Après sa floraison, ses multiples petits parachutes s'envolent au gré du vent, au grand émerveillement des enfants, des tout-petits, ceux qui ne sont encore qu'à l'âge de *la Guerre des étoiles*.

Si les propriétaires de terrains de golf dépensent des fortunes pour enlever ces taches jaunes de leurs grands tapis verts, ils ne peuvent que s'en prendre à leurs ancêtres venus de l'Ancien Monde, il y a trois cent ans. Comme eux, le pissenlit est un immigrant. D'ailleurs, en Amérique du Nord, il suivit l'homme dans presque tous ses déplacements.

On fait une salade légèrement amère avec ses feuilles et du vin avec ses fleurs. Moulue, sa racine séchée avant floraison peut servir de succédané au café. Les enfants font parfois de longs colliers avec sa tige... ou des bouquets sans prétention.

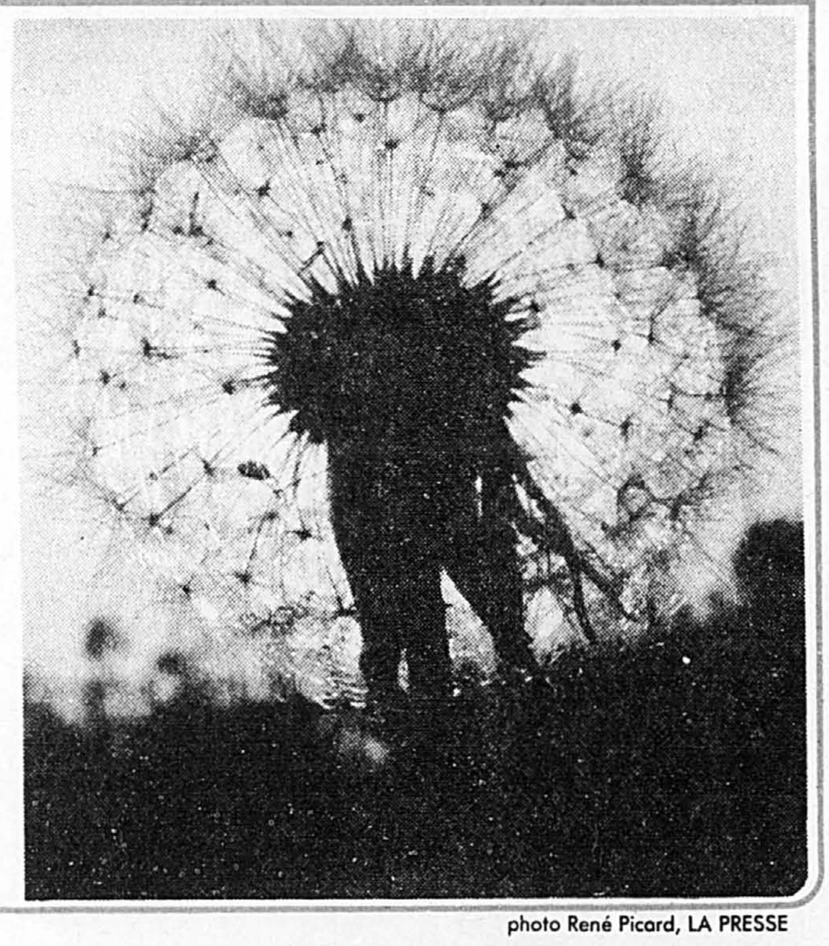

photo René Picard, LA PRESSE

LES TURBULENCES D'AIR CANADA

Le déménagement du siège social d'Air Canada, à Montréal, ne se fait pas sans rebondissements particulièrement spectaculaires. Dans les premiers d'une série d'articles consacrés à cette affaire, le journaliste Guy Pinard démêle l'écheveau d'intrigues qui ont abouti au choix du nouvel immeuble que la société occupera dans la métropole. Entre autres, il y est question du rôle que la maison de courtage A.E. Lepage a joué dans cette affaire.

page A 8

Andropov tend une perche à Ronald Reagan

Youri ANDROPOV
photothèque, LA PRESSE

■ MOSCOU (AFP, Reuter) — Le numéro un du Kremlin, M. Youri Andropov, a estimé hier que l'URSS et les États-Unis devaient faire preuve de «modération réciproque» afin de trouver des «ententes mutuellement acceptables» pour «éviter l'irréparable».

M. Andropov a tenu ces propos au cours d'un entretien avec M. Averell Harriman, ancien ambassadeur des États-Unis à Moscou et spécialiste des relations soviéto-américaines.

Selon M. Harriman, M. Andropov a exprimé sa préoccupation devant l'état actuel des relations soviéto-américaines et a affirmé que «le voeu le plus sincère et fervent du gouvernement soviétique est d'avoir avec les États-Unis des relations normales et de les développer dans la meilleure tradition du passé».

L'URSS, a ajouté le leader soviétique, est «prête et intéressée à prendre des initiatives communes qui rendraient la situation présente plus facile».

Le numéro un soviétique a déclaré que le danger de guerre devrait être le dénominateur commun incitant l'URSS et les USA à «la modération réciproque». Il devrait devenir «la base des efforts communs visant à trouver des ententes mutuellement acceptables afin d'éviter l'irréparable».

M. Andropov a rappelé qu'il y a 40 ans au moment où M. Harriman était ambassadeur à Moscou (1943-46), l'URSS et les Etats-Unis étaient «alliés» et «défendaient ensemble le monde contre la menace fasciste». Aujourd'hui, «les Soviétiques et les

voir ANDROPOV en A 2

« ARTS DE LA RUE »

Une Biennale se tiendrait à Montréal en 85

■ La Ville de Montréal a formé un comité spécial pour étudier la possibilité de monter des expositions artistiques dans tous les quatiers de la métropole en 1985.

PIERRE GINGRAS

Ce projet consisterait à accueillir la Biennale mondiale des arts de la rue dont la dernière représentation a eu lieu à Lyon, en France, en 1980. Il s'agit d'une manifestation culturelle d'envergure où sont exposées durant plusieurs semaines, dans tous les quartiers de la ville, différentes créations qui font partie de vie urbaine (affiches, murales, fontaines, sculptures, etc).

C'est ce qu'a confié, le maire Jean Drapeau à un petit groupe d'invités à l'inauguration du Palais des congrès de Montréal, la semaine dernière, en présence du président de l'Ordre des architectes du Québec, M. Hubert Chamberland ainsi que du représentant de LA PRESSE. Le comité formé par la ville qui s'est déjà réuni à quatre reprises, a rencontré récemment à ce sujet M. André Parineau, le président de l'Académie nationale des arts de la rue, un organisme français. C'est d'ailleurs M. Parineau qui a suggéré au maire Drapeau de tenir la prochaine biennale à Montréal, une initiative qui donnerait un caractère international à cette manifestation. La première version de cet événement a eu lieu à Paris en 1978.

Selon certaines sources à l'hôtel de ville, la biennale de 1985 à

voir BIENNALE en A 2

AUJOURD'HUI

• **MADELIPÊCHE**
En vertu d'un règlement intervenu entre les ministres Pierre De Bané et Jean Garon, les six chalutiers de SOQUIA amarrés aux Îles-de-la-Madeleine pourront prendre la mer dès aujourd'hui.
page A 4

• **DÉCHETS TOXIQUES**
Le gouvernement se propose d'exiger des responsables de l'enfouissement de produits dangereux dans 22 emplacements secrets qu'ils assument les frais de la remise en état des lieux.
page A 4

• **CARMEN**
En dépit de certaines faiblesses évidentes au niveau du chant et du jeu, l'expérience du Théatre de Bon'Humeur mérite d'obtenir la plus large audience possible.
page B 7

• **SALVADOR**
Le secrétaire d'État américain George Shultz affirme que la politique des États-Unis à l'endroit de la crise en Amérique centrale demeure inchangée, en dépit du remplacement de deux de ses principaux artisans.
page A 9

• **ÉDITORIAL**
Il ne faut pas nécessairement, écrit Vincent Prince, attribuer à ceux qui ont manifesté contre la visite du ministre israélien Ariel Sharon à Montréal des motifs s'apparentant à l'antisémitisme.
page A 6

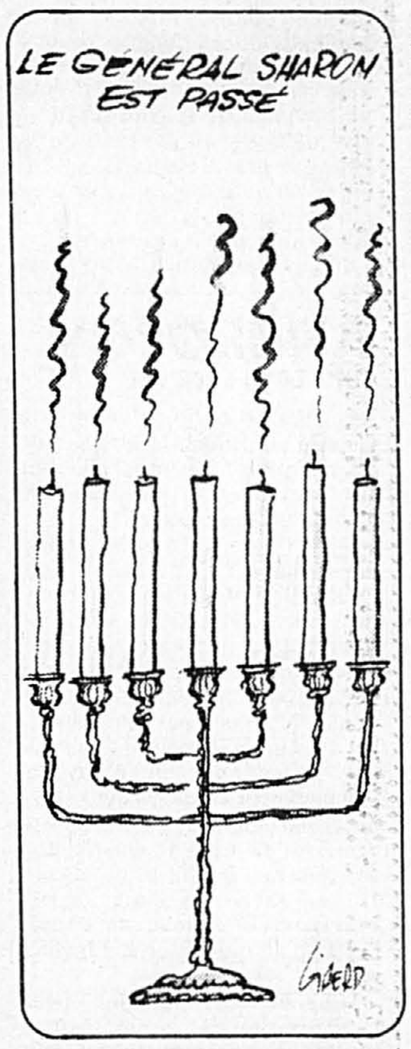

SOMMAIRE

Annonces classées ..... B 2, C 3 à C 9
Arts et spectacles ..... B 7 à B 11
— Cinéma ..... A 10
Décès, naissances, etc. ..... C 11
Économie ..... B 1 à B 6
Êtes-vous observateur? ..... C 7
Horoscope ..... C 4
Le monde ..... A 9
Météo ..... A 2
Mots croisés ..... C 9
« Mot mystère » ..... C 9
Pleins feux ..... A 8
Quoi faire aujourd'hui ..... A 10
Télévision ..... B 7
— Télé-câble ..... B 7
Tribune libre ..... A 7

TABLOÏD SPORTS
Bandes dessinées 14
Mots croisés 14

certificats de DÉPÔT GARANTI doublement avantageux
TRUST GÉNÉRAL
11 1/2 % (5 ans) Intérêt annuel Dépôt minimum 1 000 $
9 3/4 % (15 mois) Intérêt à l'échéance Dépôt minimum 1 000 $
Portefeuille-placements gratuit! Demandez-le à l'un de nos conseillers financiers.
TRUST GÉNÉRAL
Institution inscrite à la Régie de l'assurance-dépôts du Québec
Montréal/University: 1100, University, 871-7200
Montréal/Place Ville-Marie: Galerie des Boutiques, 861-8383
Outremont: 1, Vincent d'Indy, 739-3265
Laval/Chomedey: Place du Carrefour, 687-6780
Granby: 398, Principale, 378-8461

LÉVESQUE

SUITE DE LA PAGE A 1

l'essentiel, dit-il, c'était (le premier février 79) quand j'étais face à face avec les trois principaux dirigeants (de la SEBJ, MM. Laliberté, Boyd et Saulnier) qui venaient vérifier justement, je suppose, les tenants et les aboutissants de mon sentiment et de l'opinion que je leur avais fait transmettre. (...) C'est à ce moment-là, il me semble, que se trouvait le coeur de la question.

M. Lévesque ajoute que si M. Lalonde lui avait alors posé d'autres questions, il n'aurait certes pas caché cette rencontre du 3 janvier et celles avec les avocats des parties qui avaient servi à son chef de cabinet à se faire une opinion.

M. Lalonde a longuement insisté hier sur cette omission du premier ministre. Il a fait valoir que dans sa longue réponse de février 79 et dans le mini-débat sur le sujet qui a suivi en fin de soirée, le premier ministre avait parlé à de nombreuses reprises d'une consultation à son bureau faite à la demande des dirigeants de la SEBJ, qui voulaient avoir son sentiment, laissant entendre aux membres de l'Assemblée nationale qu'il n'a donné son opinion sur l'affaire que lorsque sollicité par la société d'Etat.

Or, affirme le leader de l'opposition, la vérité est plutôt — et elle a été largement établie devant la commission — qu'il a donné son opinion un mois avant que la SEBJ la sollicite et que c'est son bureau, via cette rencontre Jean-Roch Boivin — Claude Laliberté, qui a pris l'initiative du règlement. Cela a été «la gâchette qui a fait partir le coup».

M. Lalonde comprend mal également que M. Lévesque ait pu lui répondre que « la décision (de régler), ni de près ni de loin, le bureau du premier ministre ne pèse dessus », compte tenu de ce qu'on sait maintenant, c'est-à-dire des nombreuses rencontres des gens de son bureau avec des dirigeants et des avocats de la SEBJ. A cela, M. Lévesque répond que M. Yves Gauthier peut bien aller manger avec qui il veut, mais que seul lui-même et son chef de cabinet avaient d'affaire là-dedans. Ils ont exprimé clairement leur sentiment, à la demande de la SEBJ — et cela avait été dit en Chambre. Mais, ajoute-t-il, ça n'a pas eu l'air de peser sur le vote pris en mars. «Cela n'a pas eu l'air d'affecter les opinions qui étaient en train de se former librement.»

Au début de son témoignage, après avoir fait une déclaration solennelle à la demande des libéraux, le premier ministre avait lu un long texte (dont nous publions de larges extraits en page A 7) dans lequel il reprenait ce qu'il avait dit en Chambre, en février 79, et tentait de démontrer qu'en mettant dans le contexte de sa longue réponse les « ni de près ni de loin » que lui reprochent les libéraux, il devenait évident qu'il avait dit la vérité, qu'il n'avait pas tenté de cacher une partie des faits. « D'ailleurs, qu'avais-je à gagner à cacher quoi que ce soit », a-t-il demandé à plusieurs reprises.

Le premier ministre a d'abord expliqué les raisons qui l'ont amené à favoriser un règlement :

- le syndicat américain poursuivi était probablement solvable mais « d'aucune façon » responsable « d'un coup monté exclusivement par des mécréants de chez nous ». Et de toute façon, les faire payer aurait nécessité un « pèlerinage judiciaire » qui ne serait pas encore terminé et qui aurait coûté des millions ;
- les syndicats québécois étaient de toute évidence responsables, mais il aurait été injuste de faire payer par l'ensemble des travailleurs des sommes importantes pour des événements dont ils n'étaient « franchement pas responsables ».

Il y va alors de longues citations du Rapport Cliche, dont la relecture à l'époque avait suffi à le convaincre qu'il ne convenait pas de faire payer les travailleurs ordinaires pour un crime imputable à des « bandits professionnels (qui) avaient fait main basse sur la FTQ-Construction ».

Elles tendent à prouver essentiellement deux choses :

- la démocratie n'existait plus dans les syndicats oeuvrant à la Baie James; les votes de grève étant pris dans des lieux clos d'où ceux qu'on soupçonnait de vouloir voter contre étaient tenus à l'écart par des bandes de fiers-à-bras armés de revolvers, de chaines et de « battes » de baseball ;
- le gouvernement d'alors (dirigé par Robert Bourassa) et le Parti libéral avaient leur part de responsabilité dans cette affaire. N'était-ce pas le bras droit du premier ministre, M. Paul Desrochers, qui négociait à Québec le monopole syndical avec « Dédé » Desjardins, et le retrouvait le soir à Sept-Iles pour lui demander de l'aide pour que l'élection partielle qui s'y déroulait se passe dans un climat serein ? Et les deux principaux auteurs du saccage, René Mantha et Yvon Duhamel, ne s'étaient-ils pas fait arrêter à deux reprises, en octobre 73, alors qu'ils « travaillaient » les élections dans Taillon et Laporte pour le compte des Libéraux ?

Son opinion faite —à la suite également de conversations avec son chef de cabinet— il demande à M. Boivin de la faire connaitre à M. Laliberté. Il rencontre ensuite les trois principaux dirigeants de la SEBJ. Il ne se rappelle pas leur avoir dit le fameux « Réglez, crisse... » mais « puisque M. Laliberté se l'est rappelé sous serment, moi je veux bien qu'à un certain moment, me sentant excédé, j'aie pu dire quelque chose comme ça ». Car l'attitude de M. Boyd, qui semblait « avoir quelque chose de vengeur » lui « tapait sur les nerfs ». (M. Lévesque traite de Tartuffes ceux qui s'étonnent que des gros mots, qu'il entend souvent en Chambre ou dans les coulisses, aient pu être prononcés par lui.)

Enfin, M. Lévesque jure que ni lui ni son bureau n'ont participé aux négociations « pour tâcher de concrétiser l'éventuel règlement ». Il ne s'est jamais occupé non plus du montant, qu'il a d'ailleurs trouvé plutôt mince quand il l'a connu, considérant « qu'à tout le moins on aurait pu exiger l'équivalent des frais judiciaires engagés par la SEBJ».

ANDROPOV

SUITE DE LA PAGE A 1

Américains ont également un ennemi commun: la menace de guerre qui est incomparable par ses conséquences destructrices avec la guerre passée».

Selon l'agence Tass, M. Andropov a déploré l'attitude de l'actuelle administration américaine: «une politique qui s'assigne pour but de parvenir à la supériorité militaire par rapport à l'URSS et de lui dicter ses conditions n'a aucune perspective», a-t-il dit. Une telle politique ne fait que «biffer tout ce qui a été réalisé de positif entre les deux pays antérieurement». Pour M. Andropov, l'attitude de Washington «compromet les bases de la confiance entre les deux supergrands et il s'ensuit un climat qui ne peut que susciter l'inquiétude».

«Chaque année manquée pour la réalisation des accords sur la limitation des armements fait naître de nouveaux problèmes, rend plus compliqué l'arrêt de la course aux armements,» a encore affirmé M. Andropov, cité par Tass.

De son côté, le diplomate américain, âgé de 91 ans, a qualifié de «cordial et franc» son entretien avec le dirigeant soviétique qui a duré 80 minutes et s'est déroulé au siège du comité central du Parti communiste soviétique. L'éventualité d'un sommet Reagan-Andropov n'a pas été évoquée au cours de l'entretien, a précisé M. Harriman, qui était accompagné de son épouse.

M. Harriman a souligné qu'il se trouvait à Moscou à titre privé et que M. Andropov ne l'avait chargé d'aucun message pour le président Reagan.

M. Andropov lui est apparu «en bonne forme, énergique et son discours était clair et intelligent», a ajouté l'ancien ambassadeur américain.

M. Harriman, qui a connu tous les leaders soviétiques depuis Joseph Staline, estime pour sa part que les relations soviéto-américaines sont actuellement dans un piètre état, mais il ne voit pas de danger de guerre. Il croit que les deux puissances devraient d'abord s'attaquer à des questions mineures qui pourraient être résolues facilement et commencer ainsi à améliorer leurs relations.

Dans la paroisse Sainte-Claire comme dans un certain nombre d'endroits du diocèse de Montréal, la Fête-Dieu a été célébrée avec éclat hier soir. Et elle a rappelé de bons souvenirs à plusieurs fidèles...

photo Robert Nadon, LA PRESSE

Une Fête-Dieu qui rappelle des souvenirs d'autrefois

■ «Ça me rappelle des bons souvenirs. J'aime ça ! »

Postée devant l'église Sainte-Claire, dans l'est de Montréal, Mme Corinne Fortier était tous yeux et toutes oreilles. Elle observait, par le temps magnifique dont nous a enfin gratifiés la météo, la formation de la procession de la Fête-Dieu qui allait dans un moment se mettre en marche vers le reposoir.

JULES BÉLIVEAU

« Dans mon temps, s'est soudain remémoré à haute voix la dame âgée, je faisais un ange. Maman me frisait les cheveux en grands boudins... »

Ouverte par un bon nombre d'enfants de choeur en aubes blanches, la procession composée de quelque 1 000 fidèles de Sainte-Claire et des paroisses environnantes, tous munis de flambeaux, s'éloignait déjà de l'église. Un premier cantique s'est élevé : « Loué soit à tout moment Jésus au Saint Sacrement ». Puis il y a eu des invocations, des prières, et d'autres hymnes religieux.

Au reposoir dressé sur le perron du couvent des religieuses salésiennes, 14 anges personnifiés par autant de fillettes ayant récemment fait leur Première communion, attendaient la foule.

« C'est vrai que nous n'avons pas d'ailes, a noté un de ces anges. Mais ça ne nous empêche pas de voler plus vite ! »

Soeur Pauline Cossette, qui avait pour fonction de calmer les bambines le moment venu, a fait remarquer pour sa part : « Autrefois, la procession de la Fête-Dieu était beaucoup plus solennelle. Mais c'était une autre époque. Si nous sommes revenus aujourd'hui à une telle célébration — avec certaines différences — c'est parce que les gens l'ont désiré : ils veulent manifester leur foi, et ils veulent le faire d'une façon renouvelée. »

465 MISES À PIED

Steinberg fermera sa boulangerie le 6 août

■ Malgré l'espoir qu'entretenait toujours le syndicat hier matin que les négociations continueraient pour sauver la boulangerie Steinberg, l'entreprise fermera définitivement ses portes le 6 août prochain, entrainant la mise à pied de 465 personnes. Les employés en étaient avisées hier.

LISA BINSSE

Cette décision, annoncée par Steinberg hier après-midi, est attribuable au refus du syndicat de « régler immédiatement les conditions majeures » dont dépendait la survie de l'entreprise, exploitée par les Aliments Steinberg Ltée. Et il n'est pas question de reprendre les négociations.

Un porte-parole de la compagnie a reconnu que l'Union des employés de commerce (FTQ), comme l'annonçait hier matin son président Jules Lavoie, avait effectivement donné son accord sur des modifications à certaines clauses normatives. Mais le syndicat, dit-il, a rejeté un projet de convention collective soumis le 30 mai dernier qui tenait compte des exigences patronales pour la survie de la boulangerie : une convention collective distincte, un réaménagement des salaires ainsi que des bénéfices sociaux. C'est la séparation du certificat d'accréditation que le syndicat refuse d'envisager.

D'abord le 16 mars

Steinberg, incapable de réduire les coûts de production de la boulangerie qui s'achemine vers un déficit de $1,5 millions (la compagnie a par la suite refusé d'ouvrir ses livres au syndicat), avait d'abord annoncé la fermeture de la boulangerie le 16 mars dernier. À la demande du syndicat qui se disait conscient des problèmes que connait l'entreprise et prêt à négocier afin d'éviter cette fermeture, Steinberg avait accepté de surseoir à son plan de fermeture jusqu'au 1er juin pour permettre la tenue de ces pourparlers intensifs. Ces négociations ne touchaient que la boulangerie.

La survie de l'entreprise dépendait des concessions que le syndicat accepterait de faire. Au départ, afin de réduire les coûts de production et de rationaliser les opérations de la boulangerie pour la rendre compétitive avec l'ensemble de l'industrie, Steinberg exigeait une réduction de salaire variant entre $54 et $96 par semaine. Dans sa proposition du 30 mai, la compagnie baissait cette demande à $40 par semaine pour tous avec un ajustement des bénéfices marginaux en conséquence.

Le porte-parole patronal a déclaré que le syndicat avait refusé de discuter des demandes patronales à incidence monétaire, préférant attendre le début des négociations des employés d'entrepôts. La convention actuelle couvre les employés de la boulangerie et les employés d'entrepôts (1 500 personnes en tout). Elle prend fin le 14 septembre prochain. Des rencontres de négociations pour les autres employés débutent aujourd'hui.

Les employés n'y croyaient pas

Cette décision a pris le syndicat tout à fait par surprise. Il ne s'y attendait pas, n'y croyait pas. Il espérait toujours une reprise des pourparlers pour discuter des questions à incidence monétaire. Une conférence de presse avait été convoquée hier matin afin justement de faire le point sur les négociations.

Rejoint en fin d'après-midi, M. Lavoie a réitéré que tout est négociable, sauf le certificat d'accrédition. « On est prêt à négocier les demandes de Steinberg. Mais, il n'est pas question de scinder l'accréditation, de dire M. Lavoie. Le certifcat d'accréditation est intouchable. Notre mandat est clair : sauver des jobs mais sans affaiblir le syndicat ».

« Je vous jure que si Steinberg ferme la boulangerie, le syndicat va prouver hors de tout doute que ce n'est pas de sa faute ».

Hier matin, M. Lavoie émettait l'avis qu'après les concessions que le syndicat avait acceptées au chapitre des clauses normatives, il lui semblait incroyable que Steinberg puisse aller de l'avant avec cette fermeture. Il affirmait alors que 90 p. cent des clauses étaient réglées, ce que refute Steinberg. « On leur a tout donné pour opérer. Les problèmes opérationnels sont presque tout réglés », de conclure M. Lavoie.

PREMIÈRE DE SES TROIS PRIORITÉS POUR 1983-1984

Centraide met le paquet pour aider les jeunes chômeurs

■ La préoccupation majeure de Centraide, pour 1983-84, a été de donner priorité aux trois groupes les plus touchées par la crise économique : 1) les jeunes de 18 à 29 ans, sans emploi et devant vivre d'une allocation mensuelle de l'aide sociale de $146.; 2) les nouveaux chômeurs et assistés sociaux: 3) les femmes, chefs de famille, vivant de l'aide sociale.

CONRAD BERNIER

Centraide a d'ailleurs accepté au cours des dernières semaines vingt-trois projets spéciaux qui confirment sa volonté d'aider prioritairement ces trois « populations-cibles ». Huit de ces projets spéciaux veulent répondre aux problèmes et aux besoins des jeunes sans emploi de 18 à 29 ans et vivant de l'aide sociale. Ce qui caractérise l'ensemble de ces projets, c'est qu'ils visent « à favoriser le regroupement, l'entraide et la solidarité ».

Cinq projets s'adressent aux femmes chefs de famille, vivant de l'aide sociale. Cinq organismes ont en effet développé des programmes visant à aider les familles monoparentales. Quatre projets veulent répondre aux problèmes vécus par les nouveaux chômeurs et les nouveaux assistés sociaux. Il s'agit essentiellement de projets mis sur pied par « des organismes de dépannage » ou « d'éducation populaire » qui ont vu augmenter sensiblement la demande de services au cours de la dernière année.

Centraide annonce aussi deux projets visant à contrôler le phénomène de la violence dans les groupes de jeunes de 18 à 25 ans.

Pour 1983-84, Centraide-Montréal a alloué $11.5 millions aux 170 organismes qu'il finance dans la région métropolitaine. Cela représente 85 p. cent de la somme totale recueillie lors de la dernière campagne de souscription.

26 p. cent sont consacrés aux familles en difficulté, 29 p. cent aux besoins et problèmes des jeunes, 13 p. cent aux personnes âgées, 14 p. cent aux personnes handicapées, 7 p. cent à la vie de quartier, 11 p. cent à la coordination du bénévolat et à l'information. La Ligue des droits et libertés et l'Office des droits des détenus ne comptent plus parmi les organismes aidés par Centraide. Par suite d'une entente commune, Centraide a consenti à ces deux organismes une prime de séparation de $110 000.

Les responsables de Centraide affirment, enfin, que l'analyse des programmes et des projets que les organismes ont soumis au cours des derniers mois démontre qu'il y existe « un extraordinaire dynamisme pour faire face à des difficultés nouvelles ».

BIENNALE

SUITE DE LA PAGE A 1

Montréal durerait deux mois, durant l'été, et donnerait aussi lieu à la tenue d'un congrès de deux jours réunissant des spécialistes de l'aménagement urbain.

Rejoint à Paris par LA PRESSE, M. Parineau a confié que le site de Montréal était propice à l'organisation de la biennale parce qu'il s'agissait notamment d'une ville dynamique et que la présence des îles de Terre des Hommes représentait un atout additionnel pour mener à bien le projet. « Une biennale n'est pas une fête qui passe sans laisser de traces, a t-il dit. Les éléments qui sont créés à cette occasion doivent rester dans la ville et contribuer à l'enrichissement artistique de son environnement. C'est tout un état d'esprit qui anime alors la ville... C'est une grande fête populaire où les artistes, les comédiens et les musiciens descendent dans la rue ».

M. Parineau cite alors l'exemple de Lyon où la ville a décidé d'acheter 17 sculptures à l'issue de l'exposition afin de les exposer en permanence dans autant de quartiers de la ville. «Ce sont les habitants de Lyon eux-mêmes qui ont manifesté le désir de conserver ces oeuvres» a t-il précisé.

Ironie du sort, on se souvient que le maire Jean Drapeau avait ordonné personnellement la démolition de l'exposition Corridart, dans la nuit du 13 au 14 juillet 1976. Cette manifestation artistique organisée dans le cadre des Jeux olympiques et considérée comme «une pollution visuelle» par les autorités municipales olympiques demeure toujours un sujet d'actualité. Une douzaine d'artistes lésés par cette démolition avaient exigé une indemnisation de $350,000 de la part de la Ville de Montréal. Déboutés par la Cour supérieure en mai 1981, les plaignants souhaitent interjeter appel mais manquent de fonds. C'est en faisant allusion à cette exposition que le maire Drapeau a confié à ses interlocuteurs au sujet de la Biennale mondiale de 1985: «Ce sera plus qu'un Corridart...»

La Quotidienne — Tirage d'hier : **4130** — Numéro-boni : **033375**

LA MÉTÉO

DATE: Vendredi le 3 juin
AUJOURD'HUI: Min.: 8 Max.: 20
ENSOLEILLÉ
DEMAIN: NUAGEUX AVEC AVERSES

22 5 01

Québec

	Min.	Max.	Aujourd'hui
Abitibi	5	20	
Outaouais	8	20	
Laurentides	6	18	
Cantons de l'Est	8	18	
Mauricie	3	20	
Québec	5	19	
Lac-Saint-Jean	3	19	
Rimouski	5	16	
Gaspésie	4	14	
Baie-Comeau	2	14	
Sept-Iles	5	14	

Canada

	Min.	Max.	Aujourd'hui
Victoria	11	17	
Edmonton	6	18	
Regina	5	16	
Winnipeg	8	18	
Toronto	11	18	
Fredericton	7	22	
Halifax	8	20	
Charlottetown	7	18	
Saint-Jean	8	15	

États-Unis

	Min.	Max.		Min.	Max.
Boston	13	23	N.-Orléans	19	27
Buffalo	3	18	Pittsburgh	8	16
Chicago	16	22	S. Francisco	13	19
Miami	24	31	Washington	16	25
New York	14	21	Dallas		

les capitales

	Min.	Max.		Min.	Max.
Amsterdam	14	22	Madrid	11	22
Athènes	17	29	Moscou	12	29
Acapulco	22	34	Mexico	13	27
Berlin	15	25	Oslo	9	18
Bruxelles	13	26	Paris	12	22
Buenos Aires	7	12	Rome	12	29
Copenhague	15	21	Séoul	17	29
Genève	11	20	Stockholm	12	15
Hong Kong	28	31	Tokyo	20	26
Le Caire	20	33	Trinidad	24	33
Lisbonne	11	19	Vienne	13	25
Londres	13	19			

IL SE POSE EN CATASTROPHE À CINCINNATI

Un DC-9 d'Air Canada prend feu en vol: au moins 23 morts

■ CINCINNATI (AP) — Au moins 23 personnes auraient été tuées et 18 autres blessées hier soir dans l'incendie d'un DC-9 d'Air Canada qui a pris feu en vol, alors qu'il se rendait de Dallas à Toronto, et qui a dû atterrir en catastrophe à l'aéroport de Cincinnati.

« Nous croyons qu'il y a encore du monde dans l'avion », a déclaré Mme Lynn Sutter, porte-parole de l'aéroport.

« Je viens de contacter, dit-elle, M. Dale Keith (directeur des opérations à l'aéroport) et il a dit que le National Transportation and Safety Board (Conseil national des transports et de la sécurité) avait donné l'autorisation de débarquer les quelque 23 morts ».

Près de 18 personnes, blessées et incommodées par la fumée, ont été transportées au Booth Memorial Hospital, de Florence, et au centre médical St. Elizabeth, à Edgewood, ont déclaré les autorités hospitalières.

L'avion, (le vol 797), qui transportait 41 passagers et cinq membres d'équipage, avait quitté Dallas-Fort Worth à destination de Toronto, quand l'incendie s'est déclaré, a dit à Washington M. Dennis Feldman, porte-parole de l'administration américaine de l'aéronautique civile (FAA).

Le feu a pris dans le fuselage, a déclaré M. Dale Keith, directeur des opérations à l'aéroport, situé dans la région métropolitaine de Cincinnati.

Une fumée épaisse couvrait l'aéroport et sa région et M. Feldman a déclaré que l'aéroport serait fermé pour quelques heures. La zone autour de l'avion a été isolée et encerclée par des camions de pompiers.

« Le feu à bord »

Selon M. Feldman, l'avion a adressé un message radio au centre de contrôle de la FAA à Indianapolis en disant : « J'ai le feu à bord ».

Dans pareil cas, l'espace aérien est aussitôt dégagé et le pilote est envoyé au plus proche aéroport.

« Il a appelé à 19h06 et on l'a fait atterrir à 19h19 », a ajouté M. Feldman.

A 20h20, M. Feldman annonçait que « l'avion était en feu au moment de l'atterrissage et il continuait de brûler il y a quelques minutes ».

Les passagers ont été amenés au terminal et tenus isolés. Certains pleuraient et d'autres s'étaient rués sur les téléphones.

Un passager du Québec

Trois personnes (un homme du Québec et deux femmes de l'Ontario) ont été transportées au centre médical St. Elizabeth, à Edgewood, incommodées par la fumée, a déclaré M. Joe McGovern, l'adjoint à l'administrateur de l'hôpital.

« L'homme se lève et marche, mais il refuse absolument de parler, a dit M. McGovern. Les deux femmes se font administrer de l'oxygène par mesure de précaution. »

Au moins deux personnes ont été transportées au Booth Memorial Hospital, de Florence, a déclaré une porte-parole de la salle d'urgence, qui a refusé de décliner son identité. Elle a également refusé de divulguer l'identité des deux personnes et leur état.

Le gérant du restaurant River Queen, qui surplombe la piste, a dit qu'il avait vu la fumée se dégager de l'avion.

« Nous avons vu des colonnes de fumée se dégager du bas de l'avion et recouvrir entièrement l'appareil », a dit M. Bob Rowel.

C'est la deuxième fois en un mois qu'un DC-9 d'Air Canada est victime d'un acident majeur. Un appareil qui avait glissé hors de la piste à Regina, le 13 mai, sous une tempête de neige, y est encore retenu pour examens. Il n'y a cependant pas eu de victimes dans ce dernier accident.

Le 2 juin 1982, Air Canada avait perdu sa queue au cours d'un vol de Boston à Yarmouth (en Nouvelle-Ecosse) le 19 septembre 1979.

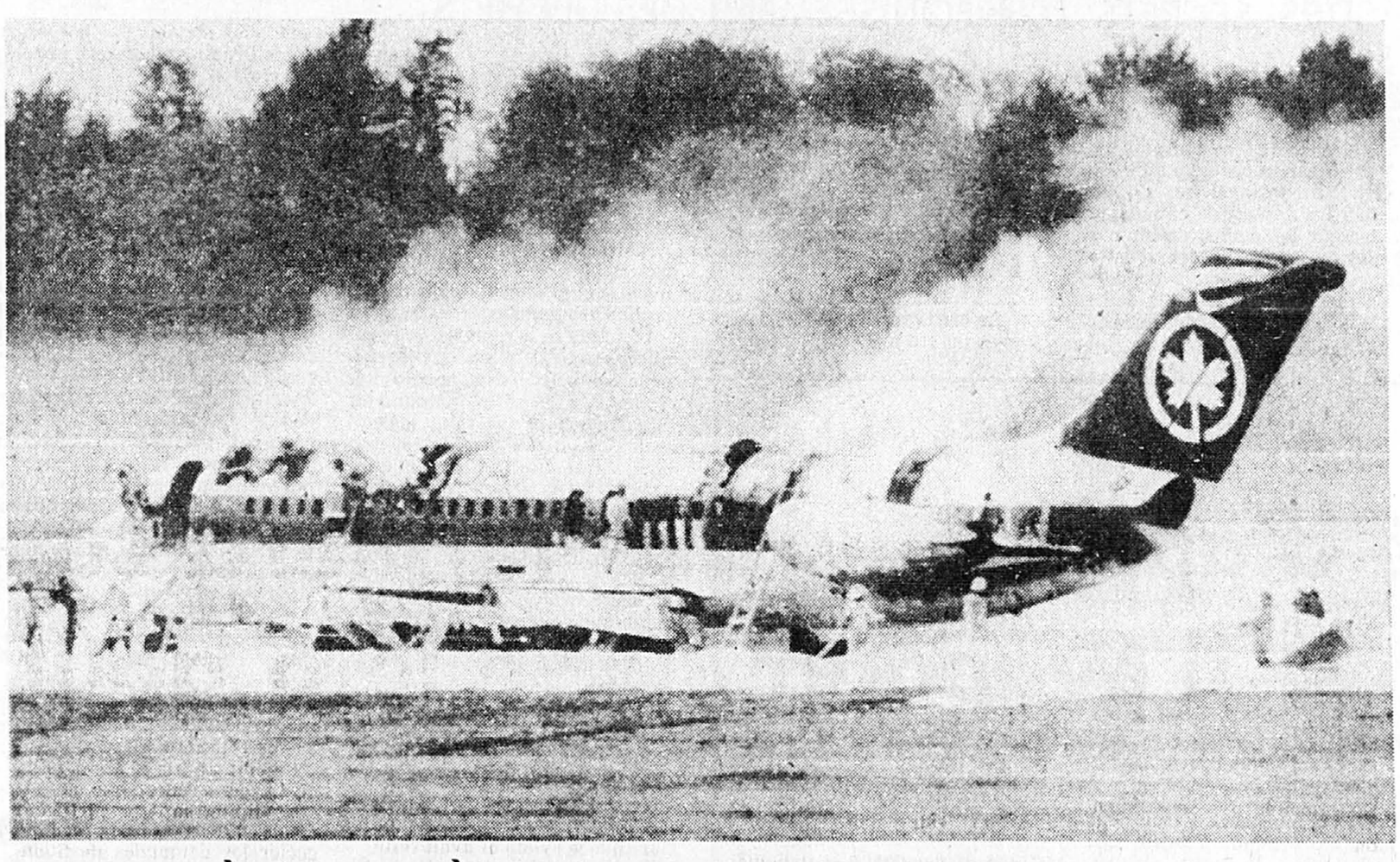

AU PROCÈS DES FRÈRES DUBOIS ET DE DUBEAU

Grandeurs et misères des délateurs sont évoquées dans les plaidoyers

■ Résolument engagées depuis hier, les plaidoiries, au procès Dubois-Dubeau, vont à nouveau et principalement se faire, si l'on peut dire, sur... le dos des trois délateurs-vedettes de la police. Les faits de la cause prenant même un certain recul devant l'évocation discordante que font les avocats de ce que l'on pourrait appeler les « grandeurs et misères » de cette nouvelle génération de témoins.

LÉOPOLD LIZOTTE

Devant le jury que préside le juge Jean-Guy Boilard, redevenu particulièrement calme à la suite de ses percutantes interventions de la veille, c'est Me André Vincent, le procureur de la Couronne, qui a été le premier à s'adresser aux douze hommes et femmes, avec la même sobriété dans le ton et les expressions qui avait marqué sa plaidoirie au précédent procès, qui avait débouché sur un désaccord.

Résumant tout d'abord la preuve qu'il avait présentée de la participation de Claude Dubeau et des frères Jean-Guy et Adrien Dubois à l'assassinat de Jacques Mc Sween, il devait souligner avec emphase que la défense n'ayant pas présenté de défense, aucun fait n'avait été prouvé pour contredire les prétentions de la poursuite.

On devra donc tenter de démolir ceux qui ont impliqué les trois prévenus dans le crime d'octobre 1974.

Mais le procureur de la Couronne soumet que tous les trois restent, malgré ce qu'on va leur reprocher, fort crédibles. Pomerleau n'a pas d'intérêt particulier dans cette affaire, et s'il se rappelle des détails qui confirment Lavoie, eh bien il a aussi bonne mémoire pour ses propres crimes. Il n'en cache rien.

Quant à Jodoin, on a pu se moquer de ses tics et même de son physique, mais on ne peut nier le courage qu'il a eu de quitter le milieu qu'il fréquentait pour se mettre au service de la justice, en réalisant soudainement ce qu'on pouvait exiger de lui.

Lavoie, lui, n'a évidemment pas le palmarès d'un évêque à exhiber à la cour. Mais lui aussi démontre un très grand courage, depuis deux ans, en exposant sans réticence son passé, et en avouant publiquement les dizaines d'asassinats qu'il a commis.

En se levant, à son tour, Me Robert La Haye, le procureur de Dubeau, reprend vite un argument soulevé la veille : on n'a pas à juger les prévenus, ou tout au moins deux d'entre eux, sur le nom qu'ils portent. Ils ont droit comme tout le monde à la présomption d'innocence. C'est un droit garanti par la Constitution même du pays.

Sitôt cette mise en garde faite, le premier procureur de la défense décèle, au hasard des témoignages rendus, des contradictions non seulement entre les versions de certains témoins, mais également entre les déclarations que certains ont faites à des périodes différentes,

Puis il s'attaque au trio de délateurs en soutenant qu'il s'agit d'un défilé grotesque de gens intéressés, qui se composent une image nouvelle et qui jouent la commédie de la réhabilitation et de la vérité, alors qu'ils assouvissent tout simplement leurs vengeances ou crient leur haine.

Ce sont des mercenaires du témoignage, dit-il encore, qui ont troqué leur revolver ou leur mitraillette pour une arme encore plus dangereuse : le mensonge.

La RIO veut se lancer dans le spectacle

■ La direction du Stade olympique examine actuellement les différentes options afin de se doter d'une scène rapidement assemblable et démontable de manière à se lancer à fond de train dans la production de spectacles. Cette décision découle du désir du président Jean Deschamps de rechercher tous les moyens susceptibles d'apporter des revenus additionnels à la RIO.

La scène sera éventuellement recouverte de la toiture acquise à l'occasion de la désastreuse soirée de boxe de juin 1981. La superficie de cette toile de 40 pi. par 40 pi. serait portée à 40 pi. par 60 pi. par une ralllonge de 10 pi. de largeur ajoutée à chaque extrémité.

Selon M. Réal Desjardins, directeur des activités du stade pour la Régie des installations olympiques, la RIO ne veut pas s'attaquer (sans par ailleurs les négliger complètement) aux spectacles à grand déploiement et susceptibles d'attirer entre 50 000 et 60 000 spectateurs. Pour ces spectacles il faut bloquer les réservations du stade pendant trois ou quatre jours, ce qui n'est pas toujours facile lorsqu'il faut composer avec les calendriers de matchs de trois équipes professionnelles (Expos, Concordes et Manic).

Le marché visé est plutôt celui des producteurs locaux qui peuvent se contenter d'une scène mobile qu'on peut monter et démonter en une journée, pour des spectacles pouvant attirer de 20 000 à 25 000 personnes.

La RIO entend présenter des spectacles de ce genre dès le début d'août en utilisant temporairement une estrade sur échafaudage.

Quant à l'autre scène, les dirigeants ont trouvé un fabricant qui, croit-on, serait en mesure de satisfaire aux exigences de la régie, soit la société Gagnon et Laforest, de la rue Wellington, à Verdun. Il n'y a rien d'extraordinaire là-dedans, sauf qu'on a appris l'existence de cette maison ... à Houston, Texas!

Le coût de location du stade

Dans un autre ordre d'idées, vous devez, comme beaucoup d'autres Montréalais sans doute, vous demander quel coût exige la RIO pour la location du Stade olympique.

Le loyer est fixé à $60 000 ou à 15 p. cent de la recette si la somme découlant de ce pourcentage est plus élevée. En plus de ce loyer pour la journée du spectacle, la RIO demande $10 000 par jour d'entrée et de sortie, le cas échéant. Et bien sûr, la RIO ne consent aucune remise sur les concessions, exigeant même 20 p. cent du produit brut de la vente des programmes et des souvenirs.

En retour de cette somme, la RIO offre les services de sécurité, de placiers, de la presse et de la billetterie, prévente exclue, en plus d'assumer les coûts d'entretien et d'éclairage. Les coûts d'installation technique sont entièrement assumés par le producteur.

En ce qui a trait à la publicité, la RIO exige le versement de 20 p. cent des revenus bruts de la publicité qu'on ajoute à la publicité permanente du stade.

• • •

Le ministre Biron se décide

Le projet de loi concernant les réformes de la Société des alcools du Québec a finalement été déposé à l'Assemblée nationale au cours de la semaine. Ce projet de loi était attendu depuis la session d'automne, et il arrive plus de 15 mois après la table de concertation de janvier 1982.

• • •

Un prix citron bien mérité

Mme Lise Bissonnette, rédactrice en chef du journal *Le Devoir*, a ajouté sa voix aux critiques de l'exécrable slogan retenu pour stimuler la fierté des Montréalais. Mme Bissonnette a en effet attribué au slogan « la fierté a une ville », le prix citron des slogans de l'année, en précisant qu'il « tombe lourd comme une roche de la mafia aux pieds d'un noyé ». Il sera d'ailleurs intéressant de voir qui viendra réclamer le prix au nom de son auteur...

Mais qu'à cela ne tienne, on va continuer de nous le faire subir pendant des semaines, à la radio et à la télévision, aux accords du *Boléro* de Ravel, cela va de soi.

• • •

Précision importante

M. Bernard Théoret, porte-parole de la Société du Vieux-Port de Montréal, tient à préciser qu'il ne faut pas confondre cette société responsable de mettre en valeur et de gérer les propriétés portuaires fédérales désaffectées situées sur le territoire du Vieux-Port avec l'Association du Vieux-Port, organisme sans but lucratif créé en 1978 à l'instigation du ministère des Affaires urbaines dans le but d'évaluer les différentes formes d'aménagement recommandées.

Il est exact que les médias ont tendance à confondre les deux organismes, surtout quand, à l'occasion d'une conférence de presse organisée par la société, il se trouve sur les lieux des représentants de l'association aujourd'hui dissoute.

Et on sait que c'est la société et non pas l'association qui, selon les promesses faites par M. Paul Gérin-Lajoie, président de la société (et non pas de l'association), doit divulguer le projet final de développement du Vieux-Port. Si jamais il y a un retard, c'est donc la société, et non pas l'association, qu'il faudra blâmer.

Enfin, c'est aussi la société qui doit dévoiler à plus ou moins court terme le programme d'animation prévu dans le Vieux-Port pour cet été. Ce programme tarde à venir, au point qu'un intervenant, en l'occurrence le Marché aux puces du Vieux-Port, a décidé de prendre les devants en faisant savoir aux médias d'informations qu'il ouvrira ses portes au cours des deux prochains week-ends en attendant l'ouverture officielle du 17 juin.

•

Un manuel indispensable

Si vous songez à acquérir une motocyclette, il serait sage de vous procurer le *Manuel du motocycliste*, que vient de publier le Conseil canadien de la sécurité. C'est un outil indispensable qui vous permettra de préparer votre examen pour l'obtention du permis de conduire. Même les motocyclistes expérimentés seraient bien avisés d'y jeter un coup d'oeil.

On peut se procurer ce manuel au coût de $4,25, au bureau de la Ligue de sécurité du Québec.

Kurk Murray — photo Robert Mailloux, LA PRESSE

LE DOUBLE MEURTRE DE VERDUN

Kurk Murray est tenu criminellement responsable

■ « Quand il y a une guitare, de la bière et du haschisch on peut s'imaginer un peu ce qui peut s'ensuivre. Je n'ai absolument rien contre la guitare, au contraire... »

GEORGES LAMON

La conclusion du coroner Roch Héroux n'a pas été longue, hier, à l'issue de l'enquête qu'il présidait relativement à la mort de Denis Cormier, 19 ans et Douglas Brecknell, 21 ans, et pour lesquelles il a tenu Kurk Murray, 20 ans, criminellement responsable.

Rappelons que Cormier avait été atteint en premier d'un coup de fusil de calibre 12 à la tête tandis que son compagnon Brechnell, lui, écopait de deux coups à l'abdomen sur le quai d'une petite marina, à l'arrière de l'arèna Guy-Gagnon, à Verdun. Une bagarre entre les deux victimes et Murray pour une histoire de chiens serait à l'origine de ce drame qui s'est déroulé le 25 mai : Murray avait été battu et avait décidé de se venger.

Témoin oculaire

Seul témoin du drame à déposer à l'enquête, Ross Prosser, 19 ans, a raconté, par l'entremise d'une interprète, comment Murray avait descendu Cormier et Brecknell sur la berge du fleuve. Prosser participait alors en compagnie d'un groupe de gars à une petite réunion où l'on jouait de la guitare, buvait de la bière et fumait du haschisch. Environ une heure après la bagarre, quelques gars dont Cormier, Brecknell et Prosser, étaient assis à écouter de la guitare en buvant de la bière sur ce quai à bateaux, lorsque Murray, qui les avait quittés auparavant, est revenu un fusil sur l'épaule. Prosser a précisé que Murray avait pointé l'arme vers lui en disant de « se mêler de ses affaires et de partir ». Puis, il a tiré sur Cormier qui s'est écroulé. Une fois son premier meurtre perpétré, Murray invitait Brecknell à « prier pour sa vie », avant de l'atteindre d'un premier coup de feu à l'abdomen. On porta secours à Brecknell en le plaçant dans une chaloupe; c'est là que Murray tirait un autre coup dans le dos de sa victime, pour s'enfuir par la suite.

Aucune réaction de Murray

Le ministère public, représenté par Me André Barnachy, n'a pas fait témoigner Murray, qui était défendu par Me Robert Sacchitelle, de l'Aide juridique. Cheveux longs et barbiche, l'air vraiment perdu, Murray a écouté sans broncher la tombée du verdict du coroner.

UN CAHIER SPÉCIAL À CONSERVER TOUT L'ÉTÉ

LOISIRS D'ÉTÉ la presse

PUBLIÉ LE SAMEDI 4 JUIN

RÈGLEMENT À MADELIPÊCHE

Les chalutiers reprennent la mer aujourd'hui

QUÉBEC — Un règlement est intervenu tôt hier soir entre les ministres Pierre De Bané et Jean Garon qui permettra aux six chalutiers de SOQUIA amarrés aux Iles-de-la-Madeleine de prendre la mer dès aujourd'hui.

CLAUDE-V. MARSOLAIS
de notre bureau de Québec

C'est ce qu'a fait savoir l'attaché de presse du ministre de l'Agriculture, M. Simon Bégin, aussitôt que l'entente a été ratifiée par les deux parties.

Le ministre des Pêches et Océans Canada aurait accepté d'émettre les permis de pêche aux six chalutiers spécialisés dans la capture de la sébaste selon trois conditions précises tout en respectant les principes de la loi 23 assurant la reprise des activités de Madelipêche.

Les trois conditions exigés par le fédéral sont les suivantes : qu'un des trois administrateurs du conseil d'administration provisoire décrété par la loi 23 soit nommé par le fédéral, que SOQUIA loue les six bateaux à Madelipêche et que Québec renonce provisoirement à récupérer les $2,7 millions dus à Madelipêche par la coopérative Pêcheurs-Unis.

La première condition n'a pas posé de problèmes puisque le ministre Garon n'avait procédé qu'à la nomination de deux administrateurs, M. Jules Pépin, consultant en agro-alimentaire de Montréal, et de M. Jean Carbonneau, cadre au ministère de l'Agriculture. La seconde condition non plus puisque le gouvernement du Québec demeure toujours propriétaire des chalutiers.

Quant à la troisième condition, le ministre Garon a promis de ne pas jouer aux vilains usuriers dans l'immédiat sans toutefois renoncer à récupérer les redevances de $2,7 millions dus par Pêcheurs-Unis. Entretemps, il compte former une commission d'enquête publique qui fera la lumière sur la mauvaise administration de Madelipêche.

Aux Iles-de-la-Madeleine, la nouvelle a été accueillie avec soulagement comme une victoire de la solidarité et de la persévérance. La députée des Iles, Mme Denise Leblanc-Bantey, a quitté précipitamment Québec hier soir pour aller fêter cette victoire avec les siens.

RÈGLEMENT HORS COUR DU SACCAGE DE LG-2

Lévesque insinue que des motifs politiques auraient guidé *LA PRESSE*

QUÉBEC — Le premier ministre a fait hier une autre violente sortie contre LA PRESSE, laissant cette fois entendre que le titre « René Lévesque a trompé l'Assemblée nationale » qui coiffait la série d'articles du 17 mars dernier avait pu être autorisé ou même dicté, pour des motifs politiques, par le PDG du journal, « personnage à la fois insatiable en matière de publicité personnelle et férocement partisan », M. Roger-D. Landry.

Dans le texte écrit qu'il a lu au début de son témoignage, M. Lévesque, après avoir qualifié de « job de bras journalistique » et de « proprement débile » le texte du journaliste Michel Girard, s'en est pris au titre « à la fois explosif et injustifié ».

LOUIS FALARDEAU
de notre bureau de Québec

« Justement, a-t-il demandé, qui fait les titres, ou plus précisément qui donc les autorise... ou encore les dicte peut-être à l'occasion ? Tout ce que je peux dire, sans la moindre hésitation, c'est que ce genre de titre, disons « risqué », ça me rappelle forcément que La Presse appartient à de gros intérêts financiers dont la famille politique est bien connue, et qu'au départ de Monsieur Roger Lemelin, ces mêmes intérêts lui ont choisi pour successeur à la présidence un Monsieur Roger (quelquechose) Landry, personnage à la fois insatiable en matière de publicité personnelle et férocement partisan. Ce qui peut avoir une terrible influence sur le choix des sujets et des titres... »

Le premier ministre a également évoqué la possibilité d'obliger les médias d'information (par une loi ?) à rendre compte de leurs responsabilités, à être « imputables », comme on dit pour les fonctionnaires. Car, a-t-il dit, ces médias et les intérêts qui les contrôlent, « sont à la fois très puissants et foncièrement irresponsables, susceptibles par conséquent de faire du mal à volonté et sans aucune 'imputabilité'. Ou alors, les recours qui restent aux victimes sont à la fois coûteux, aléatoires et de toute façon très lents. »

M. Lévesque a par contre admis qu'il avait commis une erreur dans sa réplique à LA PRESSE du 18 mars dernier quand il avait expliqué la présence de l'avocat Michel Jasmin à une rencontre entre son conseiller Yves Gauthier et M. Yvan Latouche, en disant qu'il était l'avocat de ce dernier. Il a expliqué l'erreur par la précipitation mise à répondre au journal et a ajouté que de toute façon elle ne portait pas sur l'essentiel.

Ça lui a néanmoins valu une sévère remontrance du député John Ciaccia qui a vite fait un lien entre cette erreur et la réponse qu'il avait faite en Chambre en février 79.

C'est à partir de ce moment d'ailleurs -en début de soirée- que le climat de l'interrogatoire du premier ministre, qui avait jusque-là été plutôt serein, s'est gâté, alors que les libéraux se sont plutôt employés à le sermonner qu'à lui poser des questions. (Michel Pagé, par exemple, l'accusant d'avoir pavé la voie à un règlement pour des « pinottes » après avoir attaché les mains de la SEBJ par sa recommandation.) M. Lévesque est resté calme, mais ses députés ont pris sa défense et on a assisté à l'habituel échange d'injures et de questions de règlement.

La discussion la plus vive, au cours de laquelle le gouvernement a été accusé de « camouflage » et le président pris à partie par les libéraux, s'est produite quand le député Ciaccia a interrogé le premier ministre sur son engagement à entendre tous les témoins en regard du refus du gouvernement d'inviter M. Maurice Pouliot. Doit-on accorder la même crédibilité à cet engagement qu'à vos réponses de février 79, lui a-t-il en substance demandé. Les libéraux ont d'ailleurs présenté une motion pour entendre le témoin et les péquistes ont promis de la battre.

SITES SECRETS D'ENFOUISSEMENT DES DÉCHETS

Les responsables devront payer les études

QUÉBEC — Le ministre de l'Environnement du Québec, M. Adrien Ouellette, a indiqué hier à l'Assemblée nationale que lorsque les études préliminaires sur les 22 sites secrets d'enfouissements de produits dangereux seront connues au cours de l'été, le gouvernement exigera des responsables d'effectuer à leurs frais des recherches plus approfondies pour déterminer les dangers d'intoxication et par la suite les réparations nécessaires.

CLAUDE-V. MARSOLAIS
de notre bureau de Québec

La crédibilité du ministre a cependant été mise en cause par la députée libérale de Chomedey, Mme Lise Bacon, lorsqu'elle lui a rappelé que le ministère ne disposait que de peu d'argent pour effectuer lui-même les études préliminaires et qu'il n'avait même pas élaboré son projet de règlement sur les déchets industriels, promis depuis 1978.

Le ministre a répliqué que son ministère avait d'autres moyens pour connaître l'état de gravité de chacun des sites notamment en déterminant quels sont les entreprises qui utilisent tel ou tel site. « Une fois ces renseignements connus, il nous suffit d'aller voir l'entreprise, vérifier son type de production, vérifier le type de déchet toxique ou non qu'elle veut déverser dans le site et nous avons déjà un premier point qui nous permet d'établir des priorités avant d'aller plus loin dans nos études », a-t-il laissé entendre.

Ce n'est que par la suite que le ministère fait effectuer des études hydrogéologiques comportant des analyses au niveau biologique et au niveau physico-chimique. Ce sont des études très dispendieuses, variant entre $50 000 et $150 000 chacune. Or, le budget du ministère, comme l'avouait lui-même le ministre Ouellette à LA PRESSE récemment, ne lui permet d'en compléter que deux par année ce qui signifie qu'il faudra onze ans avant de connaître la gravité de la situation.

Actuellement, le ministère procède à la réparation de huit sites contaminés dont une somme de $5,7 millions servira à pomper la nappe d'eau phréatique de Ville Mercier, de la traiter avant de la rejeter dans les cours d'eau. Cette facture sera présentée ultérieurement aux responsables du site.

Quant au règlement anticipé sur les déchets industriels, le ministre Ouellette a semblé indiquer que seules les pressions du public permettront de faire accoucher une politique gouvernementale en cette matière.

QUÉBEC

Le comité d'appui à Garneau s'est-il évaporé?

Depuis la tenue du Conseil général du Parti libéral à la mi-mai où un mouvement d'appui avait été lancé pour solliciter la candidature de M. Raymond Garneau, président de la Banque d'Epargne, l'opération s'est à ce point diluée que l'on se demande si elle portera fruits.

On se rappelle que lors du Conseil général, certaines personnes supposément favorables à la candidature de M. Garneau avaient lancé l'idée de faire circuler une pétition avec l'objectif de recueillir des centaines de milliers de noms favorables à la venue du candidat malheureux de la campagne de 1978. Or, après une enquête rapide de LA PRESSE dans certaines régions du Québec, force est de signaler qu'aucune pétition de ce genre ne circule ou n'a circulé.

En second lieu, l'instigateur du mouvement, M. Marc-Yvan Côté, qui est plongé en pleine campagne électorale dans le comté de Charlesbourg, refuse de retourner les appels des journalistes qui veulent s'enquérir du succès de l'opération.

Il semble que le sondage sur la popularité des présumés candidats publié dans notre édition de lundi et qui démontre que M. Bourassa jouit d'une confortable avance parmi la population aurait coupé les ailes du mouvement.

Le député de Maskinongé, M. Yvon Picotte, un ardent partisande M. Garneau, souligne que la popularité de M. Bourassa auprès de la population francophone « a piqué la curiosité de plusieurs ». Or, c'est un élément important même si ce n'est pas la population qui élit le chef d'un parti. M. Picotte n'en conserve pas moins son optimisme puisqu'il souligne que des progarnistes font actuellement des sondages auprès des militants libéraux dans les comtés afin de mesurer ses appuis.

Ce n'est toutefois avant trois semaines que l'on saura avec précisions l'étendue de la popularité de M. Garneau.

Rivest au comité organisateur

Le député de Jean-Talon, M. Jean-Claude Rivest, a accepté de faire partie du comité d'organisation à la direction du Parti libéral.

Ce faisant, le député a choisi la voie la moins douloureuse, la neutralité, ce qui lui évitera de faire un choix déchirant entre les divers aspirants chez qui il ne compte que des amis.

C'est hier soir que l'exécutif du parti devait procéder à la nomination des membres du comité organisateur. On sait déjà que Me Hughes Poulin, qui avait piloté le comité d'étude préparatoire au congrès, en sera le président. On signale également que Me Louis Rémillard qui avait assumé les mêmes fonctions au congrès de 1978 aurait accepté d'en faire partie à un autre titre.

Selon Me Poulin, même si le comité n'a pas amorcé son travail, la frénésie du congrès a déjà commencé puisque de nombreux militants et des médias lui ont déjà demandé de leur garantir de réservations d'hôtels pour le week-end des 14 et 15 octobre prochains.

De la cassonade pour la Raffinerie St-Laurent

Le ministre Jean Garon veut faire raffiner de la cassonade par la Raffinerie Sucres Saint-Laurent de Montréal mais les négociations à cet effet n'ont pas encore abouti avec la Raffinerie de sucre du Mont-Saint-Hilaire. Cette dernière commercialise actuellement de la cassonade produite par Atlantic Sugar des Maritimes.

M. Garon a précisé que la base de discussion avec Sucres St-Laurent était la même que celle qui avait eu cours avec Redpath de Toronto pour la commercialisation du sucre Marie-Perle. Essentiellement, on est prêt à payer le coût du raffinage plus le coût de transport entre Toronto et Saint-Hilaire.

Quant à savoir si Sucres Saint-Laurent pourrait fermer ses portes, le ministre de l'Agriculture est plutôt sceptique en signalant que le bilan 1982 de la compagnie démontre des profits appréciables. « Je n'ai pas l'habitude de voir des entreprises qui font de l'argent fermer leurs portes. Si Sucres St-Laurent veut fermer ses portes, elle sait bien que les entreprises qui ne se vendent pas comme un « going concern » mais comme une entreprise fermée sont une aubaine pour l'acquéreur. Je suis persuadé qu'elle aurait des acheteurs. »

Plusieurs personnes sont persuadées que le ministre Garon qui a amorcé plusieurs acquisitions dans l'agro-alimentaire depuis sa nomination en 1976 n'hésiterait à mettre le grappin sur la compagnie si elle était à vendre.

CLAUDE-V. MARSOLAIS

Visite de Sharon : désaccord au sein du PLQ

QUÉBEC (PC) — Lorsqu'il est intervenu à l'Assemblée nationale pour dénoncer la campagne menée par la CEQ contre la venue à Montréal du général israélien Ariel Sharon, le député libéral Herbert Marx ne défendait pas le point de vue de son parti.

C'est ce que soutient son collègue de Papineau, M. Mark Assad, qui se définit lui-même comme pro-Palestinien.

La visite à Montréal cette semaine de l'ex-ministre israélien de la défense, déchu à la suite des massacres survenus dans des camps palestiniens de Sabra et Chatila au Liban alors occupé par l'armée israélienne, avait soulevé les passions.

« La posititon défendue par M. Marx est la sienne, ça n'est pas celle du parti », nous a confié hier en entrevue M. Assad, dont le père était Libanais d'origine.

« Herbert Marx, a-t-il dit, a cédé aux pressions énormes de la communauté juive de son comté. »

« Moi personnellement, et je sais que d'autres membres du caucus du PLQ pensent la même chose, je crois que l'invitation faite à Sharon est incompréhensible puisque cet homme est loin de faire l'unanimité à l'intérieur même de la communauté juive. »

« Je n'irais pas jusqu'à dire que sa visite est un geste de provocation, a-t-il ajouté, mais ça manque à tout le moins de discrétion. »

Le président Benoit Lavigne démissionne

QUEBEC (PC) — Après avoir essuyé l'affaire des ristournes illégales dans l'industrie du lait et le renversement par le conseil des ministres de deux ordonnances de son organisme, M. Benoit Lavigne vient d'offrir sa démission comme président de la Régie des marchés agricoles du Québec.

C'est pour éviter une crise de crédibilité à l'organisme décisionnel qu'il dirige depuis 13 ans que M. Lavigne a posé ce geste qu'il veut une sorte de « signal d'alarme ».

« Je voulais m'assurer que les récentes décisions du conseil des ministres n'avaient pas sapé la crédibilité de la Régie », a confié hier le président démissionnaire dans une entrevue à la Presse canadienne.

Le geste de M. Lavigne semble avoir atteint, du moins partiellement, l'objectif recherché puisque sa lettre de démission a amené le ministre de l'Agriculture Jean Garon à entreprendre avec lui des discussions sur les pouvoirs et responsabilités de la Régie.

M. Lavigne a laissé entendre que sa décision de démissionner n'est pas irrévocable, qu'il pourrait se laisser convaincre par M. Garon de demeurer à son poste jusqu'à l'expiration de son deuxième mandat, le premier août 1985.

Interrogé sur cette affaire, le ministre Garon a insisté sur le fait qu'il n'existe aucun problème de relations entre lui et M. Lavigne mais il n'a pas voulu indiquer s'il tenterait ou non de convaincre le président démissionnaire de revenir sur sa décision.

Spectaculinaire!

Changez votre ordinaire, passez une soirée spectaculinaire au Beni Hana.

Grillades japonaises.

À peine assis à votre table, le chef, armé de tout son attirail culinaire, commence le spectacle. En un tour de main, votre table se transforme en scène de théâtre. Vos yeux sont éblouis. Votre palais est ravi. Steak Hibachi, succulentes crevettes, poulet Terriyaki... pourquoi pas ce soir.

紅

Beni Hana
GRILLADES JAPONAISES ET SALONS TATAMI

OUEST
7965, boul. Décarie
731-8205

EST
5666, rue Sherbrooke Est
256-1698

(à l'entrée de Bill Wong Restaurant, il y a un Beni Hana)

A. Gold & Sons ©

NOUVEL ARRIVAGE POUR LE PRINTEMPS ET L'ÉTÉ

VESTONS SPORT
TISSUS LÉGERS
ORD. $175 et $185
$139
ÉPARGNEZ $36 ou $46
SUR NOTRE NOUVELLE COLLECTION

COMPLETS «BLAZER»
TISSUS LÉGERS
ORD. $375
$299
ÉPARGNEZ $76
PORTEZ-LE COMME UN VESTON SPORT. PORTEZ-LE COMME UN COMPLET

• COURTES • RÉGULIÈRES • ÉLANCÉES
• TAILLES 36 à 46 • COULEURS DERNIER CRI • TISSUS DE CHOIX

MAGASINEZ TÔT POUR UN MEILLEUR CHOIX À TOUS NOS MAGASINS.

• 388 o., STE-CATHERINE • FAIRVIEW, PTE-CLAIRE • LES PROMENADES ST-BRUNO
• LE CARREFOUR LAVAL • 960 o., STE-CATHERINE • LES GALERIES D'ANJOU
• OUVERTURE AU NOUVEAU CENTRE ROCKLAND AU MOIS D'AOÛT

AMERICAN EXPRESS, VISA, MASTERCARD, CARTE BLANCHE ET LA CARTE A. GOLD & SONS.

AG AG

FABRICATION D'HÉLICOPTÈRES

Investissement de plus de $100 millions au Québec si le projet fédéral aboutit

OTTAWA — Le projet du gouvernement fédéral de créer une industrie canadienne de fabrication d'hélicoptères provoquera des investissements de

GILBERT LAVOIE
de notre bureau d'Ottawa

$100 à $300 millions au Québec si Ottawa réussit à y attirer l'une des compagnies intéressées.

C'est ce qu'a révélé à LA PRESSE le vice-président du caucus libéral du Québec à Ottawa, le député Bernard Loiselle, à la veille d'une rencontre que doivent avoir lundi prochain à Montréal les ministres Marc Lalonde, André Ouellet, Don Johnston Francis Fox et Serge Joyal avec les représentants du COPEM (comité de promotion économique de Montréal) pour discuter de l'avenir économique de la métropole.

Cette rencontre, qui permettra de faire le tour des grands dossiers de Montréal, portera notamment sur l'avenir de l'industrie de l'aéronautique au Québec. La question est d'actualité ces temps-ci au sein des députés libéraux québécois qui se sont réunis hier soir pour faire le point sur les retombées économiques du F-18, et étudier les mesures à prendre pour obtenir le plus de contrats possible pour le Québec dans les circonstances. M. Loiselle a indiqué que les informations transmises hier soir aux députés seront publiées prochainement.

Le député Loiselle, qui s'occupe tout particulièrement des dossiers de nature économique au sein du caucus, a rappelé que les retombées du F-18 ne représentent que 7 p. cent des activités de l'industrie de l'aéronautique au Québec et ajouté qu'il ne faut pas s'affoler si le Québec n'obtient pas le pourcentage des retombées promises lors de l'octroi du contrat.

Dans ce sens, a-t-il dit, la fabrication des hélicoptères constituerait un atout de taille pour l'industrie de l'aéronautique du Québec. Les Forces armées canadiennes doivent remplacer leurs 36 hélicoptères « Sea King » vers la fin de la décennie. Le gouvernement fédéral tente d'utiliser cet achat pour attirer un fabricant au pays, et la compagnie Bell Helicopters de Fort Worth au Texas semble être celle qui a fait l'offre la plus intéressante. L'implantation d'une telle usine au Québec serait d'autant plus intéressante que le Canada, avec ses 1,660 hélicoptères en service, dont 193 appartiennent aux Forces armées, est le deuxième plus important utilisateur de ce genre d'appareil au monde, après les Etats-Unis.

Cependant, il faudra des pressions du fédéral pour convaincre la compagnie choisie de s'installer au Québec. Déjà en juillet 1982, le directeur de la division de l'Est canadien de Bell Helicopters, M. Jim Madden, déclarait ouvertement que le choix de sa compagnie se portait du coté ontarien de la vallée de l'Outaouais, en raison de la concentration à cet endroit de l'industrie de haute technologie, et à cause également de la proximité de nombreuses ambassades.

Les gouvernements sont des clients importants pour ce genre d'appareils, et les ambassadeurs sont des cibles désignés pour établir des contacts et promouvoir les ventes. Bell Helicopters aimerait implanter une usine de 200 000 pieds carrés sur un terrain de 100 à 200 acres lui offrant suffisamment d'espace pour procéder aux essais de ses appareils. Une telle usine pourrait, selon M. Madden, employer 400 à 500 employés.

Le gouvernement fédéral semble toutefois déterminé à implanter cette usine au Québec et M. Loiselle reconnaît que les négociations sont assez ardues. « Ce n'est pas vrai, ajoute-t-il cependant, que la compagnie veuille tout avoir. Ce sont des hommes d'affaires et ils savent que le gouvernement n'est pas un organisme de charité ».

Regan aime bien voyager avec sa famille aux frais des contribuables

OTTAWA — Selon des documents du ministère fédéral des Transports, des membres de la famille du ministre d'État au commerce international M. Gerald Regan l'ont accompagné à 15 reprises à bord des avions du gouvernement alors qu'il effectuait des voyages au Canada et à l'étranger.

D'après le leader-adjoint de l'Opposition Doug Lewis il s'agit d'un abus évident des privilèges ministériels. Il peut arriver que l'épouse du ministre l'accompagne à certaines occasions mais certainement pas dans 60 p. cent de ses voyages officiels.

GILLES PAQUIN
de notre bureau d'Ottawa

Lors d'un voyage à Antigua en octobre 1981, où il devait représenter le Canada aux cérémonies d'accession à l'indépendance de l'île, M. Regan a même fait escale en Floride pour cueillir ses beaux-parents. Le *Jet Star* fédéral a d'ailleurs fait un deuxième crochet vers West Palm Beach au retour d'Antigua.

Les dossiers du ministère révèlent également que M. Regan a effectué au moins quatre de ces voyages spéciaux en compagnie de seuls membres de sa famille. Habituellement les fonctionnaires peuvent profiter des places libres lorsque les ministres se déplacent à bord des appareils du ministère des Transports.

Interrogé aux Communes hier, le ministre responsable de la flotte de six avions constamment à la disposition des ministres, M. Jean-Luc Pepin, a indiqué que les règlements permettaient que l'on invite la famille lors des voyages officiels. Il a expliqué que les ministres voyaient leur famille plus souvent ainsi et que de toutes manières cela n'entrainait aucun frais supplémentaire.

Selon les directives du ministère des Transports les ministres ne doivent avoir recours aux vols spéciaux qu'en l'absence de service commercial ou lorsque les compagnies aériennes n'offrent pas d'envolée satisfaisante vers certaines destinations.

Or, le 16 avril 1981, M. Regan, son épouse et trois de leurs enfants ont profité d'un avion du ministère pour aller à Calgary alors qu'un vol régulier d'Air Canada s'y rendait une heure plus tôt. L'appareil gouvernemental est revenu à Ottawa sans passager et son périple a coûté $11 000 à l'État.

Si M. Regan s'était prévalu de son laissez-passer ministériel sur les ailes d'Air Canada le voyage n'aurait entrainé aucun frais au gouvernement, mais la famille du ministre ne pouvait en faire autant.

Rejoint a Moscou où il conduit une délégation canadienne, M. Regan a dit qu'il n'avait recours aux avions du gouvernement qu'en l'absence de vols réguliers. Il a dit qu'il amenait ses enfants ou son épouse aussi souvent qu'il le pouvait dans ces circonstances et qu'il n'avait pas l'intention de changer d'attitude.

Ce n'est pas la première fois que les ministres fédéraux se retrouvent au milieu d'une controverse au sujet de l'utilisation des avions du ministère des Transports. L'an dernier, trois ministres s'étaient rendu à Winnipeg le même jour dans trois avions gouvernementaux.

SVEND ROBINSON INTERVIENT

Robert Kaplan et sa nouvelle agence : aux oubliettes !

OTTAWA (PC) - Le gouvernement fédéral devrait reléguer aux oubliettes son projet de loi destiné a créer une agence civile de renseignements ainsi que son parrain, le Solliciteur général Robert Kaplan.

C'est ce qu'a soutenu hier le député néo-démocrate de Burnaby, M. Svend Robinson, promettant que son parti mettrait tout en oeuvre pour que cette loi ne soit adoptée « ni dans cette session, ni dans d'autres ».

Le NPD avait fait une farouche opposition aux modifications aux Tarifs du Pas-du-Nid-de-Corbeau, qui a paralysé les travaux de la Chambre, M. Robinson a soutenu que son parti « utiliserait tous les moyens dont il dispose » pour faire obstacle au projet de loi « si le gouvernement tente de le « buldozer » aux Communes.

« Le solliciteur général a échoué à nous présenter un projet légitime et décent, a la place on est devant la plus grave attaque aux droits fondamentaux de l'histoire canadienne », a-t-il dit.

« L'intention fédérale constitue un outrage aux citoyens et a été vertement dénoncée par une déclaration sans précédent des ministres de la Justice des provinces », a mentionné M. Robinson.

Déposé il y a deux semaines le projet de loi prévoit la création d'une « agence civile de renseignement ». Cet organisme, après en avoir obtenu l'autorisation d'un juge de la Cour fédérale, pourrait ouvrir le courrier, faire des perquisitions sans mandat, écouter les conversations téléphoniques et avoir accès à des informations confidentielles sur les citoyens.

Pour M. Robinson les dispositifs prévus pour contrôler les gestes de l'agence sont loin d'être suffisants pour assurer que les droits fondamentaux des citoyens ne seront pas bafoués. « Les nouveaux services auront carte blanche, les autorisations juridiques qui leur sont nécessaires seront accordées de façon automatique » dit M. Robinson.

Audrey Eyton
LE RÉGIME F- PLAN FIBRES
POUR MAIGRIR RAPIDEMENT ET VIVRE PLUS LONGTEMPS
Stanké
LE RÉGIME LE PLUS VENDU DANS LE MONDE!
(en vente partout)

LES VOITURES K DE CHRYSLER
PLYMOUTH RELIANT K - DODGE ARIES K
LES COMPACTES LES PLUS VENDUES AU CANADA*
TOUT S'EXPLIQUE!

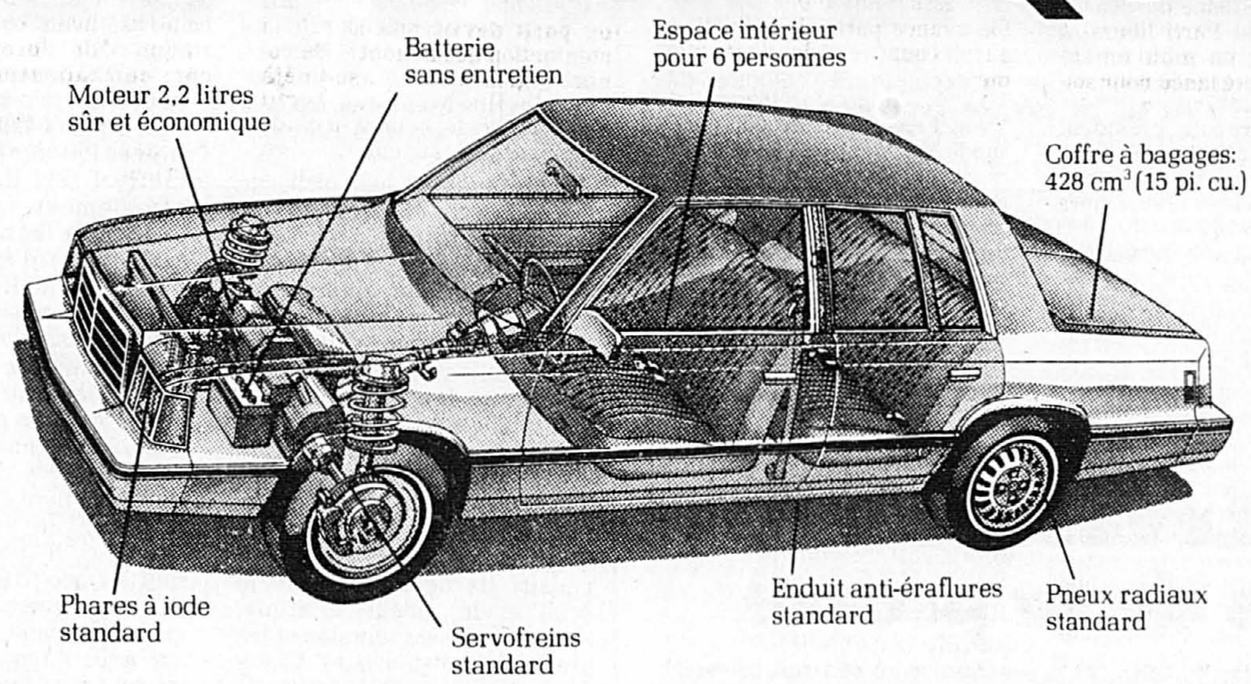

Les ventes de Dodge Aries K et de Plymouth Reliant K surpassent les ventes de compactes GM et Ford. Comparez les avec la Ford Fairmont ou la Chevy Citation. Vous constaterez, comme la grande majorité des Canadiens, qu'aucune autre compacte n'offre autant d'avantages que les voitures K de Chrysler. La qualité, la fiabilité et le bas prix de nos compactes expliquent leur énorme popularité.

TRACTION AVANT FIABLE
Tout le monde est unanime, même la presse spécialisée: les voitures K de Chrysler sont parmi les plus sûres qui soient. Des milliards de kilomètres de route sans problème le prouvent. Maniabilité, économie d'essence, grand espace intérieur, voilà ce que vous offrent les tractions avant de Chrysler.

7,3 L/100 km (VILLE/ROUTE)
39 MI/GAL
ESSENCE ORDINAIRE AU PLOMB
Selon les méthodes de tests approuvés par Transports Canada. Votre consommation réelle peut varier.

VALEUR DE REVENTE EXCEPTIONNELLE

Faites la comparaison! 1981	valeur actuelle comparée au prix original
Aries 2 portes coupé	80,1%
Reliant 2 portes custom	80,3%
Citation 2 portes hatchback	67,7%
Fairmont 2 portes coupé	67,3%

Les pourcentages représentent le prix de gros de voitures d'occasion comparé à leur prix de gros original. Source: Canadian Black Book, 15 avril 1983 (Édition Québec), section évaluation des voitures d'occasion.

ENCORE PLUS!
PROTECTION SANS FRAIS À L'ACHAT
5 ANS OU 80 000 km.
1) Protection du moteur et du rouage d'entraînement
2) Protection contre la corrosion de la carrosserie extérieure
Votre concessionnaire à tous les détails.

Quand on veut une valeur sûre... ça prend une Chrysler!
Si vous pouvez trouver mieux, profitez-en!
Aujourd'hui, ça prend une Chrysler.
Plymouth Dodge Camions Dodge Camions Dodge CHRYSLER CHRYSLER
*Rapport des immatriculations de véhicules neufs pour la période d'octobre 1982 à mars 1983 selon R.L. Polk.

ÉDITORIAL

PAUL DESMARAIS
président du conseil d'administration

ROGER-D. LANDRY
président et éditeur

la presse

MICHEL ROY
éditeur adjoint

LA PRESSE, MONTRÉAL, VENDREDI 3 JUIN 1983

Après la visite d'Ariel Sharon

On pouvait entretenir de sérieuses appréhensions. Heureusement, les manifestations pro et anti Sharon qui avaient lieu avant-hier soir à Montréal se sont déroulées dans l'ordre.

On pouvait entretenir de sérieuses appréhensions parce que, de part et d'autre, les opinions qu'on entretenait étaient mêlées d'une forte dose d'émotivité.

Beaucoup de sympathisants à la cause palestinienne, en particulier, avaient vu dans la venue ici de M. Ariel Sharon, l'ancien ministre de la Défense d'Israël, une sorte de provocation qui ne pouvait être passée sous silence.

Évidemment, ceux qui avaient sollicité sa venue n'avaient probablement pas pensé offenser qui que ce soit. Un porte-parole du gouvernement israélien a expliqué, par exemple, que M. Sharon avait des liens très étroits avec l'hôpital de Jérusalem pour lequel avait été organisé le souper-bénéfice de mercredi soir. Ces liens auraient été la raison principale pour laquelle on avait souhaité sa présence à Montréal.

D'accord sur les intentions. Mais, comme le signalait hier mon confrère Marcel Adam, on a été au moins imprudent en ne prévoyant pas les réactions que susciterait la venue à Montréal d'un des personnages qui incarne peut-être de la façon la plus voyante le caractère intransigeant et expansionniste de la politique israélienne.

Les Arabes et ceux qui sympathisent avec eux n'ont pas une très haute opinion de M. Sharon. L'homme est d'ailleurs très controversé dans son propre pays. Une commission royale d'enquête mise sur pied par le gouvernement Begin pour étudier les carnages perpétrés dans les camps palestiniens de Sabra et Chatila lui a adressé de très durs reproches. Son chef a été forcé de le reléguer au rang de simple ministre sans portefeuille.

Comme je l'écrivais mercredi, on ne devait pas voir dans le boycottage de la visite de M. Sharon une manifestation d'antisémitisme. On n'est pas antisémite parce qu'on critique la politique ou certaines politiques d'Israël, pas plus qu'on est antiaméricain parce qu'on formule des reproches aux États-Unis sur un point ou sur l'autre.

Ce contre quoi j'en avais dans mon article d'avant-hier, c'était la transposition possible du débat sur la question palestinienne au niveau de l'école et, surtout, l'équation que font M. Yvon Charbonneau, président de la CEQ, et ses collègues entre sionisme et racisme. Bien sûr, l'État hébreux est, en quelque sorte, un État racial, même s'il compte une force minorité arabe. Mais c'est l'ONU qui l'a voulu ainsi. Il devait d'ailleurs y avoir, à côté, un État arabe. Ce n'est pas la faute d'Israël si celui-ci n'a pas vu le jour.

On peut faire ces distinctions, me semble-t-il, sans être à la solde d'Israël et du lobby juif.

Ceci dit, on ne peut s'empêcher de constater qu'Israël reste toujours un signe de contradiction.

Seul pays juif dans cette région du globe dominée par le monde arabe, il se sent constamment menacé, à tort ou à raison, dans son existence même. Et, pour se défendre, il donne l'impression de croire bien davantage à la force des armes qu'à la persuasion diplomatique ou à la signature de traités. Son refus, par exemple, de dialoguer avec l'OLP s'apparente, aux yeux de beaucoup d'observateurs neutres, à un incompréhensible entêtement.

Et il y a les annexions et la création de colonies de peuplement. Il y a eu, l'an dernier, l'opération anti-OLP au Liban. Beaucoup de ces initiatives ont été prises et se perpétuent en dépit de l'opposition des meilleurs amis d'Israël. On peut juger tout cela sévèrement sans approuver, du même coup, les tactiques du camp opposé et sans être taxé d'antisémitisme. La manifestation anti-Sharon se faisait contre un symbole.

Vincent PRINCE

Droits réservés

M. Lévesque et le rôle de la presse

Le premier ministre, M. Lévesque, a raison sur un point fondamental: les médias d'information ne peuvent échapper aux obligations sociales que leur impose, comme corollaire, la très grande liberté d'expression dont ils font usage dans cette société. LA PRESSE reconnaît donc qu'elle a, comme ses confrères, des comptes à rendre, avant tout au public-lecteur qui veut savoir et comprendre.

Par conséquent, que le premier ministre se rassure: cette notion d'imputabilité, à laquelle les femmes et les hommes politiques sont déjà soumis, cette notion qu'il voudrait étendre à la presse, elle s'applique déjà aux médias d'information. Les entreprises de presse assument des responsabilités à l'égard de l'opinion publique, de leurs lecteurs, du Conseil de presse, des tribunaux, et même de l'Assemblée nationale qui aurait pu, qui pourrait encore convoquer Michel Girard, reporter à LA PRESSE qui a signé les articles publiés en mars sur l'affaire de la Baie James.

Un journal qui trahirait la confiance des lecteurs, qui lancerait de fausses nouvelles, qui tromperait l'opinion, qui accuserait sans preuves s'exposerait à perdre toute crédibilité et, à plus ou moins long terme, le respect du public et de sa clientèle. C'est un châtiment autrement plus rigoureux qu'une poursuite en justice et une condamnation ponctuelle.

LA PRESSE n'a aucune prétention à l'immunité, comme celle dont s'entoure le premier ministre quand il multiplie les épithètes choisies à l'égard du reporter ou les hyperboles envers le président de LA PRESSE.

M. Roger Landry (dont on lira la déclaration dans la page voisine) n'est évidemment pas chargé de faire, ni même d'inspirer les titres dans cette maison. L'aurait-il voulu ce jour-là qu'il n'aurait pu y parvenir puisqu'il se trouvait en Floride. C'est là du reste qu'il a pris connaissance, comme les autres lecteurs de LA PRESSE, de la manchette et de l'article.

Ce qui est plus inquiétant de la part d'un homme qui connaît bien le fonctionnement et la pratique des entreprises de presse, c'est l'étonnante facilité avec laquelle il aperçoit des complots politico-financiers à l'ombre des «gros intérêts» qui possèdent LA PRESSE. À l'époque où M. Lévesque séjournait dans les salles de rédaction, il a bien connu un autre premier ministre qui imaginait ainsi des scénarios diaboliques au sujet de la presse, dénonçant le propriétaire d'un journal qu'il rendait responsable d'un compte rendu incomplet. Quand il tient un tel langage, le premier ministre colporte des fables anachroniques. Il sait parfaitement que les idées exprimées par M. Landry dans ses discours publics sont régulièrement contredites dans les colonnes de ce journal.

LA PRESSE ne redoute pas l'épreuve de l'imputabilité. C'est avec une attention studieuse que nous examinerons la déclaration faite hier par le premier ministre en commission. Nous ne pensons pas que les propos de M. Lévesque, sauf erreur, nous amènent à modifier, quant à l'essentiel, ce qui fut publié en mars. Mais il importe d'y regarder de plus près. Aussi devrons-nous attendre de connaître les conclusions que les porte-parole ministériel et libéral auront tirées des travaux de la commission parlementaire dans quelques jours.

Michel ROY

Jean-Guy Dubuc

Quand Montréal grandit, elle se fait mal aussi

Se préoccuper de sa ville, ça s'exprime comment? Parfois, malheureusement, en se blessant les uns les autres. De cela on peut donner trois regrettables exemples.

Cette semaine, les Voisins de la rue Duluth ont tenu une réunion dans la rue. Avec beaucoup d'humour et de bonnes blagues touchant autant l'administration municipale que les nouveaux propriétaires des restaurants du quartier, ils ont manifesté leur déception et leur inquiétude. Ils savent bien qu'ils ne peuvent changer la vocation de la rue Duluth: les dizaines de restaurants qu'on y trouve ne vont sûrement pas disparaître pour leur faire plaisir. Ils acceptent donc le bruit et les odeurs, l'affolement des fins de semaine et les processions de touristes. Ils acceptent surtout de ne plus se sentir chez eux dans un quartier qu'ils avaient choisi pour des qualités disparues et qu'ils veulent habiter malgré tout, quitte à rire joyeusement des inconvénients qui pullulent. Mais trop, c'est trop.

Des restaurateurs, forts de leur succès, veulent profiter davantage des lieux et demandent des permis d'agrandissement. Les Voisins ne montrent pas trop d'exigences: ils veulent le gel des permis, l'application plus sévère de la réglementation du stationnement et, tout simplement, être mis au courant des aménagements futurs que la Ville de Montréal pourrait encore leur faire subir. Bref, ils demandent humblement un peu de respect. Mais ils ne sont pas du tout certains d'être entendus.

Rue de La Roche, d'autres voisins se regroupent. Parce que là aussi, on prévoit une transformation du quartier: huit restaurants doivent bientôt ouvrir leurs portes. Jusqu'à maintenant, une cinquantaine de personnes ont dû quitter leur logement. Les résidents craignent de voir se répéter chez eux le phénomène des rues Prince-Arthur et Duluth. Ils savent que c'est la fin de la vie quotidienne qu'ils ont connue avec l'apparition des foules qui arriveront avec leur sac de la SAQ sous le bras et partiront dans le chahut.

Un représentant du groupe affirme qu'il a deviné depuis longtemps les transformations qui se préparaient: il aurait même écrit au président du comité exécutif, M. Yvon Lamarre, un an avant l'émission des permis. Mais Monsieur le président n'a répondu à la lettre du groupe qu'après avoir émis des permis aux commerçants. Évidemment, la manière n'a pas plu aux gens du quartier. Ils disent: «Le citoyen de Montréal n'a aucun droit de se prononcer sur ce qui le concerne...» Ils savent qu'il est maintenant trop tard pour espérer influencer l'administration municipale. Leur seule arme consiste à tenter de dissuader la population qui viendrait fréquenter ces commerces. On peut s'attendre à des moments peu agréables de part et d'autre.

Enfin, dans le Vieux Montréal, sur la place d'Youville, Montréal a décidé d'ériger un «parking décoré». On l'appelle un parc, mais c'est un parking. Donc, une des places historiques les plus importantes de la ville sera «décorée» de voitures.

Cette fois, ce ne sont pas les voisins qui réagissent; ce sont plutôt des groupes de conservationnistes, des gens préoccupés de garder à Montréal les lieux historiques qui constituent son patrimoine culturel. Un groupe d'intervention en architecture urbaine a même préparé un plan d'aménagement de la place. L'administration municipale l'a réfusé, présentant au ministère des Affaires culturelles un projet «temporaire», au coût de $640,000, que M. Clément Richard a accepté «parce que temporaire». Mais le ministère ne s'est pas préoccupé de vérifier les données proposées par la ville. Le conseiller John Gardiner, du Rassemblement des citoyens et citoyennes de Montréal, considère que les travaux entrepris ont un caractère tout à fait permanent. Encore ici, les citoyens n'ont pas été entendus.

Que peuvent-ils faire pour se faire entendre? Faut-il des manifestations agressives? Des protestations tapageuses et même violentes? Faut-il s'insulter pour bien se comprendre?

Avec ces trois exemples tirés de la vie des Montréalais ces jours derniers, on touche du doigt une des plus graves anomalies de notre démocratie: la difficulté pour les gens simples et sincères de présenter leur point de vue à une administration qui se ferme les yeux et les oreilles.

Autre anomalie: ces espèces de transformations de quartiers qui en changent la vérité traditionnelle. Les rues que l'on altère perdent le caractère qui avait attiré leurs habitants. Elles attirent par leur charme... et on l'efface.

Dernière anomalie: l'évolution de la vie diminue la qualité de vie. Il est certain que les restaurants de Duluth et de Prince-Arthur font plaisir à bien des gens; mais seulement à ceux qui sont de passage, pas à ceux qui y vivent. Et il est certain que le stationnement de la place d'Youville fera quelques heureux; mais il blesse le coeur du passé. Triste évolution qui flétrit ce qui fait vivre.

Discordances après la belle harmonie du Sommet

«Falls veut renforcer les arsenaux conventionnels», titrait hier ce journal, à propos de la réunion des ministres de la Défense de l'OTAN, qui se tient présentement à Bruxelles. Qui est «Falls»? Aucun rapport naturellement avec Niagara Falls. Pourtant, l'amiral Falls est un Canadien. Il est depuis trois ans le président du comité militaire de l'OTAN. Il n'y a pas un Canadien sur cent qui sait qui est l'amiral Falls. Et il n'y en a pas un sur mille qui soit au courant de ses interventions publiques depuis trois ans.

L'OTAN, c'est lointain. On sait, bien sûr, qu'il s'agit d'une organisation militaire. Mais c'est aussi une organisation politique.

La guerre est une chose trop sérieuse pour qu'on l'abandonne aux militaires, dit-on couramment. Voilà pourquoi les chefs politiques n'omettent pas de se mêler... de ce qui les regarde.

Voici deux exemples d'intervention, pris dans l'actualité courante. À la réunion ministérielle de l'OTAN, le Danemark a demandé que l'échéance du 31 décembre 1983, date prévue pour l'installation des missiles Cruise et des fusées Pershing II en Europe, soit reportée. Le patron du Pentagone, M. Weinberger, a été scandalisé. Oh! hommes de peu de foi! M. Reagan n'a-t-il pas déjà dit que les Russes ne négocieraient des accords que le pistolet sur la tempe?

Ce n'est pas l'avis du premier ministre du Canada qui, rentrant du séminar de Williamsburg, déclare à la Chambre des communes, qu'il ne s'accorde pas avec le président Reagan sur ce point. À son avis, les Russes se montreront disposés à négocier des accords sur le désarmement sans attendre ultimatums et mises en demeure.

Dans ces vues entrent des évaluations très subjectives. Il est bien possible que M. Trudeau connaisse mieux l'âme russe que le président des États-Unis. Après tout, pourquoi pas? Faisons un grand effort d'imagination et supposons pour un instant que le Canada et les États-Unis, formant un seul pays-continent, ont un seul gouvernement et une seule capitale (Washington ou Ottawa, au choix). Il n'est pas certain que si Trudeau était à la tête de ce vaste empire, à la place de l'ancien gouverneur de la Californie, le monde dût s'en trouver forcément plus malheureux.

Mais on sait bien que la réalité politique ne se présente pas de cette manière. Le Canada et les États-Unis ont des gouvernements séparés.

Le chef de l'un de ces gouvernements, M. Trudeau, tout en se déclarant fondamentalement d'accord avec les orientations capitales de son voisin, allié et ami, ne cesse de multiplier les réserves. Vous dites missiles Cruise? Oui... mais. Vous dites qu'il faut négocier en position de force avec l'URSS? Oui... mais. Vous dites à l'OTAN qu'il faut accroître les budgets militaires? Oui... mais.

On ne gouverne pas avec des «oui... mais», dit un jour un grand homme. Et M. Reagan, qui est essentiellement un pragmatique, est probablement du même avis. Alors, les nuances introduites par le chef du gouvernement canadien ne peuvent avoir que deux résultats: ou elles impressionnent favorablement Washington ou elles sont traitées comme des agaceries. À mon avis, elles agacent, sans résultat pratique.

Entre-temps, à Bruxelles, les États-Unis insistent: il faut augmenter de 3 p. cent les budgets de défense. Très bien, répondent les autres, mais il faut partager le gâteau, le commerce des armes s'élevant à $275 milliards annuellement, les USA se réservent la quasi-totalité des bénéfices. Partageons!

Il est bien évident que ces calculs ne vont pas au fond des choses. Dans un rapport préparé pour le Conseil de l'Europe sur les relations Est-Ouest, le député conservateur Harold Lied (Norvège) conclut: «La limitation des dépenses militaires permettrait de dégager des investissements massifs indispensables au tiers monde. Il faut inscrire le désarmement dans la logique du développement de toute l'humanité.»

Entre ceux qui veulent plus d'argent pour la défense et ceux qui réclament plus de ressources «pour le développement de toute l'humanité» le fossé ne sera pas aisément franchi.

Guy CORMIER

TRIBUNE LIBRE
LA PRESSE, MONTRÉAL, VENDREDI 3 JUIN 1983

LE SAC DE LG-2

«Je me sens la conscience tranquille»

— M. René Lévesque

Voici un large extrait de la déclaration faite hier en commission parlementaire par le premier ministre, M. René Lévesque, au sujet de son rôle dans l'affaire du règlement à l'amiable du sac de LG-2.

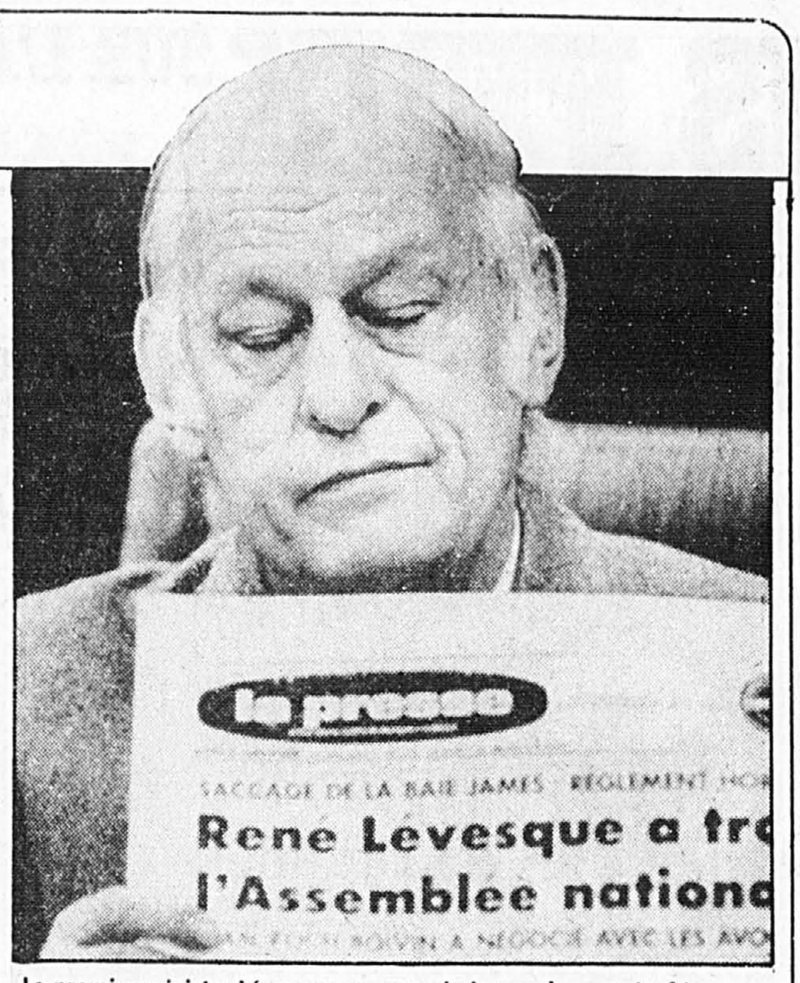

Le premier ministre Lévesque en commission parlementaire hier.

Ce 20 février 1979, jour de fin de session, lorsque le député de Marguerite-Bourgeoys me fit l'honneur de me poser quelques questions et ensuite de réclamer un mini-débat sur le même sujet, ce règlement hors cour n'était pas encore une certitude, tout au plus une probabilité.

Ce qui explique amplement, je crois, la prudence avec laquelle je répondis à la première question, où l'on me demandait s'il était exact qu'un tel règlement était envisagé.

«Premièrement, ai-je répondu, il est exact qu'il est question d'un règlement. C'est même, paraît-il, pour ce que j'en sais, assez avancé.» Ce qui était strictement conforme à l'état de la situation tel que je le connaissais.

Question suivante du député de Marguerite-Bourgeoys:

«Deuxièmement, est-il exact que c'est dans le bureau du Premier ministre, en présence du Premier ministre ou d'un de ses représentants, qu'une partie de cette négociation de règlement a eu lieu?»

Première partie de ma réponse:

«Ce n'est pas du tout, ni de près ni de loin, dans le bureau du Premier ministre, que le règlement ou partie du règlement a eu lieu.»

Et bien sûr, si l'on prend cette phrase toute seule, hors de son contexte, qu'on la prend donc très malhonnêtement comme on l'a fait à maintes reprises depuis quelques semaines, ça pouvait avoir l'air de cacher une partie des faits.

Mais si l'on a la simple bonne foi de replacer cette phrase dans le contexte global de mes deux interventions de ce jour-là, il me semble que, là encore, un minimum de bonne foi permet de voir aussitôt que je n'avais rien déguisé. D'ailleurs, qu'avais-je à gagner à cacher quoi que ce soit?

Un peu plus loin, au cours de cette même réponse en Chambre, voici en effet ce que j'ajoutais à propos de l'opinion que j'avais transmise aux dirigeants de l'Hydro et de la SEBJ.

«Mon sentiment a été clair, la décision appartient forcément à l'Hydro-Québec et à son conseil d'administration...

Tout en étant bien clair là-dessus, et le demeurant encore aujourd'hui, mon sentiment — et je leur ai donné, comme ils le demandaient — est éminemment favorable à un règlement. Les modalités, je ne veux pas les connaître, jusqu'au jour où on les connaîtra tous. Ce n'est sûrement pas à mon bureau de commencer à dire que ce sera tant, etc. Ce n'est pas de notre affaire. Mais l'idée, le principe du règlement, oui.»

Donc, très clairement, mon bureau et moi-même étions éminemment favorables à un règlement hors cour, et nous l'avions fait savoir à qui de droit. Après nous être formé une opinion, que d'ailleurs je résumais aussitôt après, en poursuivant ma réponse.

Après quoi, en m'appuyant sur cet énoncé, je répétais à nouveau:

«Il me semble — c'est le sentiment que j'en ai — qu'il serait injuste de faire payer par l'ensemble des travailleurs qui sont membres des syndicats défendeurs, les syndicats québécois qui peuvent être tenus techniquement et juridiquement responsables — d'ailleurs ils l'admettent — des montants importants pour lesquels ils ne sont franchement pas responsables.»

Lorsque j'avais dit, au début de ma réponse, que ce n'était pas, «ni de près ni de loin, dans le bureau du Premier ministre, que le règlement ou partie du règlement avait eu lieu», il me semblait et il me semble encore évident que cette phrase-là n'avait rien à voir avec le principe du règlement hors cour. Au contraire, je l'avais dit et répété, l'opportunité quant à moi d'en arriver à un tel règlement, l'opinion «éminemment favorable» dans ce sens que j'avais transmise aux dirigeants de l'entreprise, c'était clair et net dans mes propos.

Qu'est-ce que c'est alors qu'on n'avait touché «ni de près ni de loin», dans quoi s'était-on interdit de s'ingérer de quelque façon que ce soit?

La réponse, avec la distinction qu'elle comporte, n'est-elle pas elle aussi d'une évidence aveuglante, à moins d'être absolument tordu par la partisanerie, ou encore d'être entraîné dans une certaine caricature du métier de l'information, sur laquelle je reviendrai brièvement avant de terminer?

Le 20 février 1979, en Chambre, toujours dans ma réponse aux questions du député de Marguerite-Bourgeoys, à peu près une minute après le début, voici ce que je disais:

«...La décision appartient forcément à l'Hydro-Québec et à son conseil d'administration qui coiffe toute l'opération chantier, énergie, etc., et bien sûr, à la Société d'énergie de la Baie James elle-même, qui est là comme partie.»

Et en terminant cette même réponse, après avoir résumé les raisons pour lesquelles je croyais qu'on devrait régler hors cour, je déclarais à nouveau:

«A partir de là, la décision appartient à la Société d'énergie de la Baie James, mais comme elle l'avait fait en 1975, au moment de poursuivre, en consultant, elle a eu l'opinion du Premier ministre d'aujourd'hui, s'il s'agit d'un règlement éventuel.»

Et puis, comme le député de Marguerite-Bourgeoys revenait à la charge en me prodiguant de sages conseils de prudence, j'ai encore une fois conclu comme suit:

«...La décision appartient à ceux qui administrent l'entreprise, y compris les modalités d'un règlement, les questions de responsabilité, etc. Cela ne nous regarde pas, c'est leur droit.»

Et puis enfin, le même jour, 20 février 1979, le même député de Marguerite-Bourgeoys revenait à la charge en réclamant à 10 heures du soir, juste avant la fin de la session, ce qu'on appelle en jargon parlementaire un «mini-débat», où cette fois il se concentrait plutôt, à toutes fins utiles, sur un appel au retour de l'État-fainéant, un appel bien emmitoufflé comme il se doit dans la meilleure démagogie pseudo-populiste, et qui se terminait ainsi:

«Qu'on laisse la justice suivre son cours ou alors que le Premier ministre justifie objectivement, documentation à l'appui, pourquoi les Québécois devraient échanger une réclamation de 32 millions $ pour à peu près rien...»

Pour ce qui est de la «documentation à l'appui», j'ai référé de nouveau au rapport de la Commission Cliche, car c'était vraiment ma documentation fondamentale. J'avoue que j'ai oublié d'en transmettre une copie au député de Marguerite-Bourgeoys...

Et là-dessus, et pour la dernière fois ce jour-là, je me suis évertué à resituer mon intervention, et les limites de cette intervention, dans les termes suivants:

«Partant de là, ai-je déclaré, sachant aussi que les syndicats québécois qui sont intimés sont incapables de toute façon de payer des sommes le moindrement substantielles, j'ai donné mon assentiment. Et c'était que puisqu'un règlement a été demandé par quelques-uns des syndicats ou leurs procureurs, au début de 1979, quant à moi, il me semblait meilleur, dans l'intérêt du Québec et d'une certaine paix sociale — il ne s'agit pas de favoritisme politique, il s'agit de chantiers lointains où il est important que la paix règne — (il me semblait meilleur, donc) si un règlement était possible, de le soutenir, de l'appuyer, **mais que c'est aux parties, à commencer par la Société d'énergie de la Baie James qui est demanderesse là-dedans, de décider ce qu'elles veulent faire.**»

Et c'est effectivement ce qu'elles ont fait, quelques jours plus tard. Et pour ce qui est de la SEBJ, cette décision de régler fut prise assez librement, en dépit de mon insistante recommandation, pour que certains administrateurs, à commencer par M. Robert Boyd, n'hésitent pas à voter contre. Mon bureau et moi n'avions donc ni décidé, ni négocié, ni encore moins prétendu imposer un règlement, comme ça s'était déjà produit dans le passé. C'est d'ailleurs devenu d'une telle évidence, au cours de cette Commission que, tout en continuant de prétendre croire le contraire, certains «procureurs» libéraux se sont mis tout à coup à nous reprocher éloquemment de ne pas nous être ingérés suffisamment pour aller chercher plus d'argent! Quand même...

Tous ces propos de février 1979, que je viens de citer ou d'évoquer, se retrouvent évidemment dans mes deux interventions. Comme ces dernières n'ont, semble-t-il, été évoquées à cette Commission que par bribes plutôt éparses et trop souvent isolées pour l'effet, je me suis permis de les annexer au complet à cette déclaration. (Annexe 1, *Journal des Débats*, 20 février 1979, pp. 5739-40-41 et pp. 5792-93-94.)

On y verra, soit dit en passant, que d'aucune façon le député de Marguerite-Bourgeoys n'avait cru bon de poser de questions sur la façon précise dont Me Boivin et moi-même nous étions formé une opinion. Et je dois dire que je n'ai absolument pas pensé qu'il fallait évoquer certaines consultations préalables, tellement, je suppose, ça me paraissait aller de soi. Au cours du mini-débat de la fin de soirée, le passage que j'en ai cité démontre que j'ai mentionné spontanément des demandes faites par «des syndicats ou leurs procureurs». Et si on avait voulu faire un plat sur les rencontres des avocats avec Me Boivin comme on n'a pas cessé de le faire à cette Commission, j'aurais volontiers répondu — après m'être informé, puisque je n'avais jamais vu, et je ne vois pas encore, la raison pourquoi j'aurais tenu une sorte de compilation de ces va-et-vient, qui me paraissaient tout bonnement aller de soi. On m'a dit que certains, la semaine dernière, avaient prétendu apercevoir là une restriction mentale, une sorte de «péché d'omission». Pour les raisons que je viens de donner, je dois dire que je me sens la conscience tranquille là-dessus, comme sur le reste.

Je sais que cette déclaration a déjà mangé un bon morceau du temps si précieux de cette Commission.

Et pourtant, je ne m'excuserai pas d'ajouter en terminant quelques brefs commentaires sur deux points en particulier: *La Presse* (avec un grand P, *La Presse* de Montréal, «le plus grand quotidien français d'Amérique»); et puis, deuxièmement, la façon dont cette Commission parlementaire s'est déroulée depuis plus de deux mois.

Et justement, puisque pendant ces deux mois nos «amis d'en face», à 80% et davantage, ont ainsi monopolisé plus de temps et de fonds publics que le règlement de la Baie-James lui-même, on comprendra que je ne me sente pas trop gêné de prendre quelques minutes de plus pour dire ma façon de penser sur ces deux points.

1. D'abord, premier point: tout cela a découlé d'un article de *La Presse* de Montréal, et surtout de l'énorme titre «à la une» dont on avait cru bon de coiffer cet article.

Avant de dire ce que j'en pense, je me permets de souligner qu'une des idées à la mode en ce moment, c'est celle d'imputabilité, traduction un peu barbare de l'anglais «accountable» — c'est-à-dire, en termes de tous les jours, que si on a des responsabilités dont l'impact peut affecter les autres, on doit accepter tout simplement d'en rendre compte. C'est là une notion qu'on applique depuis toujours (et à juste titre) aux hommes et aux femmes politiques. Il est question de l'imposer aussi, désormais, aux fonctionnaires les plus importants, ceux qu'on appelle les «grands commis de l'État». Pourquoi pas? Et pourquoi pas, également, aux syndicats et aux milieux d'affaires les plus pesants, dont les décisions peuvent influer tellement sur le sort des gens? Et pourquoi pas, aussi, aux **médias d'information?** C'est ce que j'évoquais, il y a quelques jours à peine, à l'Assemblée nationale, en soulignant à quel point ces médias d'information, et les intérêts massifs qui les contrôlent, sont à la fois très puissants et foncièrement irresponsables, susceptibles par conséquent de faire du mal à volonté et sans aucune «imputabilité». Ou alors, les recours qui restent aux victimes sont à la fois coûteux, aléatoires et de toute façon très lents.

Quoi qu'il en soit, le 17 mars dernier, s'étalait dans *La Presse* de Montréal un article, signé par un Monsieur Michel Girard. Il s'agissait en fait d'un pseudo-reportage sur le règlement hors cour du saccage de la Baie-James. Un sujet, on l'admettra, tout à fait original après quatre ans et demi, et peut-être même pour cette seule raison, était-ce un sujet révélateur d'intentions plus proches de la propagande que de l'information?

Quoi qu'il en soit, ce texte était tout bonnement un tissu d'erreurs, de faussetés, de procès d'intention parfaitement gratuits.

Sur les passages qu'il était en mesure d'évaluer personnellement, mon chef de cabinet, Me Boivin, a fourni à cette Commission une analyse très «factuelle» qui a eu le grand honneur d'être publiée... elle aussi. Mais cette analyse mérite, à mon humble avis, de ne pas si vite s'en aller aux oubliettes. C'est pourquoi, en la reprenant tout entière à mon compte, je l'ai reproduite en annexe de ma propre déclaration (*Annexe 2, extraits de la déclaration de Me Jean-Roch Boivin, pp. 9, 10, 11, 12, 13 et 14.*)

Je n'y ajouterai donc que deux constatations qui touchent mon cas personnel. La première, c'est que Monsieur Girard avait réussi, par un tour de force qui ne pouvait surtout pas être accidentel, à escamoter à peu près complètement les précisions que j'avais données à l'Assemblée nationale, et à déguiser sournoisement le peu qu'il en avait conservé. C'était en quelque sorte une «job de bras» journalistique, pour parler comme les bandits de la Baie-James. Quant à ma seconde remarque, elle concerne le titre dont on avait coiffé ce chef-d'oeuvre. Énorme manchette sur six colonnes à la une, ce titre disait, textuellement, que «*René Lévesque a trompé l'Assemblée nationale*».

D'aucune façon, ce titre n'était justifié par le texte proprement débile de l'article en question. Mais ça ne l'a pas empêché de faire son chemin, dans les ragots de bas étage, radiophoniques et autres, et aussi dans les propos prudemment téméraires de ces messieurs d'en face.

Or, un gros titre en première page — surtout lorsqu'il est à la fois explosif et injustifié — ce n'est pas le simple reporter qui en décide. Comme l'a si bien dit le député de Marguerite-Bourgeoys, un jour de la semaine dernière — ça m'avait frappé; «Celui qui fait les titres au journal *La Presse*, parce qu'on ne peut pas accuser le journaliste de faire les titres...» Justement, qui fait les titres, ou plus précisément qui donc les autorise... ou encore les dicte peut-être à l'occasion? Tout ce que je peux dire, sans la moindre hésitation, c'est que ce genre de titre, disons, «risqué», ça me rappelle forcément que *La Presse* appartient à de gros intérêts financiers dont la famille politique est bien connue, et qu'au départ de Monsieur Roger Lemelin, ces mêmes intérêts lui ont choisi pour successeur à la présidence un Monsieur Roger (quelquechose) Landry, personnage à la fois insatiable en matière de publicité personnelle et férocement partisan. Ce qui peut avoir une terrible influence sur le choix des sujets et des titres...

2. Et je termine en me demandant très simplement pourquoi l'Opposition libérale a sauté à deux pieds joints sur ce très fragile et très douteux tremplin? Et pourquoi, après avoir paralysé l'ouverture de la session afin de dramatiser le terrible sentiment d'urgence que ça lui inspirait, pourquoi s'y est-elle agrippée si longtemps, et à si grands frais pour les contribuables?

Ça ne peut pas être uniquement pour la volupté et la rentabilité du spectacle télévisé; rentabilité aléatoire, d'ailleurs, quand ça dure trop longtemps et qu'on finit par voir à quel point c'est cousu de fil blanc...

Alors, quoi? J'avoue que je ne sais pas. Sauf que j'ai l'impression qu'en sautant ainsi sur une apparente occasion en or d'abattre l'adversaire (ce qui est dans la «game» comme on dit), on n'a pas vraiment fait avancer la cause partisane, mais en revanche on a très certainement fait reculer celle du parlementarisme et de la réforme dont il a si grandement besoin. Et ça, je ne suis pas le seul à l'avoir constaté.

Déclaration du président de LA PRESSE

Je suis surpris et abasourdi par l'attaque personnelle dont m'a gratifié le premier ministre M. René Lévesque. Je ne puis en comprendre ni le ton ni la forme.

Tout d'abord, je m'explique mal qu'un homme aussi au fait que lui des pratiques journalistiques imagine qu'un président de journal puisse dicter les titres qui doivent coiffer les articles de ses journalistes. Ceux-ci, il le sait, ne le toléreraient pas longtemps.

Deuxièmement, il m'accuse d'être «insatiable en matière de publicité personnelle et férocement partisan». Je lui ferai remarquer, à ce propos, que je ne me suis invité jusqu'ici nulle part et que je ne me suis pas gêné, à l'occasion, pour critiquer aussi les libéraux. De toute façon, M. Lévesque aurait dû noter que si j'ai attaqué son gouvernement, je n'ai jamais attaqué la personne même du premier ministre.

Enfin, je voudrais dire que ce ne sont pas des «méchancetés» de ce genre de sa part qui m'empêcheront, à l'avenir, de dire ce que je pense, en bien ou en mal, de son administration.

Roger D. LANDRY
Président et éditeur
LA PRESSE

LIBRE OPINION

Afin que la médecine s'humanise

En lisant la lettre ouverte de Madame Edith Meney publiée dans votre quotidien en date du jeudi 12 mai, réclamant une médecine plus efficace, on imagine que cette personne désire avant tout soulever le problème de l'humanisation de la médecine contemporaine et tout particulièrement des relations patients-médecins.

Contrairement à ce qu'elle semble penser, il existe un bon nombre de médecins parfaitement conscients des faits mentionnés, et c'est ainsi que depuis plus de dix ans, divers mouvements s'efforcent de réinstituer la médecine familiale et réintroduire les sciences humaines dans le curriculum des études médicales.

En effet, la médecine est devenue, au cours de ce dernier siècle, une synthèse de plus de 30 sciences fondamentales qu'il serait fastidieux d'énumérer ici, mais qui permettent d'accorder le titre de SCIENCE à cette discipline avec les inconvénients que cela comporte, à savoir un raisonnement objectif, laissant peu de place à l'empirisme et à l'émotion. Qui plus est, on estime, à ce jour, à plus de dix mille le nombre de maladies différentes que la gent humaine est susceptible de présenter. Or, il est impossible qu'un seul individu puisse les connaître toutes et c'est la raison pour laquelle il existe des spécialités et des sous-spécialités.

Mais, pour en revenir à la question qui nous préoccupe, c'est un fait incontesté que les médecins formés depuis une dizaine d'années étaient peu sensibilisés aux aspects psycho-sociologiques en relation avec les maladies, d'où la déshumanisation des soins qui s'inscrit du reste dans le contexte beaucoup plus général d'une civilisation technocratique et individualisée. C'est ainsi qu'au cours de ces années, tant en Amérique qu'en Europe, les facultés ou écoles de médecine n'acceptaient que des étudiants ayant surtout un bon bagage en sciences exactes, soit des sujets ayant dès le départ une tournure d'esprit encline à une certaine rigueur et peu préparés à affronter les problèmes affectifs de leurs futurs clients. L'enseignement se poursuivait ensuite dans des laboratoires sophistiqués et surtout dans des hôpitaux universitaires qui se devaient d'être à la pointe des techniques médicales, accueillant une clientèle de malades très sélectionnée. D'une façon plus prosaïque, il est possible de comparer l'enseignement médical actuel à l'apprentissage de la conduite d'un véhicule de compétition Formule 1, alors que le conducteur aura toute sa vie une petite voiture à sa disposition. Le résultat engendrera une tendance très naturelle à traiter sa petite cylindrée comme un véhicule de course!

Or, on estime actuellement que seulement 20% de la population des patients ont l'occasion d'être hospitalisés, ce qui fait que les étudiants en médecine acquièrent un mauvais profil des maladies les plus courantes dans leur pays, ignorant les problèmes des 80 autres pour cent. De plus, ils sont au contact avec des techniques et des méthodes qui ne sont justifiables que dans des circonstances extrêmes, alors que plus de 60% d'entre eux n'auront plus l'occasion d'intervenir en milieu hospitalier lors de leur pratique ultérieure.

Pourquoi en est-il ainsi?

Parce que depuis le 10e siècle, le corps médical a conservé la tradition d'enseigner la médecine dans les hôpitaux, ceci pour différentes raisons et qui ont porté leurs fruits dans les sciences cliniques tout en suivant le principe de «Qui peut le plus, peut le moins». Or, la plupart des institutions de soins appartenaient à des congrégations religieuses qui prenaient en charge les aspects psychologiques et spirituels des malades. Une des erreurs des enseignants en médecine fut de négliger cet aspect émotionnel lors de la laïcisation des hôpitaux, d'où les plaintes actuelles concernant la déshumanisation des soins.

Tout ceci est actuellement en train de changer, mais il faudra encore attendre une bonne dizaine d'années avant de ressentir les effets des réformes entreprises, bien que celles-ci soient encore trop timides à mon avis. En effet, avec la très rapide venue des «technologies de pointe» le fossé entre les approches techniques et l'AFFECT va se creuser encore plus. La micro-informatisation va certainement faciliter, améliorer les diagnostics et traitements, mais ne modifiera pas grand-chose quant au comportement des futurs médecins qui seront encore plus rigoureux dans leurs jugements. Ce qu'il faudrait, ce serait une préparation beaucoup plus intensive des étudiants en médecine en matière de sciences humaines, quitte à accepter en médecine au moins 50% d'étudiants nantis d'une solide formation en psychologie et en sociologie, tout en réservant les autres 50% aux scientifiques purs ou même en panachant avec des ingénieurs, des juristes, des économistes.

Le domaine de la santé est devenu de nos jours tellement vaste qu'il faut dès maintenant prévoir une formation multidisciplinaire. Une autre mesure à prendre consisterait à diversifier les lieux de formation en faisant connaître aux étudiants les différents milieux (familiaux, de travail, de loisirs) qui présentent de hauts risques pour la santé afin que le futur médecin soit conscient que la maladie ne se rencontre pas uniquement à l'hôpital.

Madame Edith Meney soulève aussi la question des médecines douces et dénonce la surconsommation de médicaments. Ces faits sont reconnus internationalement au point que l'O.M.S. recommande la recherche et l'application des médecines traditionnelles dans le Tiers-Monde. Mais là encore, il n'est pas facile de trancher car si certaines thérapeutiques «douces» peuvent soulager certaines affections mineures, on est pour l'instant dans l'incapacité de prévoir quand celles-ci évolueront en affections majeures. Tout ce que l'on est capable d'affirmer pour le moment et encore pour un nombre restreint de maladies, c'est le risque ou la probabilité pour un patient présentant des signes mineurs, de développer une affection majeure. Pour l'instant, la science médicale est incapable de prédire quels seront les heureux élus qui auront la chance de ne pas présenter de troubles majeurs. Qui plus est, les probabilités d'un défaut de jugement en la matière incite les malades à des poursuites judiciaires contre les médecins. Du reste, dans le même journal, quelques pages plus loin, on trouve les plaintes d'un travailleur exposé aux acides: le médecin en place lui aurait suggéré de se doucher pour prévenir les brûlures, ce qui est tout à fait raisonnable, mais cette mesure a paru trop simpliste à l'accidenté...

Il n'est donc pas facile de satisfaire tout le monde, surtout à une époque régie par la vitesse et les changements dans tous les domaines, mais la médecine se doit de rester avant tout une science humaine, capable de résoudre autant les douleurs physiques que les douleurs morales des HOMMES.

Docteur YANG Robert
Ottawa

Ces monstres corporatifs

En 1980 les locataires de Montréal ont déposé des réclamations auprès la Régie du Logement pour obtenir de leur propriétaire un remboursement suite à l'abolition d'une surtaxe selon les lois concernant les fiscalités municipales (Loi 57).

Plusieurs propriétaires ont payé leurs locataires par une diminution de loyer dès 1980-1981. Mais des milliers de locataires à Montréal sont aux prises avec des procédures judiciaires quasi insurmontables. Les propriétaires ne veulent pas s'en tenir à la décision de la Régie du logement.

Et qui sont ces propriétaires: les CORPORATIONS qui sont responsables pour au moins 75% des appels déposés en cour provinciale. Ils remettent en question la constitutionnalité des pouvoirs des régisseurs de la Régie du Logement, en disant que les pouvoirs accordés à la Régie du logement par la loi sont inconstitutionnels et que la Régie du logement n'a pas le droit ou le pouvoir de condamner le locataire à payer quoi que ce soit au locataire, tout ceci entraînant des procédures judiciaires qui peuvent durer des années et coûter très cher.

Un simple citoyen se sent bien petit devant le pouvoir financier de ces corporations; les citoyens n'ont pas l'argent pour les combattre, pour pouvoir récupérer l'argent qui leur appartient et qui leur est dû de par la loi. Pourquoi sommes-nous obligés de nous battre?

Ces sommes ont été attribuées aux propriétaires, lesquels auraient dû rembourser leurs locataires. De la façon dont tout cela se déroule maintenant: ils ont profité de cet argent et ils profitent encore aujourd'hui avec les intérêts que cet argent leur rapporte. Tout cela dure depuis 1980 et nous nous demandons: «Que fait le gouvernement du Québec?» La réponse est: RIEN. Comment le gouvernement peut laisser bafouer ses lois à ce point? C'est incompréhensible.

N'y a-t-il pas une loi qui protège les citoyens contre ces corporations?

L. PLAMONDON
Montréal

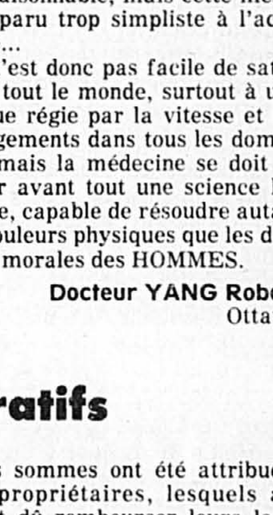

PLEINS FEUX SUR L'ACTUALITÉ

ME RENÉ AMYOT ASSOCIÉ AUX PROMOTEURS DE L'ÉDIFICE CHOISI

Air Canada déménage : une valse des millions sur fond d'intrigues et de tergiversations...

Me René Amyot, président du conseil d'administration d'Air Canada.

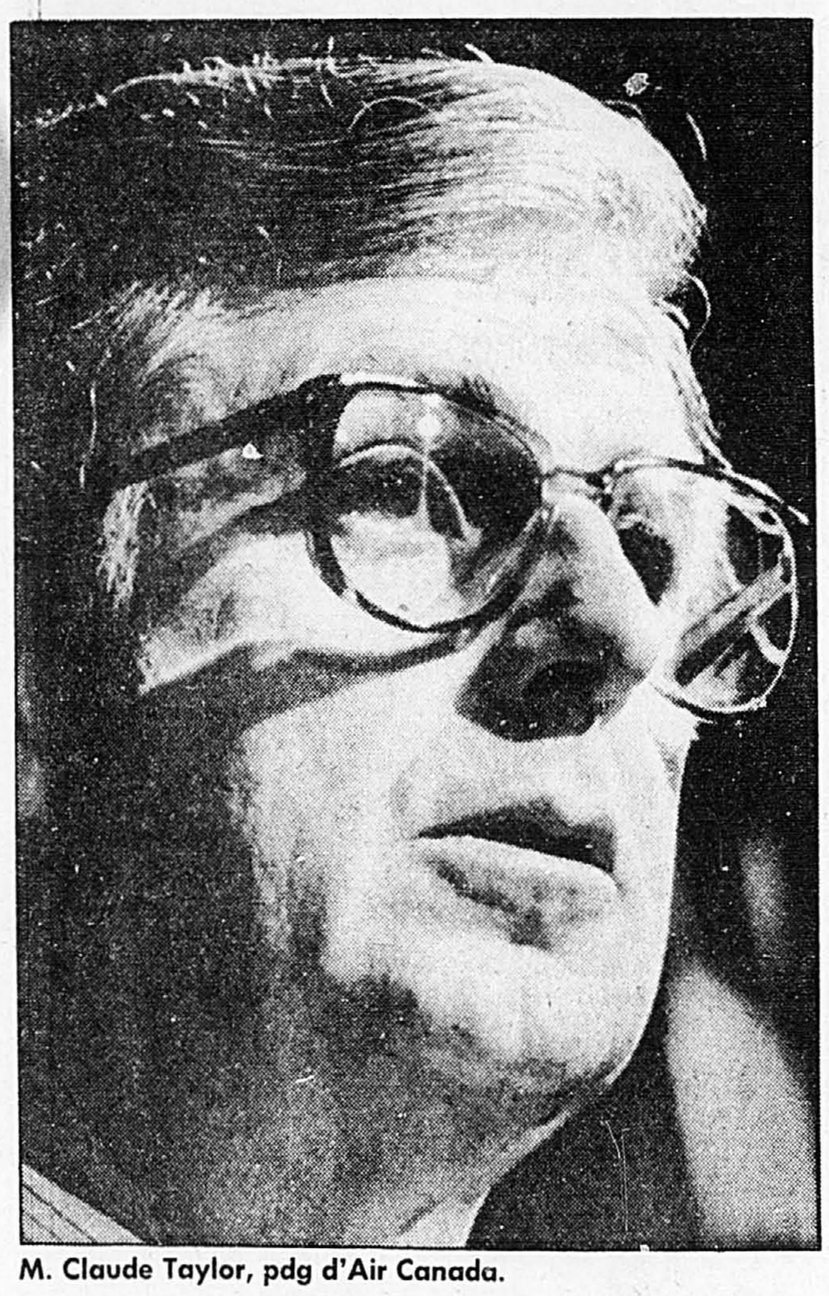

M. Claude Taylor, pdg d'Air Canada.

LES TURBULENCES D'AIR CANADA

Le choix du nouveau siège social d'Air Canada, à Montréal, donne ponctuellement lieu depuis quelques semaines à des rebondissements aussi inattendus que spectaculaires. Et au fur et à mesure que la lumière se fait, il devient de plus en plus clair que la toile de fond formée d'intrigues et d'associations troublantes qui ont abouti à ce choix s'est tissée à l'insu du président directeur général d'Air Canada, M. Claude Taylor, comme en fait foi la succession de faits divulgués par les journaux.

Le plus récent rebondissement exposé par *The Gazette* samedi dernier est d'ailleurs à la hauteur de ce dossier qui fourmille de troublantes incongruités. En effet, nos confrères ont découvert, document à l'appui, que peu de temps avant que la maison A.E. LePage Ltée n'accepte d'Air Canada le mandat de l'éclairer dans le choix d'un siège social, A.E. LePage Québec, succursale québécoise de la première, avait déjà accepté, contre rémunération, de convaincre Air Canada d'opter pour le projet de First Quebec Corporation.

(Notons qu'une première allusion dans *Le Devoir* du 17 mai au rôle de A.E. LePage dans ce dossier a entraîné une mise en demeure de la part des procureurs de la maison de courtage, soit le bureau d'avocats Stikeman, Elliott et Associés, lequel considère comme inexacts les allégués contenus dans l'article du quotidien.)

Et si, jusqu'à ce moment, le nom du président du Conseil d'administration d'Air Canada, Me René Amyot, avocat de Québec, avait été surtout accolé à celui de promoteurs reliés de près ou de loin au projet de First Quebec Corporation, LA PRESSE est en mesure d'ajouter que Me Amyot a déjà été associé aux promoteurs de l'édifice choisi par Air Canada.

L'édifice en question, place Beaver Hall, depuis rebaptisé place Air Canada, a été construit par le promoteur Trizec Corporation Ltd. Or, dans un prospectus de 1972 publié à l'occasion du lancement d'une émission d'obligations pour le projet de Place Québec Inc. (une filiale à part entière de Trizec, précise le prospectus), le nom de Me Amyot figure sur la liste des directeurs de Place Québec Inc., à titre de directeur et de secrétaire de corporation.

Un déménagement difficile

Mais tellement d'événements sont survenus dans ce dossier au cours de la dernière année qu'il convient de faire le point. Notons qu'il sera plus facile de suivre le scénario en consultant régulièrement le « générique » pour en savoir plus long sur chacun des « acteurs ».

Tout commence au début de l'année 1982 quand Air Canada annonce son intention de déménager son siège social de la place Ville-Marie.

Jusqu'au choix définitif, le responsable du dossier chez Air Canada, M. Ralph Drabinsky, aura eu l'occasion de se pencher sur pas moins d'une quinzaine de projets, si on inclut les projets tardifs de la place Mercantile et du 500 Sherbrooke ouest, des promoteurs Gagnon et Archambault.

Le 8 août 1982, le choix est réduit à deux présentations. Le premier édifice, toujours à l'état de projet, est proposé par la First Quebec Corporation, présidée par M. Eugene Reismann. Il s'agirait alors de construire un édifice sur l'avenue McGill College, et la participation d'Air Canada lui coûterait $32,4 millions en 10 ans.

Le deuxième édifice, connu sous le nom de place Beaver Hall, est très avancé lorsque Air Canada procède au choix, et le promoteur, en l'occurrence Trizec Corporation Ltd., est l'actuel locateur d'Air Canada à la place Ville-Marie. Sur la même période de temps, l'engagement d'Air Canada lui coûterait $31,7 millions.

Face à ce dilemme, le Conseil d'administration d'Air Canada accepte le 12 août le principe de confier l'analyse des deux propositions à un courtier en immeubles réputé. Comme il devait le confirmer au début de mai 1983 devant le Comité des transports de la Chambre des communes, c'est M. Taylor qui propose A.E. LePage Ltée. Puis le président du Conseil, Me Amyot, renchérit en insistant pour que le travail soit confié à la succursale du Québec, alors présidée par M. Yvon Lavoie.

Un retour dans le temps

Ouvrons ici une parenthèse pour rappeler trois événements qui ont leur importance dans ce scénario même s'ils ne touchent pas directement Air Canada.

En premier lieu, retournons au 2 août 1982. Ce jour-là, le président de First Quebec confirmait dans une lettre adressée à M. Lavoie que la société LePage toucherait une commission de $3,8 millions, à la condition expresse qu'Air Canada accepte de s'installer avenue McGill College.

Le 8 août, soit le jour où Air Canada décidait d'arrêter son choix entre les deux projets précités, M. Lavoie consentait par contrat à verser à un groupe de promoteurs, regroupés sous l'appellation *Pierre Jolicoeur in trust*, tout montant supérieur à $200 000, donc en l'occurrence $3,6 millions, de la commission que la société A.E. LePage devait toucher dans cette transaction. Le document était signé par M. Lavoie et Me Pierre Jolicoeur, avocat de Québec.

Notons au sujet de ce dernier que le 7 juillet 1982, le gouvernement fédéral ordonnait au shérif du district judiciaire de Québec, de vendre aux enchères les biens meubles et immeubles au domicile du 2025, rue Brûlart, à Québec, en vertu de la Loi de l'impôt sur le revenu, pour une facture impayée de $11 279,34, en rapport avec la déclaration de 1980. Le 9 mai dernier, le bureau du shérif fixait au 21 juin 1983 la vente desdits biens de Me Jolicoeur, et établissait la mise à prix à $33 000, soit 25 p. cent de l'évaluation de l'immeuble.

Pour revenir au compte Pierre Jolicoeur in trust, on connait au moins trois de ses propriétaires, soit Me Jolicoeur, le lobbyist Bernard Claude Saint-Jacques et l'homme d'affaires montréalais Isaac Gelber.

Et toujours le 8 août, First Quebec signait avec la société Fiduscom Intrenational Ltd, des Bahamas, une entente selon laquelle les deux devenaient partenaires égaux dans le projet de l'avenue McGill College. L'entente précisait également que le contrat de courtier en immeubles devait aller à A.E. LePage Québec. Enfin, l'entente devenait inopérante de consentement commun dans l'éventualité où Air Canada n'accepterait pas de devenir le principal locataire du projet de First Quebec. Huit jours plus tard, c'était la rupture alors que M. Reismann, de First Quebec, mettait fin à l'entente.

L'entrée en scène de LePage

Mais revenons à l'intrigue principale. Nous nous retrouvons donc au 12 août 1982. À cette date-là, A.E. LePage Québec se voit confier le mandat d'évaluer les deux projets convoités par Air Canada. On aura noté que ce mandat survient 10 jours après la lettre adressée à M. Lavoie par M. Reismann. A.E. LePage aurait peut-être dû refuser le mandat à cause d'un risque de conflit d'intérêts, d'autant plus que M. Taylor, pdg d'Air Canada, avait pris la peine de s'assurer auprès de LePage que rien n'empêchait cette dernière de jouer son rôle; mais rien ne permet de croire que le siège social de A.E. LePage était au courant de toutes les démarches de sa filiale québécoise.

Cette remarque est d'autant plus pertinente qu'à peine quatre jours plus tard, donc le 16 août, M. Lavoie, de A.E. LePage Québec, mentionne dans une lettre adressée à Fiduscom (on se demande bien pourquoi), qu'à son point de vue tout au moins, Air Canada devrait s'installer avenue McGill College. La démarche de M. Lavoie est plus facile à comprendre dès qu'on sait que MM. Gelber et Lavoie avaient participé à un autre projet, connu sous le nom de place Mont-Royal, et traité dans un autre texte.

Toujours est-il que le 1er septembre, A.E. LePage Québec soumet un premier rapport, qui effectivement favorise le projet First Quebec au détriment de place Beaver Hall.

Ce rapport était-il final comme l'affirme Me Amyot? S'agissait-il plutôt d'un premier jet susceptible de subir des transformations aussi importantes que celle d'un changement radical d'orientation comme le prétend M. Taylor? Le mystère reste entier à ce sujet, d'autant plus que Me Amyot, président du Conseil d'administration, et M. Taylor, pdg de l'entreprise, se sont contredits sur le sujet devant le Comité des transports lors de leur comparution le 5 mai. Cette contradiction explique en partie l'existence de l'enquête actuellement en cours à la demande expresse du ministre fédéral des Transports, M. Jean-Luc Pepin. Cette enquête de la Gendarmerie royale du Canada a été marquée par une série de perquisitions au domicile et aux bureaux de Me Amyot, le 21 avril.

Quoi qu'il en soit, le Conseil d'administration, moins Me Amyot (il prétend en avoir été écarté volontairement) décide de demander à A.E. LePage de soumettre un autre rapport. Et M. Taylor a affirmé à ce sujet qu'aucune règle du jeu n'a été changée, ce que conteste Me Amyot.

Le deuxième rapport de LePage

Préparé cette fois par le siège social de A.E. LePage, à Toronto, sous la surveillance de M. Alex Stoddart, ce deuxième rapport recommande l'édifice place Beaver Hall. Parmi les facteurs qui ont milité en faveur de ce projet et dont on ne tenait pas compte dans le premier raport, on note le fait que l'édifice de l'avenue McGill College n'en était toujours qu'à l'état de projet, d'où possibilité que la construction ne soit pas terminée à temps pour le déménagement à la fin du bail en 1985. On souligne aussi l'avantage de déménager dans un édifice dont le propriétaire — Trizec — serait le même qu'à la place Ville-Marie.

Cette décision ne plaît pas à Me Amyot, et le 27 octobre, il écrit au ministre Pepin pour lui dire qu'il favorise plutôt le projet First Quebec, d'une part parce qu'Air Canada économiserait de $2,5 à $5 millions avant taxes, et d'autre part parce qu'au plan politique, ce projet permettrait de créer des emplois.

Nouveau rebondissement inattendu: une semaine plus tard, M. Reismann avisait Air Canada qu'à cause des longs délais dans la prise de décision, First Quebec se retirait de la course.

En conclusion, le 9 décembre 1982, le Conseil d'administration approuvait à l'unanimité (Me Amyot compris) qu'on déménagerait à place Air Canada (ex-place Beaver Hall) en septembre 1983 dans les dix étages supérieurs acquis en copropriété au coût de $30 millions.

Une semaine plus tard, MM. Gelber et Saint-Jacques suggéraient au Vérificateur général du Canada de faire enquête sur ce déménagement, en faisant valoir qu'Air Canada aurait pu économiser $10 millions si la société de la Couronne avait choisi First Quebec.

Le choix du nouveau siège social est maintenant chose du passé, mais le dossier est loin d'être fermé. Au contraire, on peut raisonnablement s'attendre à d'importants rebondissements au cours des prochaines semaines.

DEMAIN: L'affaire des $500 millions.

Textes de **GUY PINARD**

Les « acteurs » et leurs scènes

PERSONNALITÉS IMPORTANTES

AMYOT, René — Avocat de Québec et président du Conseil d'administration d'Air Canada depuis octobre 1981.

DRABINSKY, Ralph — Responsable du dossier du déménagement chez Air Canada.

GELBER, Isaac — Homme d'affaires montréalais.

JOLICOEUR, Pierre — Avocat de Québec.

LAROCHELLE, Émile — Partenaire de M. Lavoie dans la succursale québécoise de A.E. LePage.

LAVOIE, Yvon — Président de la succursale du Québec de A.E. LePage Ltée.

PEMBERTON-SMITH, David — Président de S.B. McLaughlin Associates (Quebec) Ltd.

REISMANN, Eugene — Président de First Quebec Corporation.

SAINT-JACQUES, Bernard Claude — Lobbyist.

STODDART, Alex — Vice-président du groupe des ressources de A.E. LePage Ltée, au siège social de Toronto.

TAYLOR, Claude I. — Président directeur général d'Air Canada.

SOCIÉTÉS MENTIONNÉES

A.E. LePage Ltée — Maison de courtage.

Fiduscom International Ltd (Bahamas) — Société dont M. Gelber serait un des principaux actionnaires.

First Quebec Corporation — Promoteur du projet de l'avenue McGill College.

Pierre Jolicoeur in trust — Compte en fiducie, propriété de plusieurs individus.

Place Air Canada — Ex-place Beaver Hall.

Place Beaver Hall — Édifice appartenant à la société Trizec.

Place Mont-Royal — Projet de $257 millions moussé par S.B. McLaughlin Associates (Quebec) Ltd, Marine Equities Ltd et Isaac Gelber.

Trizec Corporation Ltd — Promoteur immobilier.

La petite histoire d'un projet ambitieux : Place Mont-Royal

De tous les projets dont les promoteurs convoitaient la société Air Canada comme locataire principal, le plus ambitieux fut sans doute celui qu'on connaissait à l'époque sous le nom de *Place Mont-Royal*.

Ce projet voit le jour au début de 1981; Me René Amyot y participe, mais avant d'accéder à la présidence du Conseil d'administration d'Air Canada.

Le projet est ambitieux puisque ses promoteurs parlent alors d'un investissement de $270 millions. De concert avec les principaux bailleurs de fonds intéressés, S.B. McLaughlin Associates (Quebec) Ltd et Marine Equities Ltd, MM. Isaac Gelber et Yvon Lavoie, ce dernier à titre de président de la succursale québécoise de la société A.E. LePage Ltée, rêvent de moderniser l'hôtel Mont-Royal et de lui adjoindre un édifice ultra-moderne dans le quadrilatère tout juste au sud de l'hôtel et borné par les rues Metcalfe, Sainte-Catherine, Peel et place Mont-Royal. Dans l'esprit des promoteurs, la chaîne d'hôtels Hilton se verrait confier l'administration de l'hôtel, tandis qu'Air Canada serait le principal locataire de l'édifice à bureaux, avec façade sur le rue Sainte-Catherine.

En mars 1981, alors qu'il cherche des financiers pour faire progresser le projet, M. Gelber se rend à Paris où il retrouve Me Amyot. Dans la ville lumière, les deux hommes rencontrent un financier français non identifié auquel ils proposent, de toute évidence sans succès, de s'engager dans le projet.

Les deux hommes poursuivent ensuite leur périple jusqu'à Rome, où M. Bernard Claude Saint-Jacques vient les rejoindre. C'est à cet endroit que les trois hommes rencontrent M. Joseph Zappia, un des quatre actionnaires des Terrasses Zarolega, les promoteurs et propriétaires du Village olympique jusqu'à ce que le gouvernement du Québec décide d'exproprier le village quelques semaines avant les Jeux. On sait que M. Zappia fait actuellement l'objet d'un mandat d'amener pour répondre à 23 accusations de fraude, d'extorsion et d'acceptation de pots-de-vin, en rapport avec la construction du village. Selon différentes sources, M. Zappia vivrait à Abu Dhabi.

Le projet est toujours en cours à l'été de 1981, donc après ce voyage en Europe de MM. Amyot, Gelber et Saint-Jacques, puisque le 12 août, MM. Lavoie et David Pemberton-Smith, président de McLaughlin Quebec, signent un contrat par lequel les promoteurs retiennent les services de la maison A.E. LePage comme courtier immobilier du projet. Selon l'entente convenue, la société LePage doit, pour toucher sa commission de 4 p. cent, convaincre Air Canada de déménager son siège social dans l'édifice à bureaux, et veiller à ce que la Caisse de dépôt et de placements du Québec finance le projet au moins à 50 p. cent de son coût.

Cinq mois plus tard, la succursale québécoise de A.E. LePage s'engage à verser 80 p. cent de la commission perçue dans ce dossier à Pierre Jolicoeur in trust, à la condition que cette dernière société réponde elle-même aux exigences imposées à A.E. LePage Québec.

M. Joseph Zappia, un des quatre actionnaires des Terrasses Zarolega.

Mais le projet devait finalement être abandonné au début de 1982, faute de financement.

ENVOI D'UNE ÉQUIPE MÉDICALE MILITAIRE

Salvador: nouveaux artisans mais politique inchangée, selon Shultz

d'après AFP, Reuter, PA

Le secrétaire d'Etat George Shultz a affirmé hier que la politique des Etats-Unis face à la crise en Amérique centrale était inchangée, en dépit du remplacement de deux de ses principaux artisans. De son côté, le président Reagan annonçait l'envoi au Salvador d'une équipe médicale militaire d'une vingtaine de personnes pour faire face à une situation qualifiée d'accablante par la Maison Blanche.

Au cours d'une brève conférence de presse entièrement consacrée aux problèmes d'Amérique centrale, M. Shultz a déclaré que «notre nouvelle équipe pour l'Amérique centrale est maintenant prête et notre politique demeure inchangée».

Il a annoncé la nomination d'un diplomate de carrière de 51 ans, M. Thomas Pickering, comme nouvel ambassadeur des USA au Salvador. M. Pickering, actuellement ambassadeur au Nigeria, remplacera M. Deane Hinton.

M. Shultz a tenu à rendre hommage aux efforts entrepris au cours des deux dernières années par M. Thomas Enders, qui vient d'être remplacé par M. Langhorne Motley au poste de secrétaire d'Etat adjoint aux affaires interaméricaines, ainsi qu'à M. Hinton.

Le secrétaire d'Etat a également qualifié d'importante la mission qu'a entreprise hier en Amérique centrale le nouvel ambassadeur itinérant américain pour la région, M. Richard Stone. Celui-ci a quitté Washington pour une mission de 12 jours dans 10 pays d'Amérique centrale, dont le Nicaragua, où il s'entretiendra avec des responsables du gouvernement sandiniste, a rappelé M. Shultz.

M. Shultz a réaffirmé les grandes lignes de la politique du gouvernement américain face au conflit en Amérique centrale, créé selon lui par l'exportation de la révolution par le Nicaragua «avec l'aide et l'encouragement de l'URSS et de Cuba».

Cette politique, a-t-il précisé, demeure fondée sur quatre principes de bases: encourager le développement économique de la région; soutenir les institutions démocratiques; aider les pays alliés et amis des Etats-Unis à ériger un rempart solide contre les tentatives de déstabilisation; soutenir un règlement politique au Salvador et promouvoir la recherche de solutions régionales en Amérique centrale.

Le secrétaire d'Etat a démenti, en réponse à une question, que le remplacement de M. Enders ait été motivé par un quelconque désaccord au sein du gouvernement américain sur la conduite de la politique des USA en Amérique centrale. «Il n'est nullement inhabituel qu'un diplomate change d'affectation à peu près tous les deux ans...Nous ne pouvcons pas demander à quelqu'un de rester indéfiniment au même poste», a dit M. Shultz.

En annonçant de son côté l'envoi au Salvador d'une équipe médicale militaire, le président Reagan a précisé que cette décision sera soumise à l'approbation du Congrès. Il s'agit exclusivement d'une démarche humanitaire, a insisté le porte-parole de la Maison Blanche, M. Larry Speakes, ajoutant que les USA ne resteront pas les bras croisés alors que la souffrance humaine est si grande au Salvador. M. Speakes a précisé que les hôpitaux salvadoriens sont bondés et qu'ils manquent de personnel qualifié.

Ces spécialistes ne seront pas envoyés dans les zones de combat et ne seront pas armés, du moins dans la capitale, a ajouté M. Speakes. Cette équipe médicale ne fera pas partie du contingent de conseillers militaires déjà au Salvador et dont le nombre a été fixé à 55. Elle comprendra au moins un tiers de médecins, mais aussi des infirmièrs et des spécialistes des problèmes de logistique appartenant au service de santé des forces armées américaines. Elle aura pour mission de former des cadres salvadoriens et de soigner des malades civils et militaires.

On a par ailleurs appris que plus d'une centaine de «bérets verts» se rendront au Honduras dans environ deux semaines pour y entrainer des soldats salvadoriens. Une dizaine d'instructeurs sont déjà sur place pour préparer le programme d'entrainement prévu sur plusieurs mois, à partir de la mi-juin.

M. Shultz annonce la nomination de Thomas Pickering comme ambassadeur au Salvador et de Langhorne Motley (à droite), comme sous-secrétaire d'État pour les affaires latino-américaines. téléphoto UPI

Euromissiles: l'OTAN réaffirme sa décision

BRUXELLES (AP-AFP) — Au terme de deux jours de réunion, les ministres de la Défense de l'OTAN réunis à Bruxelles ont réaffirmé hier leur volonté de déployer d'ici la fin de l'année 572 nouveaux missiles américains en Europe occidentale pour faire face aux SS-20 et aux missiles soviétiques de moindre portée, conformément à la décision prise en décembre 1979.

Cette volonté commune — entachée par le vote d'une motion hostile au déploiement des missiles au Danemark par le Folketing la semaine dernière et par un refus grec — constitue une victoire pour la Maison-Blanche, qui attend du déploiement de 572 "Pershing II" ou "Cruise" une accélération des négociations de Genève avec l'URSS.

Les plans de l'OTAN ne prévoyaient pas d'installer des missiles au Danemark ou en Grèce. Le secrétaire général de l'OTAN, M. Joseph Luns,a néanmoins regretté ces failles dans la cohésion du pacte atlantique, qui pourraient être interprétées comme des faiblesses à Moscou.

Le gouvernement danois, qui n'est pas tenu de se plier à la motion adoptée par son parlement, continue à soutenir le déploiement des missiles. En revanche, le gouvernement grec a refusé de signer le passage consacré au déploiement des missiles dans la déclaration finale de l'OTAN.

Les premières fusées seront installées en Grande-Bretagne, en RFA et en Italie. D'autres suivront au Pays-Bas et en Belgique, qui pourraient mettre des pas de tir à la disposition de l'OTAN d'ici la fin de la décennie.

Dans le domaine des armes conventionnelles, les ministres européens n'ont en revanche pas suivi les désirs de Washington, à cause des contraintes financières qui résultent de la crise économique. Le secrétaire américain à la Défense M. Caspar Weinberger souhaitait que les dépenses militaires des pays signataires croissent au rythme de trois pour cent par an.

L'Espagne, dont le gouvernement socialiste compte revoir l'appartenance de son pays à l'OTAN, a réservé sa position sur l'ensemble du communiqué.

Campagne israélienne d'arrestations dans le sud du Liban

d'après AFP, Reuter

L'armée israélienne mène depuis 10 jours au Liban-Sud la plus vaste opération d'arrestations depuis les grandes rafles qui avaient suivi l'entrée des troupes israéliennes il y a un an, rapportaient hier les correspondants de presse dans la région.

Ces arrestations et gardes à vue à fin d'enquête ont touché depuis 10 jours 250 Libanais et Palestiniens, dont une partie a été relâchée. Ces personnes appartiennent à toutes les catégories professionnelles, avec notamment des avocats, un ingénieur, un maitre d'école, l'assistant du maire de Sarafand, précisent les correspondants.

Selon les informatins publiées par plusieurs journaux libanais, 48 personnes touchées par ces arrestations ont été récemment internées dans le camp de prisonniers d'Al Ansar, au Sud-Liban, alors que des dizaines de suspects sont gardés dans plusieurs centres militaires, notamment au siège du gouverneur militaire de Saida.

Selon Radio-Liban, les arrestations se sont étendues hier à la partie de la plaine de la Bekaa sous contrôle israélien, où 8 personnes ont été arrêtées dans le village de Qaraoun et 14 dans celui de Ain Arab.

Ces arrestations, qui se font en général de nuit, ont créé une atmosphère de peur dans la ville de Saida, paralysant l'activité économique et entraînant un exode des jeunes vers Beyrouth.

Selon des sources policières libanaises, près de 50 femmes, en majorité palestiniennes, sont détenues dans une prison de femmes installée récemment dans la ville de Nabatiyeh.

Une dizaine de notables, dont le député de la ville de Saida, M. Nazih Berri, ont lancé hier un appel à l'opinion arabe et internationale pour intervenir afin de mettre un terme aux mesures israéliennes.

Ces arrestations interviennent après la recrudescence des attendats dirigés contre l'armée israélienne au Sud-Liban. Selon les correspondants, pour le seul mois de mai, 33 opérations ont été lancées contre les forces israéliennes au Sud-Liban, faisant huit tués et 33 blessés.

Cependant, la Syrie a accusé hier les dirigeants américains de «vivre dans un rêve» et affirmé qu'elle ne reviendra pas sur son refus de s'associer à l'accord israélo-libanais sur le retrait des troupes du Liban. Il ne peut y avoir de marchandage sur la décision de la Syrie de rejeter l'accord, disait un commentaire diffusé par la radio de Damas.

Ce dernier refus syrien a eu lieu quelques heures après le retour du président Hafaz Al-Assad d'une visite en Libye. Le numéro un libyen, le colonel Kadhafi, a d'ailleurs lancé hier un nouvel appel à la résistance contre l'accord israélo-libanais et a déclaré que son pays est prêt à fincner, équiper et entraîner les combattants en lutte contre cet accord. Kadhafi a par ailleurs critiqué la direction actuelle de l'OLP pour «n'avoir pas su régler le problème palestinien».

De son côté, le ministre israélien des Affaires étrangères, M. Shamir, a déclaré à Bruxelles que son gouvernement n'attendrait pas indéfiniment que la Syrie en vienne à retirer ses troupes du Liban. Mais il a ajouté qu'Israël n'avait pas fixé de date limite à Damas. Si la Syrie persiste dans son refus, plusieurs options se présenteraient à Israël, a-t-il ajouté, notamment un redéploiement de ses forces au Liban, qui serait décidé après des consultations avec le gouvernement libanais et les États-Unis.

Par contre, le parti travailliste israélien a réclamé hier un retrait immédiat des forces israéliennes de ses positions avancées au Liban et leur remplacement par le contingent multinational actuellement déployé à Beyrouth. Ce retrait partiel devrait être suivi dans les trois mois par une évacuation complète du Liban, estime l'exécutif du parti. «Il faut au plus vite procéder à une séparation des forces syriennes et israéliennes au Liban afin d'éviter une conflagration incontrôlable», a dit M. Shimon Peres.

DÉPÊCHES

POLOGNE: plusieurs milliers de Varsoviens ont applaudi hier le cardinal primat Jozef Glemp quand il a dénoncé les «violations de la dignité humaine» dans une homélie prononcée en plein air à l'occasion de la procession de la Fête Dieu. Le primat a évoqué la discrimination envers ceux qui restent attachés à des syndicats non reconnus et a dénoncé la «pédagogie des coups et blessures» appliquée notamment à l'égard des jeunes gens.

FRANCE: le gouvernement français a catégoriquement refusé la proposition du parti communiste d'une participation de la France à la conférence de Genève sur le désarmement. La négociation doit avoir lieu entre les deux puissances mondiales surarmées et il n'est pas question que la France envisage de s'associer à cette conférence, a dit M. Max Gallo, porte-parole du gouvernement. Il a également adressé une mise en garde à peine voilée au secrétaire général du PCF, M. Georges Marchais, en déclarant: «À trop jouer avec les cactus, on peut se piquer».

GRÈCE: des centaines de milliers de syndicalistes grecs de tous secteurs ont observé hier un arrêt de travail de 24 heures pour protester contre une nouvelle loi qui restreint, selon eux, le droit de grève des fonctionnaires. Selon le porte-parole du comité des grévistes, le mouvement a été suivi par près d'un million de personnes, soit un tiers des travailleurs citadins.

CHILI: le président Augusto Pinochet a fustigé durement ceux qui, selon lui, désirent profiter de l'actuelle situation économique du Chili en ayant recours à la violence. Il a aussi critiqué ceux qui affirment qu'il n'y a ni démocratie ni dialogue au Chili, en affirmant qu'il prenait des petits déjeuners avec les dirigeants syndicaux, les dames des oeuvres de bienfaisance, les travailleurs et les corps de métier.

PACIFISTES: plus de 500 manifestants antinucléaires ont été arrêtés depuis le début de leur tentative d'obstruction d'une base de bombardiers nucléaires américains, il y a trois jours. Plus de 240 manifestants ont été arrêtés hier devant la base d'Upper Heyford, venant ainsi grossir les rangs des 299 arrêtés au cours des deux jours précédents.

BELGIQUE: les funérailles nationales du prince Charles, comte de Flandre, oncle du roi Baudouin, décédé mercredi soir, auront lieu mardi prochain à Bruxelles, dans l'église Saint-Jacques. Elles seront suivie de l'inhumation dans la crypte de l'église Notre-Dame à proximité du palais de Laeken, résidence des souverains dans la banlieue de Bruxelles. Le prince Charles, âgé de 78 ans, avait assumé la régence du royaume de 1944 à 1950 pendant l'exil de son frère, le roi Léopold III, père de Baudouin, condamné par son peuple pour être resté en Belgique sous l'occupation allemande.

SOLITUDE?
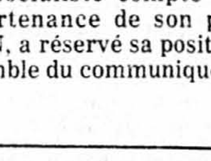
Club de rencontre
Les amis des arts
842-3903

Audrey Eyton
LE RÉGIME F- PLAN FIBRES
POUR MAIGRIR RAPIDEMENT ET VIVRE PLUS LONGTEMPS
Stanké
TRÈS EFFICACE! SI VOUS NE MAIGRISSEZ PAS RETOURNEZ LE LIVRE À L'ÉDITEUR. IL VOUS LE REMBOURSERA!
(Éditions Stanké)

REVIVEZ LES PLUS BEAUX JOURS DU TRAIN... DANS LES MARITIMES.

Nouveau départ quotidien de Montréal à 19h00.

L'un des plus prestigieux trains de VIA assure la liaison quotidienne Montréal-Moncton-Halifax: l'Océan. Un voyage aux Maritimes à bord de l'Océan, c'est une expérience unique que tout le monde, jeunes et moins jeunes, voudra vivre... et revivre.

Ce fameux train de VIA est équipé pour répondre à tous vos besoins: voitures-coach, superconfort et chambres; voiture-restaurant et voiture-salon offrant un large choix de menus et un service de boissons complet.

Et vous aimerez d'autant plus votre voyage que vous jouirez, pendant le jour, de quelques-uns des plus beaux paysages du Canada, tandis que, la nuit, vous pourrez dormir sur vos deux oreilles... l'Océan, c'est comme un hôtel sur roues!

Et grâce au nouvel horaire de l'Océan, vous arriverez aux Maritimes à des heures plus pratiques. Maintenant, départ quotidien de Montréal à 19h00, arrivée à Moncton à 11h15 et à Halifax à 16h20. Pour réservations appelez votre agent de voyages ou VIA au 871-1331; notre standard téléphonique est ouvert 24 heures par jour.

VOYAGEZ BIEN. PRENEZ LE TRAIN.
VIA

QUOI FAIRE AUJOURD'HUI

POUR CETTE CHRONIQUE, VEUILLEZ ADRESSER VOS LETTRES COMME SUIT:
«QUOI FAIRE AUJOURD'HUI» LA PRESSE, 7 RUE ST-JACQUES, MONTRÉAL H2Y 1K9

DÉVELOPPEMENT PERSONNEL

■ Le Centre Colette-Maher, 9 924, boulevard Saint-Laurent (métro Sauvé) offre une séance gratuite de **raja yoga**, le 3 juin, à 19 h, à l'intention de ceux et celles qui désirent prendre pleinement conscience de leurs facultés et les développer, en prévision d'une session d'une journée, le samedi. Renseignements complémentaires : 387-7221.

■ Le Centre d'épanouissement de l'être Le Lotus, 10 055, rue Papineau, tient une soirée d'information gratuite sur le thème **raja yoga**, à 19 h 30. Renseignements complémentaires : 387-9663 ou 387-9174.

DIVERS

■ Le père Léon Robichaud, animateur, consultant, titulaire d'une maîtrise en counseling, donne une **conférence populaire sur la connaissance de soi**, tous les premiers vendredis du mois, à 20 h, à l'église de Mercier. Entrée libre. Le 3 juin, la causerie portera sur le thème « **Tout est dans la manière, non dans la matière** ». Renseignements complémentaires : 691-4272.

■ Le centre Juv-Ecc (centre de formation catholique) tient une soirée de théâtre biblique sur le thème « **Le retour du Christ** » (expression dramatique, musique, chant, mime, expression corporelle, audio-visuel) le 3 juin, à 20 h, au 4 488, rue Adam. Invitation spéciale aux jeunes de 15 à 35 ans.

■ Le Service des activités culturelles et sportives de la Ville de Saint-Laurent organise des équipes de **football** intercité, au cours de l'été : Atome, Moustique, Pee-Wee, Bantam et Midget. Les inscriptions se prennent au parc Saint-Laurent, le 4 juin, de 10 h à 14 h. Renseignements complémentaires : Centre des loisirs, 1 870, rue Decelles; téléphone : 744-6411, poste 2481 (le jour); 744-6410 (le soir).

■ Les personnes désirant **figurer dans « Les Plouffe II »**, suite de l'histoire de la famille Plouffe, sont invitées à se rendre à l'église des Saints-Anges, 1 400, boulevard Saint-Joseph, à Lachine, les 6 et 7 juin, de 10 h à 19 h (station de métro Lionel-Groulx et autobus 191 jusqu'au coin de la rue Saint-Louis et de la 14e Avenue. Le tournage commencera le 27 juin et se poursuivra jusqu'à la fin de septembre. On a besoin de figurants de tous les âges et de tous les genres.

■ Une grande **neuvaine au Sacré Coeur** se tiendra à la chapelle de la Réparation, 3 650, rue de la Rousselière, quartier Pointe-aux-Trembles, du 1er au 10 juin. Tous les jours, sauf le samedi et le dimanche : 14 h, heure sainte; 15 h, messe; 19 h, heure sainte; 20 h, messe solennelle; le 5 juin, célébration des malades et bénédiction du Saint Sacrement, à 15 h; le 10 juin, fête du Sacré Coeur, concélébration eucharistique présidée par Mgr Gérard Tremblay, à 20 h. Renseignements complémentaires : Marielle Boileau, c.n.d., 642-5391.

■ Une célébration se tiendra à l'occasion du premier vendredi du mois à **l'église du Sacré-Coeur-de-Jésus**, à l'angle des rues Ontario et PLessis, le 3 juin, à 19 h, sous la présidence de l'abbé Roger Dufresne, vicaire de la paroisse Sainte-Catherine-de-Sienne. Il y aura récitation du chapelet et célébration de la messe.

■ Neuf **écoles alternatives** invitent le public désireux d'en connaître davantage sur les écoles alternatives à une manifestation qu'elles organisent dans le parc Lafontaine, le 3 juin. Le rendez-vous est fixé à 11 h, à l'angle des rue Calixa-Lavallée et Sherbrooke. Il y aura défilé, pique-nique et jeux. Les visiteurs pourront faire le tour de kiosques montés près de l'étang. En cas de pluie, la Ville offre son grand chapiteau.

■ Le public est invité à des démonstrations faites par un instructeur de l'**Ambulance Saint-Jean** à la Maison de la Poste, 640 ouest, rue Sainte-Catherine, le 3 juin, de 11 h 30 à 16 h 30, à l'occasion de l'émission d'un timbre commémorant le centenaire de l'Ambulance Saint-Jean du Canada. Par ailleurs, une exposition mettant en valeur l'oeuvre humanitaire de l'Ambulance Saint-Jean est présentement en cours à la Maison de la Poste et se poursuivra jusqu'au mois de septembre.

■ **L'Institut de cardiologie de Montréal** tient une campagne de souscription, cherchant à recueillir plus d'un million de dollars pour permettre aux cardiaques d'accéder à de nouveaux traitements. La campagne se termine le 15 juin. On peut faire parvenir ses dons au Fonds de recherche de l'Institut de Cardiologie de Montréal, 5 000, rue Bélangerr, Montréal H1T 1C8. On peut aussi participer à la campagne en se procurant le livre-disque « Le coeur de Montréal », conte pour enfants et chanson symphonique de Jean-Pierre Ferland ou encore en s'inscrivant au Maski-Courons de Saint-Gabriel-de-Brandon, le 12 juin.

■ Le CLSC Pierrefonds et Kino-Québec offre aux gens du West Island un **Salon de la santé et de la forme physique**, les 2, 3 et 4 juin, au centre commercial Fairview.

■ « S.O.S. Écologie » tient quatre journées d'information et de sensibilisation aux **problèmes de pollution**, avec la participation de plusieurs groupes et mouvements écologiques, du 2 au 5 juin, de 10 h à 20 h, à la salle de l'Union française, 429, rue Viger. Il y aura projection de films, spectacles, animation, panel, kiosques d'information. Entrée gratuite. L'événement se terminera par une soirée-spectacle, le 4 juin, à 20 h. Le 5 juin, à partir de 14 h, il y aura pour les enfants des jeux collectifs, des spectacles. Renseignements complémentaires : 843-3445 ou 845-5195.

■ L'ensemble folklorique Moromaguy tient son « **Dansoton** » annuel le 4 juin, de 10 h à 17 h, aux Promenades Saint-Bruno. Le coup d'envoi sera donné les 2 et 3 juin, par un spectacle de danse, à 18 h 30 et 19 h 30, aux Promenades Saint-Bruno.

■ La Ville de Saint-Léonard organise un « **Camp de loisir estival** » pour les enfants. On y organisera des activités culturelles (loisirs scientifiques, confection de décors, théâtre et autres); des activités récréatives (chasse au trésor, olympiades, jeux de ballon et autres); des activités sportives (athlétisme, soccer, basket ball et autres); des activités de plein air; des sorties. On y recevra des enfants de 6 à 14 ans. Il y aura trois sessions de deux semaines et un session d'une semaine. Les inscriptions se prennent jusqu'au 3 juin, au Pavillon Collerette, 8 120, rue Collerette. Renseignements complémentaires : 321-7630, poste 260.

■ Afin de sensibiliser les Québécois aux effets de la pollution atmosphérique sur l'organisme humain, Sentiers-Québec tiendra des **stands d'information** au centre commercial Place-Vertu, le 4 juin et à la Place-Laurier, à Sainte-Foy, le 11 juin. Renseignements complémentaires : 374-4700, poste 450.

MARCHÉS AUX PUCES ET BAZARS

■ Le **Marché aux puces du Vieux-Port** rouvre ses portes pour les week-ends (les vendredis, de 18 h à 22 h;les samedis et dimanches, de 12 h à 22 h) dès le 3 juin, aux hangars 12 et 14 dans le Vieux-Port (entrée face à la place Jacques-Cartier. Il sera quotidiennement ouvert à partir du 17 juin, de 12 h à 22 h. Cette année, le Marché aux puces du Vieux-Port offre à la population la possibilité d'organiser leurs propres « ventes de garage ». Renseignements complémentaires : 849-3791.

■ L'Association des parents consommateurs de la Rive-Sud tient un comptoir de vente et d'échange de **livres usagés** dans le stationnement de la Place du Commerce, 1 680, boulevard Provencher, à Brossard, le 4 juin, de 10 h à 16 h. Renseignements complémentaires : 465-4452.

■ Un **bazar** se tient le 3 juin, de 10 h à 21 h, au 1 615, rue Tassé, à Saint-Laurent (entrée par la cour arrière).

■ Le Mouvement d'animation civique pour l'écologie de Montréal (MACEM) tient un **bazar** les 2 et 3 juin, de midi à 20 h, au 4 844, boulevard Saint-Laurent. Le MACEM organise également une cueillette de vêtements, de vaisselle, de meubles, de jouets ou autres objets pouvant recyclés. Renseignements complémentaires : 271-7650.

■ **L'Association communautaire Circle Road** tient un bazar au parc Maurice Cullen, à l'intersection des rues Mira et Circle Road, dans le quartier Snowdon, le 4 juin, de 10 h à 18 h (en cas de pluie, le 5 juin ou le cas échéant, au 11 juin). Renseignements complémentaires : 487-5316.

■ La section Outremont **d'Amnistie Internatinale** tient une vente de garage, le 4 juin, à partir de 10 h, au 1 130 est, boulevard Saint-Joseph (coin Christophe-Colomb; station de métro Laurier). Renseignements complémentaires : Mariane, 845-1683.

■ Un **marché aux puces** se tiendra au CLSC Saint-Louis-du-Parc, 4 652, rue Jeanne-Mance, le 4 juin, de 10 h à 16 h. Renseignements complémentaires : Renald Mailhot ou Christiane Truong, 286-9657.

■ La **garderie La Ruche** tient un bazar le 3 juin, de 19 h 30 à 22 h et le 4 juin, de 9 h 30 à 17 h, au 2 555, rue Leclerc (métro Viau). Renseignements complémentaires : 253-7736. On accepte des dons en vue de ce bazar fait au profit de la garderie.

■ La **Beth Aaron Sisterhood** tient un bazar les 5 et 6 juin, de 10 h à 16 h, au 8 125, avenue Stuart, quartier Parc Extension.

■ La Pioneer Women's Organization, groupe Carmiel, tient une **vente de garage**, le 5 juin, de 9 h à 15 h, au 5 715, avenue Rand, à Côte-Saint-Luc.

■ Un **encan d'antiquités** (lits de laiton et tapis d'Orient) se tiendra le 5 juin, au Holiday Inn de Pointe-Claire, à l'angle de la route trans-canadienne et du boulevard Saint-Jean (sortie 52), à partir de 12 h 30. Les objets offerts seront exposés à partir de 11 h 30. Renseignements complémentaires : 694-6359.

WEEK-END

Religion

■ Mgr Paul Grégoire, archevêque de Montréal, présidera une messe solennelle à l'église **Sainte-Madeleine d'Outremont**, 750, avenue Outremont, le 4 juin, à 17 h, à l'occasion du 75e anniversaire de fondation de la paroisse. Renseignements complémentaires : 272-6933.

■ La Chorale mixte de **la basilique Notre-Dame**, sous la direction de M. Marcel Laurencelle, interprétera la messe « Iste Confessor » de Palestrina, le 5 juin, à 11 h. À l'offertoire, « O Esca Viatorum » de M. Laurencelle. A l'orgue: M. Pierre Grandmaison.

Conférences

■ Le Dr Alcindor donnera une conférence sur la **maladie sida**, le 4 juin, à 20 h, au Centre multiculrurel situé au 5 177, avenue du Parc. Entrée gratuite. Renseignements complémentaires : 279-3413.

■ Des syndicalistes québécois, Michel Deblois et Margaret Manwaring, qui ont fait partie d'une délégation spéciale à Cuba, le 1er mai, exposeront leurs impressions sur **la vie des travailleurs et du peuple cubains**, le 4 juin, à 19 h 30, au centre récréatif Poupart, 550, rue Poupart. C'est organisé par la Ligue ouvrière révolutionnaire et le Comité de la jeunesse révolutionnaire. Contributions volontaires. Renseignements complémentaires : 521-6642.

■ Une conférence sur la Science Chrétienne sera donnée par Mme Ada P. Mondino, membre du Conseil des conférences sur la Science Chrétienne, sur le thème « **Besoin d'un changement de coeur?** », le 4 juin, à 14 h, à l'auditorium de l'école secondaire Marie-Anne, 100 est, rue Sauvé. Entrée gratuite. Une garderie et un terrain de stationnement sont aussi disponibles.

■ Le Centre du « Nouveau Penser » de Montréal présente une conférence de M. Bernard Cantin intitulée « **Comment chasser cette peur de l'inconnu** », le 5 juin, à 11 h, à la salle 1205 du pavillon Judith-Jasmin de l'Université du Québec à Montréal. Entrée libre. Renseignements complémentaires : 254-2951.

■ L'Ordre de la Rose-Croix AMORC présente une conférence sur le thème « **Pouvons-nous guérir?** » (l'art mystique de la guérison et ses méthodes d'application dans la vie courante), le 5 juin, à 14 h, au 750, boulevard Labelle, quartier Chomedey, à Laval. Renseignements complémentaires : 627-0392 ou écrire au Chapître Maat de Laval, c.p. 52, succursale Vimont, Laval, H7M 3N7. Entrée libre.

Réunions

■ L'Amicale scoute de la région de Saint-Jean tient sa première journée d'activités à Saint-Bruno (activités de plein air et activités récréatives), le 4 juin. Renseignements complémentaires : M. Jean Antoine, 653-4170.

■ En prévision du **Sommet québécois de la jeunesse** qui se tiendra l'été prochain, les jeunes de 15 à 29 ans sont invités au sommet régional qui se tiendra à Longueuil, les 4, 5 et 6 juin et au sommet régional de Saint-Jean qui se tiendra les 17, 18 et 19 juin. Renseignements complémentaires : à Longueuil, Mme Francine Bernard, 677-2291; à Saint-Jean, M. Pierre-Louis Monty, 349-1061.

■ « L'Anneau d'or et d'argent » organise une **soirée internationale**, en collaboration avec le ministère des Communautés culturelles et de l'Immigration, avec le groupe « Amor Amor », le 4 juin, à 19 h, au centre communautaire et culturel Bois-de-Boulogne, 10 025, boulevard de l'Acadie. Renseignements complémentaires : 332-5021 ou 668-2063.

■ Une **fête champêtre** se tient à l'école Rudolf Steiner de Montréal, le 4 juin, de 10 h à 17 h, au 1 1225 est, boulevard Gouin (métro Henri-Bourassa). Renseignements complémentaires : 387-6725.

■ La fête printannière annuelle des **Auxiliaires de l'Hôpital Général de Montréal**, section Chambly, se tiendra le 5 juin, de 15 h à 17 h, dans les jardins de M. et Mme James R. Beattie, 14, rue Richelieu, à Chambly. Renseignements complémentaires : 658-5136 ou 658-4835.

■ Les **familles Lemieux** récemment regroupés sous le nom « Descendants des Lemieux d'Amérique » tiendront leur première réunion le 4 juin, à 13 h, au cégep de Drummondville, 960, rue Saint-Georges. Tous les descendants de Pierre et Gabriel Lemieux y sont invités. Renseignements complémentaires : M. Jacques Lemieux, 679-4336; M. Noël Lemieux, 363-4963; M. André Lemieux, 407, Beauce, Beauharnois, J6N 3B8, 514-429-3346.

■ La **Spiritual Healing Church** tient un office en français le 5 juin, à 14 h 30, au 1 647 ouest, rue Sainte-Catherine. Conférence de M. Philippe Auvrey; clairvoyance par M. Gilles Morin. Bienvenue à tous. Renseignements complémentaires : 352-8459.

Divers

■ Dans le cadre des fêtes du centenaire du quartier Hochelaga-Maisonneuve se tiendra le « **Grand Prix du centenaire des petites voitures téléguidées** », les 4 et 5 juin, au Circuit Olympique de Montréal, 3 000, rue Viau. Le 4 juin sera le jour des voitures électriques; le 5, celui des voitures à essence. Les participants et participantes pourront s'inscrire entre 8 h et 9 h, samedi et dimanche. Les finlaes se tiendront entre 14 h et 16 h; la remise des trophées aura lieu à 16 h 30, chacun des deux jours.

■ Le Service des activités culturelles de la Ville de Montréal présente un spectacle de troupe de **ballet** Pointe Piénu, le 4 juin, à 20 h, à la bibliothèque Marie-Uguay, 6 052, boulevard Monk.

■ L'ensemble folklorique Moromaguy tient son « **Dansoton** » annuel le 4 juin, de 10 h à 17 h, aux Promenades Saint-Bruno. Le coup d'envoi sera donné les 2 et 3 juin, par un spectacle de danse, à 18 h 30 et 19 h 30, aux Promenades Saint-Bruno.

■ Le **Musée des beaux arts de Montréal** tient une journée d'accueil le 4 juin dans le but de faire connaître les divers services offerts au public et de recruter de nouveaux membres. L'entrée sera gratuite et le Musée ouvrira une heure plus tôt que d'habitude, soit de 10 h à 17 h. Il y aura la visite de Youppi, mascotte des Expos qui deviendra membre du Musée lors d'une cérémonie spéciale sur les grandes marches à l'extérieur, à 11 h; il y aura distribution gratuite de ballons; des jeux éducatifs, des spectacles de marionnettes pour enfants; des visites guidées; des activités reliées aux expositions pouvant intéresser autant les enfants que les adultes.

■ Les numismates et philatélistes du Québec tiendront un **encan de timbres et monnaies** le 5 juin, à partir de midi, au salon Vimont de l'hôtel Sheraton Laval, 2 440, autoroute des Laurentides. Les lots offerts seront en montre à partir de 11 h. Renseignements complémentaires : Serge Laramée, 655-9134.

CINÉMA

ASTRE (1): «E.T. l'extra-terrestre»: 21:20. «Tu fais pas le poids shérif»: 19:30.
ASTRE (2): «Les aventuriers de l'Arche perdue»: 21:15. «Maman très chère»: 19:00.
ASTRE (3): «Capitaine Avenger»: 19:30. «L'oeil du tigre»: 21:20.
ASTRE (4): «La cage aux folles I»: 19:30. «La cage aux folles II»: 21:10.
AVENUE: «The Outsiders»: 19:10, 21:10.
BEAVER: «Babylon Pink»: 12:05, 14:30, 16:55, 19:20, 21:40. «Honey Pie»: 11:00, 13:30, 15:50, 18:15, 20:40.
BERRI (1): «Maria Chapdelaine»: 12:45, 14:50, 17:00, 19:15, 21:30.
BERRI (2): «Le retour de Martin Guerre»: 12:10, 14:30, 16:55, 19:15, 21:40.
BERRI (3): «Le monde selon Garp»: 13:20, 16:05, 18:35, 21:05.
BERRI (4): «Le choix de Sophie»: 12:50, 15:40, 18:30, 21:20.
BERRI (5): «Le verdict»: 13:40, 16:25, 19:10, 21:50.
BIJOU: «Masseuses expertes»: 10:10, 13:40, 17:10, 20:40. «Grande jouissance de...»: 11:20, 14:50, 18:20, 21:50. «Le corps a ses désirs»: 12:30, 16:00, 19:30.
BONAVENTURE (1): «Gandhi»: 20:00.
BONAVENTURE (2): «Tootsie»: 19:00, 21:10.
BROSSARD (1): «Banana Joe»: 20:00. «Les sous-doués»: 21:55.
BROSSARD (2): «Tootsie»: 19:05, 21:25.
BROSSARD (3): «Space Hunter adventures in the Forbidden Zone»: 19:20, 21:20.
CARREFOUR DU NORD (1) (St-Jérôme): «Maman très chère»: 19:30. «Un officier et gentleman»: 21:45.
CARREFOUR DU NORD (2): «Le facteur sonne toujours deux fois»: 19:30. «Deux flics chez les folles»: 21:40.
CARRÉ SAINT-LOUIS: «Amour jeune, amour chaud»: 11:30, 15:15, 19:05. «Felicity»: 12:30, 16:20, 20:10. «Fantaisies érotiques»: 14:10, 18:00, 21:50.
CARTIER-LAVAL: «Le monde selon Garp»: 19:00, 21:30.
CHAMBLY: «Le chef se déniaise». «Lèvres chaudes»: 19:30.
CHAMPLAIN (1): «Banana Joe»: Ven.: 18:05, 21:30. Du lun. au jeu.: 19:55. «Tais-toi quand tu parles»: Ven.: 19:50. Du lun. au jeu.: 18:20, 21:35.
CHAMPLAIN (2): «Tootsie»: 19:00, 21:15.
CHÂTEAU (1): «Amityville II»: 14:45, 18:15, 21:45. «Terreur dans la nuit»: 13:00, 16:30, 20:00.
CHÂTEAU (2): «Les petits slips se déchaînent»: 14:15, 16:40, 19:05, 21:30. «Ça fait du bien»: 13:00, 15:25, 17:50, 20:15.
CINÉMA V: «The Boat»: 19:00. «Victor Victoria»: 19:15. «Eraserhead»: 21:40. «Reggae Sunsplash»: 21:45.
CINÉMA DE MONTRÉAL (1): «Parasite»: 12:10, 13:45, 15:20, 16:55, 18:30, 20:05, 21:40.
CINÉMA DE MONTRÉAL (2): «E.T. l'extra-terrestre»: 12:20, 14:35, 16:50, 19:05, 21:20.
CINÉMA DE PARIS: «Space Hunter adventure in the Forbidden Zone»: 13:20, 15:20, 17:20, 19:20, 21:20.
CINÉMA LA CITÉ (1): «Cutter's Way»: 19:15, 21:20.
CINÉMA LA CITÉ (2): «Terry Fox le coureur de l'espoir»: 19:15, 21:10.
CINÉMA LA CITÉ (3): «Les uns les autres»: 20:00.
CINÉMA RIVE-NORD (1) (Repentigny): «Terry Fox le coureur de l'espoir»: 21:15. «Le cercle de fer»: 19:30.
CINÉMA RIVE-NORD (2): «Le dévastateur»: 21:20. «Un justicier dans la ville no 2»: 19:30.
CINÉMATHÈQUE QUÉBÉCOISE: «L'homme de salon». «Combat antique». «L'usine, les arbres, coups de lance». «Le duo amoureux». «Le passage des hommes sur la terre». «Le salut final»: 18:35. «Deburau»: 20:35.
CINEPLEX (1): «Gregory's Girl»: 13:45, 15:35, 17:25, 19:20, 21:15.
CINEPLEX (2): «E.T. The Extra terrestrial»: 13:35, 15:35, 17:35, 19:35, 21:35.
CINEPLEX (3): «Bad Boys»: 14:15, 16:35, 19:00, 21:20.
CINEPLEX (4): «High Road to China»: 13:40, 15:35, 17:30, 19:25, 21:25.
CINEPLEX (5): «Gregory's Girl»: 14:00, 15:50, 17:40, 19:35, 21:30.
CINEPLEX (6): «Sophie's Choice»: 15:30, 18:30, 21:15.
CINEPLEX (7): «My dinner with Andre»: 17:35, 21:45. «My Brillant Career»: 15:40, 19:40.
CINEPLEX (8): «To Begin again-Volver a Empezar»: 13:45, 15:35, 17:25, 19:15, 21:10.
CINEPLEX (9): «Betrayal»: 13:50, 15:40, 17:30, 19:15, 21:05.
CLAREMONT: «Return of the Jedi»: 11:30, 14:05, 16:40, 19:10, 21:45.
COMMODORE: «Catherine chérie». «Jeux d'amour chez les adolescents». «Adorables Victoriennes».
COMPLEXE DESJARDINS (1): «La cage aux folles I»: 12:05, 15:45, 19:25. «La cage aux folles II»: 13:55, 17:35, 21:15.
COMPLEXE DESJARDINS (2): «Diva»: 12:05, 14:20, 16:35, 18:50, 21:05.
COMPLEXE DESJARDINS (3): «Le corps a ses désirs»: 12:10, 15:45, 19:20. «La grande jouissance de...»: 13:125, 16:50, 20:25. «Masseuses expertes»: 14:30, 18:05, 21:40.
COMPLEXE DESJARDINS (4): «Victor Victoria»: 12:45, 15:20, 17:55, 20:30.
CONSERVATOIRE D'ART CINÉMATOGRAPHIQUE: «Hour of the Furnaces»: 19:00. «Los Traidores»: 21:00.
CÔTE-DES-NEIGES (1): «Gandhi»: 20:00.
CÔTE-DES-NEIGES (2): «Tootsie»: 19:00, 21:10.
CRÉMAZIE: «Gandhi»: 20:00.
DAUPHIN (1): «La Traviata»: 19:05, 21:25.
DAUPHIN (2): «Les valseuses»: 19:00, 21:20.
DÉCARIE SQUARE (1): «Space Hunter Adventure in the Forbidden Zone»: 19:30, 21:30.
DÉCARIE SQUARE (2): «Psycho II»: 19:00, 21:00.
DORVAL (1): «Wargames»: 19:05, 21:15.
DORVAL (2): «The Man With two Brains»: 18:00, 19:55, 21:45.
DORVAL (3): «The Terry Fox Story»: 19:15, 21:15.
ELYSÉE (1): «La nuit de Varennes»: 18:05, 20:50.
ELYSÉE (2): «Affreux, sales et méchants»: 19:05, 21:15.
FAIRVIEW (1): «Still Smokin»: 19:30, 21:25.
FAIRVIEW (2): «Breathless»: 19:10, 21:15.
GREENFIELD (1): «48 Hours». «Le protecteur du quartier»: 18:05, 19:50.
GREENFIELD (2): «Amityville II». «Terreur dans la nuit»: 18:05, 19:55.
GREENFIELD (3): «Les petits slips se déchaînent». «Ça fait du bien»: 18:05, 19:20, 20:30.
GUY: «The Mistress»: 12:00, 14:10, 16:20, 18:35, 20:45. «Carnal Games»: 13:05, 15:20, 17:30, 19:40, 21:55.
IMPERIAL: «Return of the Jedi»: Ven.: 9:00, 11:30, 14:05, 16:40, 19:10, 21:45, 00:15. En sem.: 9:00, 11:30, 14:05, 16:40, 21:45.
JEAN-TALON: «Tootsie»: 19:00, 21:15.
KENT (1): «The Man with two Brains»: 18:15, 20:00, 21:45.
KENT (2): «Breathless»: 19:30, 21:30.
L'AMOUR: «The Mistress»: 12:00, 14:45, 17:35, 20:20. «Cold Fever»: 13:10, 16:00, 18:45, 21:35.
L'AUTRE CINÉMA: «Blade Runner»: 18:15. «Fitzcarraldo»: 18:30. «Les misérables»: 20:30. «La nouvelle publicité lave plus blanc...»: 21:30.
LAVAL (1): «Amityville II». «Terreur dans la nuit»: 18:05, 19:55.
LAVAL (2): «Y a-t-il enfin un pilote dans l'avion?»: 18:00, 19:40, 21:20.
LAVAL (3): «Terry Fox le coureur de l'espoir»: 18:00, 19:50, 21:40.
LAVAL (4): «The Man with Two Brains»: 18:10, 19:55, 21:40.
LAVAL (5): «Flashdance»: 18:00, 19:40, 21:20.
LOEWS (1): «Flashdance»: 12:10, 14:05, 16:00, 18:00, 19:55, 21:45.
LOEWS (2): «Wargames»: 12:00, 14:20, 16:40, 19:05, 21:30.
LOEWS (3): «Fanny Hill»: 12:30, 14:20, 16:10, 18:00, 19:50, 21:40.
LOEWS (4): «Officer and Gentleman»: 12:00, 14:20, 16:40, 19:05, 21:30.
LOEWS (5): «Terry Fox Story»: 12:00, 14:00, 16:00, 18:00, 20:00, 22:00.
MASCOUCHE (1): «Un justicier dans la ville»: 19:30. «Le dévastateur»: 21:10.
MASCOUCHE (2): «Le quart d'heure américain»: 19:40. «Pour toi mon amour»: 21:20.
MERCIER: «L'effroyable créature»: Ven.: 21:15. Du lun. au jeu.: 19:30. «200 000 dollars en cavale»: Ven.: 19:25. Du lun. au jeu.: 21:20.
MONKLAND: «Excalibur»: 19:15. «The Verdict»: 21:45.
MONTENACH (1): (Beloeil) — «Justicier dans la ville no. 2»: 19:00. «Le dévastateur»: 20:45.
MONTENACH (2): «Pair et impair»: 19:00. «Terry Fox, le coureur de l'espoir»: 21:05.
ODEON LAVAL (1): «L'effroyable créature»: Ven.: 21:20. Du lun. au jeu.: 19:15. «200 000 dollars en cavale»: Ven.: 19:25. Du lun. au jeu.: 21:20.
ODEON LAVAL (2): «Maria Chapdelaine»: 19:00, 21:05.
OUIMETOSCOPE: Sam.: «Lucien Brouillard»: 19:30, 21:30. «Invitation au voyage»: 19:00, 21:00.
OUTREMONT: «Pulsions»: 19:15. «La femme tatouée»: 21:30.
PALACE (1): «The Man with two Brains»: 12:30, 14:20, 16:10, 18:00, 19:50, 21:40.
PALACE (2): «Breathless»: 13:10, 15:10, 17:10, 19:10, 21:10.
PALACE (3): «Something wicked this way comes»: 13:35, 15:35, 17:35, 19:35, 21:35.
PALACE (4): «Mad Max»: 12:15, 14:05, 15:55, 17:45, 19:35, 21:25.
PALACE (5): «Still Smokin»: 12:20, 14:10, 16:00, 17:50, 19:40, 21:30.
PALACE (6): «Hunger»: 13:20, 15:20, 17:20, 19:20, 21:20.
PARADIS (1): «E.T. l'extra-terrestre»: 21:20. «Tu fais pas le poids shérif»: 19:30.
PARADIS (2): «Capitaine Avenger»: 19:30. «L'oeil du tigre»: 21:20.
PARADIS (3): «Le camion de la mort»: 19:30. «Dar l'invincible»: 21:05.
PARALLÈLE: «La turlute des années dures»: 19:30, 21:30.
PARIS (1) (St-Hyacinthe): «Les voisins»: 19:00. «Tootsie»: 20:55.
PARIS (2): «Les folles nuits de Nathalie»: 19:00. «Jeux de nymphomane»: 19:50. «Tu ne penses qu'à ça»: 21:15.
PARISIEN (1): «48 Heures»: 13:30, 15:30, 17:30, 19:30, 21:35.
PARISIEN (2): «Querelle»: 12:50, 14:55, 17:10, 19:15, 21:25.
PARISIEN (3): «Nostradamus 1999»: 13:00, 14:45, 16:30, 18:15, 20:00, 21:45.
PARISIEN (4): «Y a-t-il enfin un pilote dans l'avion?»: 12:45, 14:20, 16:00, 17:40, 19:25, 21:10.
PARISIEN (5): «Officier et gentleman»: 12:10, 14:25, 16:40, 19:00, 21:20.
PLACE DU CANADA: «Blue Thunder»: 19:10, 21:20.
PLACE LONGUEUIL (1): «L'effroyable créature»: Ven.: 21:20. Du lun. au jeu.: 19:45. «200,000 dollars en cavale»: Ven.: 19:30. Du lun. au jeu.: 18:00, 21:45.
PLACE LONGUEUIL (2): «Maria Chapdelaine»: 19:00, 21:05.
PLACE VILLE-MARIE (1): «Grey Fox»: 13:30, 15:25, 17:20, 19:15, 21:10.
PLACE VILLE-MARIE (2): «Querelle»: 12:30, 14:50, 17:05, 19:20, 21:35.
PLAZA ALEXIS-NIHON (1): «La Traviata»: 19:05, 21:25.
PLAZA ALEXIS-NIHON (2): «Psycho II»: 18:45, 21:00.
PLAZA ALEXIS-NIHON (3): «Monty Python the Meaning of life»: 19:15, 21:15.
RIO (1): «Derrière le miroir sans tain». «Tout, mais pas ça». «Les frénésies amoureuses de Catherine»: Ven.: à compter de 13:00. En sem.: à compter de 19:00
RIO (2): «Terreur à l'hôpital central». «Reincarnations». «New York 1997»: Ven.: à compter de 13:00. En sem.: à compter de 19:00.
SAINT-DENIS (1): «La vengeance des fantômes»: 17:00, 21:00. «Les chiens de guerre»: 19:05.
SAINT-DENIS (3): «Il y a toujours de l'espoir pour ceux qui s'aiment»: 19:25. «Mon curé chez les nudistes»: 17:50, 21:20.
SÉVILLE: «Eating Raoul»: 19:30. «Blade Runner»: 21:30. «Night of the Living Dead»: minuit.
VERDUN: «L'effroyable créature»: Ven.: 18:00, 21:45. Du lun. au jeu.: 19:45. «200,000 dollars en cavale»: Ven.: 19:50. Du lun. au jeu.: 18:00, 21:45.
VERSAILLES (1): «Amityville II»: «Terreur dans la nuit»: 18:00, 19:45.
VERSAILLES (2): «Terry Fox le coureur de l'espoir»: 18:00, 19:45, 21:30.
VERSAILLES (3): «Y a-t-il enfin un pilote dans l'avion?»: 18:20, 20:00, 21:30.
VILLERAY: «Banana Joe»: Ven.: 18:10, 21:45. Du lun. au jeu.: 19:55. «Tais-toi quand tu parles»: Ven.: 20:00. Du lun. au jeu.: 18:20, 21:45.
WESTMOUNT SQUARE: «Wargames»: 19:00, 21:10.
YORK: «Flashdance»: 13:00, 14:40, 16:20, 18:00, 19:40, 21:20.

CINÉ-PARCS

CINÉ-PARC ODÉON (1) (Transcanadienne, sortie St-Bruno 98): Ven.: «L'effroyable créature». «200,000 dollars en cavale». «La vallée de la mort». En sem.: «L'effroyable créature». «200,000 dollars en cavale»: 19:30.
CINÉ-PARC ODÉON (2): Ven.: «Banana Joe». «Les sous-doués». «Le manipulateur». En sem.: «Banana Joe». «Les sous-doués»: 19:30.
CINÉ-PARC BOUCHERVILLE (1) (Transcanadienne, sortie 95): Ven.: «Tootsie». «Les bleus». «C'est ma chance». En sem.: «Tootsie». «Les bleus»: 19:30.
CINÉ-PARC BOUCHERVILLE (2): Ven.: «Le monde selon Garp». «Loin de la terre». «Une femme d'affaires». En sem.: «Le monde selon Garp». «Loin de la terre»: 19:30.
CINÉ-PARC CHÂTEAUGUAY (1) (4 milles du pont Mercier, vers Châteauguay): Ven.: «Banana Joe». «Les sous-doués». «Le manipulateur». En sem.: «Banana Joe». «Les sous-doués»: 19:30.
CINÉ-PARC CHÂTEAUGUAY (2): Ven.: «Le monde selon Garp». «Loin de la terre». «Une femme d'affaires». En sem.: «Le monde selon Garp». «Loin de la terre»: 19:30.
CINÉ-PARC CHÂTEAUGUAY (3): Ven.: «Space Hunter adventures in the Forbidden Zone». «Heavy Metal». «Mountain Man». En sem.: «Space Hunter adventures in the Forbidden Zone». «Heavy Metal»: 19:30.
CINÉ-PARC ST-MATHIEU (Route 15 sud, vers Plattsburg, sortie 38, à 3 milles de LaPrairie) — Ven.: «Cupidon chez les toubibs». «Veux-tu être mon garde du corps?». «La grande Zorro». En sem.: «Cupidon chez les toubibs». «Veux-tu être mon garde du corps?»: 19:30.
CINÉ-PARC LAVAL (1) (Autoroute des Laurentides, sortie 14): Ven.: «Banana Joe». «Les sous-doués». «Le manipulateur». En sem.: «Banana Joe». «Les sous-doués»: 19:30.
CINÉ-PARC LAVAL (2): Ven.: «Tootsie». «Les Bleus». «C'est ma chance». En sem.: «Tootsie». «Les Bleus»: 19:30.
CINÉ-PARC LAVAL (3): Ven.: «L'épée sauvage». «Survivance». «Alerte dans le Cosmos». En sem.: «L'épée sauvage». «Survivance»: 19:30.
CINÉ-PARC LAVAL (4): Ven.: «L'effroyable créature». «200,000 dollars en cavale». «La vallée de la mort». En sem.: «L'effroyable créature». «200,000 dollars en cavale»: 19:30.
CINÉ-PARC VAUDREUIL (1): Ven.: «L'effroyable créature». «200,000 dollars en cavale». «La vallée de la mort». En sem.: «L'effroyable créature». «200,000 dollars en cavale»: 19:30.
CINÉ-PARC VAUDREUIL (2): Ven.: «L'épée sauvage». «Survivance». «Le commando des tigres noirs». En sem.: «L'épée sauvage». «Survivance»: 19:30.
CINÉ-PARC ST-JÉRÔME (1): Ven.: «L'effroyable créature». «200,000 dollars en cavale». «La vallée de la mort». En sem.: «L'effroyable créature». «200,000 dollars en cavale»: 19:30.
CINÉ-PARC ST-JÉRÔME (2): Ven.: «Cupidon chez les toubibs». «Veux-tu être mon garde du corps?». «La grande Zorro». En sem.: «Cupidon chez les toubibs». «Veux-tu être mon garde du corps?»: 19:30.
CINÉ-PARC DOLLARD (1): «The Man with two Brains». «Best Friends»: 19:30.
CINÉ-PARC DOLLARD (2): «Still Smokin». «First Monday in October»: 19:30.
CINÉ-PARC DOLLARD (3): «The Terry Fox Story». «Without a Trace»: 19:30.

COMMISSION DE TRANSPORT DE LA RIVE SUD

L'horaire à l'origine du débrayage remis en vigueur

La Commission de transport de la Rive sud de Montréal remettra en vigueur, dimanche, l'horaire d'été qui avait provoqué un débrayage des chauffeurs d'autobus, dimanche dernier.

GERMAIN TARDIF

Ces derniers voulaient ainsi contester les changements d'assignations « pièces de travail » que comporte pour eux la modification des horaires. Leur exécutif syndical les avait invités à boycotter le choix aux listes dans lesquelles l'employeur leur demandait de s'inscrire. Une cinquantaine de chauffeurs seulement sur 435 avaient inscrit leurs choix.

Le syndicat exigeait de conserver l'horaire d'hiver et de négocier les changements à y apporter, ceci en dehors du cadre des négociations pour le renouvellement de la convention collective, qui sont présentement en cours.

Des rencontres d'urgence ont eu lieu durant la journée de dimanche et une entente de principe est intervenue entre le syndicat et la CTRSM pour le retour au travail le lendemain matin. Cette entente prévoyait le maintien de l'horaire d'hiver jusqu'au 5 juin et la mise en oeuvre d'une procédure spéciale et accélérée pour effectuer le choix aux listes. L'employeur s'engageait, de son côté, à ne pas entreprendre de poursuites légales ni de mesures disciplinaires.

Présentée à l'assemblée générale des chauffeurs, le même soir, elle fut rejetée par les membres.

Le vendredi précédent, le syndicat avait expédié au ministre du Travail et au Conseil des services essentiels un avis de grève pour le 8 juin. Cette semaine, le syndicat retirait son avis de grève et acceptait de négocier les services essentiels.

Une grève le 8 juin aurait été considérée illégale parce que que l'avis envoyé par le syndicat (local 3333 du SCFP) n'était pas accompagné d'une liste des services essentiels comme l'exige maintenant la loi 72.

En décidant de remettre en vigueur son horaire d'été, la CTRSM a laissé à la partie syndicale le soin de la mise au point d'une procédure spéciale de choix aux listes qui seront utilisées jusqu'à ce qu'on en vienne à une entente sur les modifications qui pourraient y être apportées.

Entretemps, la partie patronale a créé un comité technique chargé d'étudier les conséquences monétaires pour la CTRSM de l'application des demandes syndicales concernant l'objet du litige.

D'autre part, les 58 employés de bureau de la CTRSM, qui font partie du même syndicat que les chauffeurs mais dont la convention collective est différente, en sont à leur cinquième semaine de grève. Le conseiller syndical du SCFP, dans ce dossier, est le même que dans celui des chauffeurs: M. Guy Chartier.

La dernière rencontre de conciliation, dans le cas des cols blancs, remonte au 6 mai, ce qui laisse supposer que tous les efforts du local 3333 se trouvent actuellement concentrés sur les chauffeurs, ce qui n'est pas gai pour les grévistes.

Taxi: d'autres accusations de chauffeurs haïtiens

Des chauffeurs de taxi noirs d'origine haïtienne ont indiqué, hier, que des associations de propriétaires de taxi du coeur de la ville, (région No A 11), ont exercé diverses pressions pour empêcher leur intégration au système établi. Il se serait ainsi agi d'une discrimination faite par le moyen de la distribution des permis et par celui des adhésions aux associations de propriétaires. Ces pressions auraient également pris la forme d'actions directes comme l'utilisation, sur l'affichage des postes en commun, de graffitis disgracieux.

Ces indications ont été données hier à la reprise des travaux du Comité d'enquête de la Commission des droits de la personne qui examine les allégations de discrimination raciale dans l'industrie du taxi à Montréal. Le comité, présidé par Me Nicole Trudeau-Bérard, entendra des témoins de la région centrale de Montréal jusqu'à la fin du mois de juin. Cet hiver son enquête a porté sur la situation de l'est métropolitain ; les allégations de la partie ouest métropolitaine seront entendues plus tard.

Hier le procureur du comité, Me Ronald Picard, a interrogé cinq témoins de race noire ayant principalement eu des relations avec l'association SOS sur les modalités de leur intégration. Il s'en dégage une impression et des faits qui indiquent un système de rejet.

L'enquête est entreprise de la propre initiative de la Commission des droits de la personne en vertu de l'article 73 de la Charte des droits et libertés de la personne du Québec afin de vérifier les allégations de discrimination à l'égard des chauffeurs de taxi noirs. Parmi ces allégations on note le renvoi collectif des chauffeurs par une compagnie, le refus de leur accès à certains stationnements lucratifs, l'acceptation des commandes discriminatoires de certains clients, le refus de certaines associations de service d'accepter des chauffeurs noirs, et le reste.

Encore de l'eau à Laval-Ouest

C'est avec consternation que des citoyens demeurant dans le secteur Laval-Ouest ont constaté, au cours des dernières journées, que l'eau revenait les hanter, après avoir pratiquement disparu.

Le responsable de la Division des mesures d'urgence de Laval, Yvon Royal, a déclaré, hier, que depuis le dernier weeend la rivière des Mille-Ile avait débordé de plus de deux pieds.

« Les gens me demandent la raison de cette nouvelle indondation et je ne sais réellement pas quoi leur répondre. C'est très fachant pour les citoyens touchés, avec le retrait de l'eau dans les rues la semaine dernière, plusieurs d'entre-eux avaient entrepris certains travaux saisonniers et voilà maintenant que tout sera à recommencer », précise M. Royal.

C'est rue Riviera et 19e Rue que le niveau de l'eau a le plus monté. Yvon Royal est convaincu qu'il n'y a aucun danger d'inondation grave.

POLITIQUE D'INFORMATION

Québec accusé de ne s'intéresser qu'à la forme

Divers groupes syndicaux et populaires ont reproché hier au gouvernement du Québec de réduire son intérêt pour le domaine des communications écrites et électroniques à la seule dimension de la technique industrielle. Le gouvernement ne s'intéresserait donc plus au fond des choses d'une politique de l'information mais à sa seule forme.

JEAN-PIERRE BONHOMME

Cette association ad hoc, dans laquelle on remarque la présence de la Fédération nationale des communications (CSN), de la Centrale de l'enseignement du Québec et du Sommet populaire de Montréal, a ainsi voulu signifier sa dissatisfaction au sujet de l'esprit dans lequel s'engage la préparation du Sommet des communications dont les assises se dérouleront l'automne prochain. Le Sommet est une rencontre préparée par le ministère des Communications et devant mettre tous les intervenants en communication les uns avec les autres.

Un porte-parole du groupe, Mme Denise Tellier, de la Fédération des associations de consommateurs, a dit que la réunion d'orientation devant préparer le Sommet, tenue le 16 juin, a fait la preuve que la discussion va se dérouler dans un cadre « trop étroit ».

Mme Tellier et M. Laval LeBorgne, président de la Fédération nationale des Communications, tout en condamnant radicalement l'esprit de cet échange, n'en ont pas moins promis d'être présents. Ils se sont dit d'avis que la présence de leurs organismes était nécessaire du point de vue pratique.

Dans un document remis à la presse les intervenants ont déclaré que le document gouvernemental de base devant préparer le Sommet et intitulé « Un futur simple », est « pratiquement inacceptable ». Ce textes, disent-ils, établit que le gouvernement effectue « une volte-face politique » en évacuant tout le champ culturel des communications pour se borner à sa dimension technologique.

Ils en veulent pour preuve le fait que le document gouvernemental n'aborde plus « la question de la démocratisation de l'accès au savoir et à l'information ». Ils avancent qu'à la rencontre de préparation le « monde des affaires » a réussi à éliminer le sujet de l'élaboration d'une politique culturelle des communications. Ils soutiennent que cette élaboration d'une politique des communications n'est plus prioritaire comme on l'avait indiqué précédemment.

Le groupe ad hoc juge pour sa part que la discussion d'une politique qui concerne l'implantation et la mise à jour des banques de données est de première importance. L'accès et l'utilisation de ces banques, dit-il, devraient être « gratuits », ce qui n'est pas une réclamation banale. L'utilisation, aux fins culturelles, de Radio-Québec, dit-il enfin, est elle aussi importante. Ils signalent que rien, dans les documents, indique que l'utilisation de ce moyen de communication sera abordé. Le groupe ad hoc n'a par ailleurs pas formulé de politique générale concernant le contenu culturel, mais il a souhaité qu'un débat public s'engage à ce sujet.

L'enquête préliminaire de Bryce MacKasey se poursuit aujourd'hui

L'enquête préliminaire du député libéral Bryce Mackasey (Lincoln-Ontario) a été reportée à aujourd'hui pour permettre à la couronne de convoquer son second témoin.

L'enquête préliminaire de l'ancien ministre fédéral et ex-président du conseil d'administration d'Air Canada a été ordonnée pour déterminer s'il y a matière à procès à la suite des accusations de trafic d'influence portées par la GRC concernant les Ateliers d'usinage Hall Ltée, une société montréalaise qui a depuis fait faillite.

Le député libéral âgé de 61 ans est notamment accusé d'avoir accepté une somme de $400,000 en retour de son influence en tant que membre du Parlement pour obtenir des contrats du gouvernement pour Les Ateliers d'usinage Hall au cours des années 1981 et 1982.

Le président du Montreal Board of Trade, M. Robert Harrison, et l'homme d'affaires Jean Bruyère, sont tous deux accusés d'avoir conspiré pour offrir un pot-de-vin et corrompre un fonctionnaire public relativement à cette même affaire.

LITS DE LAITON
(garantie: laiton véritable)
À PARTIR DE 350$
SAMEDI 4 JUIN DE MIDI À 5H
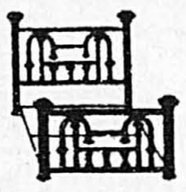
Achetez-les au prix du gros. Nous fabriquons et vendons directement au public. Disponibles dans toutes les grandeurs. Plus de 25 lits en stock. La vente se termine à 5 h.
Rendez-vous à nos entrepôts au: 16356 boul. Gouin ouest Pierrefonds
(Prendre la Transcanadienne direction ouest jusqu'à St-Charles (sortie 50) nord, jusqu'au boul. Gouin.) Tél.: 694-6359

GRATUIT

AVEC CHAQUE ACHAT de $25.00 et plus
2 Delphinium du Pacifique géants et fleurissants
Pieds d'alouette vivaces (en pots) d'une valeur régulière jusqu'à 7$.
Un décor exquis pour votre jardin, année après année, comme un vrai Perennial hivernal.
De grandes touffes colorées qui peuvent atteindre jusqu'à 5 pieds de hauteur, parsemées de fleurs bleues avec tiges majestueuses.
NOUS AVONS DES CENTAINES DE PLANTS DE LÉGUMES ET DE PLANTES ANNUELLES, À REPIQUER, EN BOÎTES.
30% DE RÉDUCTION
FUMIER de MOUTON, BOVINS
fertilisants parfaits pour arbustes, rosiers, arbres et pelouse.
Pommier, prunier, cerisier, gadellier, vigne à raisins, poirier, framboisier, fraisier, rhubarbe, etc.
MOUSSE DE TOURBE
Ravive le sol, développe les plantes.
25% DE RÉDUCTION
TERRE NOIRE
de qualité, sac de 35 litres.
Ord. 2,75$ EXTRA SPÉCIAL
3 SACS POUR $5.00
Plantez nos conifères en pots dès maintenant

PROFITEZ DE NOTRE OFFRE SPÉCIALE POUR PLANTES DE ROCAILLES ET VIVACES
Des plants qui fleuriront durant de nombreuses années, plusieurs variétés. Belles touffes.
Ne préférez-vous pas cette plante de chez Paul à cette plantule fragile?

Des années de satisfaction garantie.
Prix ordinaire 2,25$ à 3,99$ pour la plupart des variétés. Seulement $1.50
PÉPINIÈRE PAUL
9519 ouest, boul. Gouin
PIERREFONDS, 684-0290
DIRECTION: de la route Transcanadienne, est ou ouest, prenez la sortie 60; de Laval, prenez la sortie no 8, nous sommes juste à l'ouest du pont de l'autoroute Mirabel.
OUVERT 7 JOURS PAR SEMAINE

Offre spéciale week-end!
Nous vous remettrons un certificat cadeau chaque fois que vous louerez une voiture Tilden. Cette offre est valable le vendredi, samedi ou le dimanche dans les bureaux Tilden participants de la région de Montréal.
1 certificat pour une location d'une journée.
2 certificats pour une location de 2 jours ou plus.

RELIANT Tilden met en vedette les voitures Chrysler.
La collection d'articles numériques Tilden
■ Stylo à montre numérique
Prix de détail suggéré: $14.95
En échange d'un certificat.
■ Réveil miniature de voyage.
Prix de détail suggéré: $34.95
En échange de quatre certificats.
■ Calculatrice électronique de poche.
Prix de détail suggéré: $24.95
En échange de deux certificats.
RÉSERVATIONS: 878-2771

SAVIEZ-VOUS QUE ...
M. Ernest Lépine de St-Léonard a une Volvo GLT — 82 à vendre?
Pour plus de détails, consultez la rubrique 550...
pour les ANNONCES CLASSÉES mon choix c'est la presse
285-7111

RÉNOVATIONS
INNOVATIONS
Un étage à l'image de la mode d'aujourd'hui
Messieurs, voici un étage-mode conçu spécialement pour vous! Venez jeter un coup d'oeil au deuxième, centre-ville... vous serez enchanté par le tout nouveau décor ainsi que par notre sensationnelle sélection de vêtements dernier cri: complets d'une haute élégance, pimpantes tenues sport, seyantes chemises, cravates. De plus... une vaste gamme d'accessoires-mode comprenant sous-vêtements, chaussettes et une superbe collection de chaussures. Vous cherchez une mise impeccable en tout temps, rendez-vous au deuxième, centre-ville... Simpsons, c'est la solution!
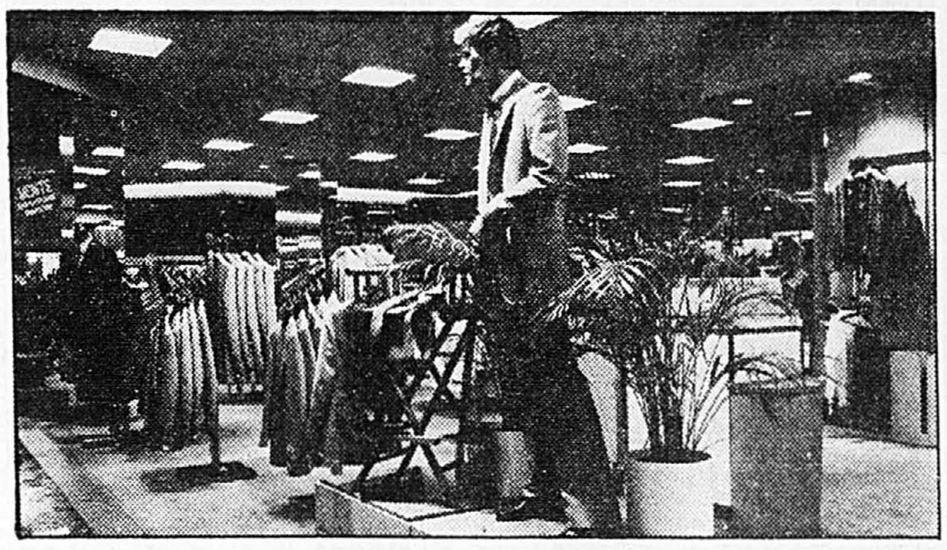
Les événements suivants auront lieu le samedi 4 juin, au magasin Simpsons, centre-ville.
«Une journée dans la vie d'un homme»
Mime créé et interprété par un membre de l'excellente troupe «Les Animeries». Les représentations auront lieu à toutes les 30 minutes, de midi à 14 h 30. Vitrine coin Metcalfe et Ste-Catherine.
«Johnny Monti et ses musiciens»
Venez écouter vos airs préférés. Les musiciens se promèneront au rez-de-chaussée et au deuxième en jouant leurs plus belles mélodies. De 11 h à 14 h.
Kiosque «Au Masculin»
Un représentant de la revue «Au Masculin» pourra vous renseigner sur cette toute nouvelle revue traitant des sujets les plus variés. Au deuxième, de 11 h à 15 h.
«Andrade» de «Lise Watier»
De midi à 13 h, des échantillons de «Andrade» pour hommes, de «Lise Watier», seront distribués à tous les messieurs qui se présenteront au deuxième étage.
Cadeau de «Aramis»
Avec tout achat de produits «Aramis», vous recevrez en cadeau un ensemble «Aramis» comprenant un peigne, un shampooing, un revitalisant et un épaississeur capillaire.
Simpsons MD

Un jour seulement, le samedi 4 juin Solde d'entrepôt chez Simpsons à Fairview et Anjou

Venez au Solde d'entrepôt chez Simpsons à Fairview et Anjou! Vous y trouverez une foule de bons achats pour votre foyer. De plus... vêtements à prix d'aubaine pour toute la famille. Vous apprécierez notre service courtois en plus de profiter de notre garantie Simpsons: "Satisfaction ou remboursement". Alors soyez au rendez-vous, le samedi 4 juin! Pour achat en personne seulement. Si la livraison est nécessaire, elle sera faite, moyennant des frais en rapport avec l'article (sauf indication contraire). Tous les articles sujets à des ventes antérieures.

PLUS DE NOMBREUX AUTRES SPÉCIAUX NON ANNONCÉS

à FAIRVIEW

POUR LE DIVERTISSEMENT

Télé-couleur

	Prix orig. Simpsons	
3 seul. "Lloyd's" 26". Modèle L700	699.00	559.20
1 seul. "RCA" 26". Modèle GFR760	1369.95	1295.96
1 seul. "Zenith" 26". Modèle SY2517	1295.95	1169.00
13 seul. "RCA" 20". Modèle FGR468	779.00	623.20
13 seul. "RCA" 20". Modèle FGR465	629.00	453.00
6 seul. "Panasonic" 20". Modèle PC2052	949.00	683.00
3 seul. "Panasonic" 20". Modèle PC2062	949.00	759.20
5 seul. "Zenith" 20". Modèle SY1927	949.99	759.99
4 seul. "Zenith" 20". Modèle Y1908	699.95	539.00
7 seul. "Zenith" 20". Modèle SY1961	1049.95	869.00
2 seul. "Toshiba" 20". Modèle CB945	829.95	659.95
4 seul. "RCA" 20". Modèle FGR450	599.95	450.00
3 seul. "RCA" 14". Modèle EGR326	459.95	367.96
3 seul. "RCA" 14". Modele EGR334	549.99	395.00
5 seul. "Electrohome" 14". Modèle "Pacer"	469.95	399.00
1 seul. "Sanyo" 14". Modèle 31C400	449.00	399.00
1 seul. "Lloyd's" 14". Modèle L350	429.00	399.00

Magnétoscopes

	Prix orig. Simpsons	
6 seul. "Sanyo". Modèle 4000	599.00	519.00
4 seul. "Sanyo". Modèle 6300	999.00	819.00

Joue-cassettes/chaînes stéréo

	Prix orig. Simpsons	
3 seul. "Sony Walkman". Modèle SRF80W	178.99	89.99
20 seul. Chaîne stéréo portative "Lloyd's". Modèle N757	79.95	49.95
8 seul. Chaîne stéréo portative "Toshiba". Modèle KTS-1	229.95	99.99

Rayon 2395, appareils de divertissement

Jeux vidéo

25 seul. Unité "Intellivision I" de "Mattel". Prix Orig. Simpsons $399 $189

Rayon 2203, jeux vidéo

MEUBLES

	Prix Simpsons
1 seul. Canapé et fauteuil de "Centrac". Style traditionnel. Motif paon fleurs sur fond beige	$940
1 seul. Canapé et fauteuil de "Citation". Recouvrement rose foncé	$650
2 seul. Canapé et fauteuil de "Cooper". Recouvrement beige/vert ou rouille beige	$1200

Matelas et sommiers

	Prix Simpsons
4 seul. "Avonhouse Luxury Firm". Matelas sommier-tapissier 39"	$340
4 seul. Mousse sur mousse "Avonhouse". Matelas/sommier-tapissier 39"	$340
4 seul. "Sealy Natural Rest". Matelas sommier-tapissier 39"	$225
4 seul. "Sealy Natural Rest". Matelas sommier-tapissier 60"	$310

Rayon 2401, meubles

MOQUETTE

	Prix orig. Simpsons	
17 seul. Tapis indien "Rana" 9' x 12'	$1298	$798
6 seul. Tapis indien "Rana" 8' x 10'	$998	$598

Rayon 2376, couvre-planchers

LAMPES

20 seul. Lampes style bougeoir en laiton. Prix orig. Simpsons $85 à $125 21.25 à 31.25

Rayon 2439, lampes

SERVICES À DÎNER

30 ens. seul. Ens. 20 pces "Hunan" Prix Simpsons 34.99

Rayon 2445, porcelaine

ARTICLES MÉNAGERS

12 ens. seul. Batterie 7 pces "Le Creuset". Modèle 7807. Extérieur couleur amande seulement. Prix Orig. Simpsons 179.98 89.99

Rayon 2426, articles ménagers

ÉLECTROMÉNAGERS "BEAUMARK"

Modèles d'étalage, usagés et de démonstration. Tous en bonne condition de fonctionnement.

Cuisinières

	Prix orig. Simpsons	
5 seul. Modèle 13570	809.98	649.98
5 seul. Modèle 13576	819.98	659.98
3 seul. Modèle 13150	519.98	419.98

Réfrigérateurs

4 seul. Modèle 35908	779.98	609.98
4 seul. Modèle 35958	769.98	619.98
4 seul. Modèle 33950	759.98	609.98
4 seul. Modèle 35970	919.98	739.98
3 seul. Modèle 37950	879.98	709.98

Rayon 2430, appareils électroménagers

ARTICLES DE SPORT

	Prix Simpsons
140 pai. seul. Skis de fond	14.99
80 pai. seul. Skis de fond	9.99

Rayon 2469, articles de sport

JOUETS

	Prix orig. Simpsons	
17 seul. Tricycle "Schtroumpf"	27.99	18.76
26 seul. Tricycle "Chips"	32.99	22.11
20 seul. "Creative Riders"	16.99	11.39
34 seul. Poussette "Berry"	19.99	13.40
22 seul. Tricycle "Coccinelle"	19.99	13.40
13 seul. Voiturette "Coccinelle"	27.99	18.76
35 seul. Piscine "Tortue"	17.99	14.39
Sélection d'animaux en peluche	2.99 à 49.99	2.24 à 37.49

Rayon 2470, jouets

QUINCAILLERIE

3 seul. Gloriette "Capri" 9 x 13. Toit orange/blanc. Prix orig. Simpsons 349.99 $299

10 seul. Radio AM/FM joue-cassettes "Audiovox". Modèle 3000. Prix orig. Simpsons 139.99 69.97

20 seul. Taille-herbe "Duramark". Modèle 800. Prix orig. Simpsons 59.99 47.99

1 seul. Chasse-neige 10 c.v. "Duramark" Prix orig. Simpsons 1349.99 $849

1 seul. Chasse-neige 5 c.v. "Duramark" Prix orig. Simpsons 799.99 $549

Rayon 2690, quincaillerie

TENTURES

	Prix orig. Simpsons	
6 seul. Coussins divers	15.98	9.58

Ensembles literie "Blossom"

12 seul. Format jumeau	139.98	83.98
6 seul. Format double	149.98	89.98
2 seul. Format Queen	169.98	101.98
4 pai. seul. Rideaux, 185" x 81"	95.98	57.98
3 seul. Nappes	29.98	17.98

Rabais 30% - Stores "Draco" faits selon spécifications

Rayon 2385, tentures

VALISES

Valises "Sirco"

	Prix orig. Simpsons	
10 seul. Sac de voyage 53 cm. No 3813	24.00	12.00
16 seul. Fourre-tout 42 cm, No 2713	18.00	9.00
17 seul. Fourre-tout 35 cm. No 2813	16.50	8.25

Rayon 2436, valises

à ANJOU

POUR LE DIVERTISSEMENT

Télé-couleur

	Prix orig. Simpsons	
8 seul. "RCA" 14". Modèle EGR334	549.99	395.00
12 seul. "RCA" 20". Modèle FGR450	599.95	450.00
10 seul. "RCA" 20". Modèle FGR465	629.00	453.00
4 seul. "Panasonic" 20". Modèle PC2052	749.95	683.00
2 seul. "Electrohome" 26". Modèle "Dimension" avec base pivotante	1059.00	847.00
2 seul. "Electrohome" 20". Modèle "Vista"	899.00	599.00

Magnétoscopes

	Prix orig. Simpsons	
8 seul. "Sanyo". Modèle 4000	599.00	519.00
3 seul. "Sanyo". Modèle 6300	999.00	819.00

Radios

50 seul. Variété de modèles de marques connues dans la sélection. Prix orig. Simpsons $29 à $288 $18 à $144

Rayon 3395, appareils de divertissement

MEUBLES

	Prix orig. Simpsons	
1 seul. Canapé et fauteuil de "Kroehler". Recouvrement bleu "Sultan"	1798.00	1188.00
1 seul. Causeuse assortie	849.00	449.99
1 seul. Canapé. Recouvrement style tapisserie	1200.00	599.00
1 seul. Causeuse assortie	965.00	449.99
1 seul. Canapé et fauteuil de "House of Braemore"	1149.00	799.99
3 seul. Berceuse	279.98	159.00
2 seul. Fauteuil. Recouvrement rouille	269.00	199.99
1 seul. Bar semi-circulaire. Fini chêne	304.98	160.00

Matelas et sommiers

	Prix orig. Simpsons	
6 seul. "Simmons Supremacy I". Matelas/sommier-tapissier 39"	$350	219.99
3 seul. "Simmons Supremacy II". Matelas/sommier-tapissier 39"	$380	239.99
4 seul. "Simmons Supremacy II". Matelas/sommier-tapissier 54"	$430	279.99
3 seul. "Sealy Natural Rest III". Matelas/sommier-tapissier 54"	$470	305.50
4 seul. "Sealy Natural Rest II". Matelas/sommier-tapissier 60"	$520	338.00
1 seul. Canapé-lit "Kroehler"	Spécial	499.00
1 seul. Canapé-lit	$599	389.00

Rayon 3401, meubles

LAMPES

20 seul. Lampes genre bougeoir en laiton. Prix orig. Simpsons $85 à $125 21.25 à 31.25

Rayon 3439, lampes

Abat-jour "Crépuscule"

20 seul. Modèle K7.	Prix orig. Simpsons $25	9.99
20 seul. Modèle K9.	Prix orig. Simpsons $30	11.99
15 seul. Modèle K 11	Prix orig. Simpsons $35	13.99

Rayon 3228, boutique du cadeau

SERVICES À DÎNER

12 ens. seul. Ens. 45 pces Prix orig. Simpsons $100 69.99

30 ens. seul. Ens. 20 pces "Hunan" Prix Simpsons 34.99

Rayon 3445, porcelaine

ARGENTERIE

50 seul. Support plaqué argent pour menthes "After Eight" Prix orig. simpsons 6.96 3.49

18 seul. Cadre plaqué argent Prix orig. Simpsons 10.99 à 59.99 5.49 à 29.99

Rayon 3228, argenterie

MOQUETTE

	Prix orig. Simpsons	
4 seul. Tapis indien ovale "Nirvana", 2'6" x 4'	$115	57.50
3 seul. Tapis indien ovale "Nirvana", 9' x 12'	$1299	649.50

Rabais 50% - Tapis de moquette. Variété de formats et coloris.

Rayon 3376, couvre-planchers

ARTICLES MÉNAGERS

	Prix orig. Simpsons	
6 seul. Table/plateau genre étal de boucher	53.00	21.50
24 seul. Théière	29.98	14.99
12 ens. seul. Batterie 7 pces "Wear-Ever" pour cuisson sans eau	169.99	76.99

Rayon 3426, articles ménagers

"BEAUMARK"

Modèles d'étalage, usagés et de démonstration. Tous en bonne condition de fonctionnement.

Cuisinières

	Prix orig. Simpsons	
3 seul. Modèle 13570	809.98	649.98
3 seul. Modèle 13576	819.98	659.98
2 seul. Modèle 13150	519.98	419.98

Réfrigérateurs

4 seul. Modèle 33950	759.98	609.98
3 seul. Modèle 33958	769.98	619.98
3 seul. Modèle 35900	749.98	599.98
5 seul. Modèle 35970	919.98	739.98
3 seul. Modèle 37900	809.98	649.98
3 seul. Modèle 37970	969.98	779.98

Climatiseurs

1 seul. Modèle 76602	469.98	315.98
3 seul. Modèle 76102	639.98	415.98
2 seul. Modèle 75802	499.98	355.98

Lave-vaisselle

1 seul. Modèle 40098	669.98	499.98

Rayon 3430, appareils électroménagers

Aspirateurs

	Prix orig. Simpsons	
3 seul. Aspirateur vertical. Model 99003	209.98	119.98
3 seul. Aspirateur vertical. Model 99005	309.98	189.98

Rayon 3371, aspirateurs

ARTICLES DE SPORT

125 pai. seul. Skis de fond Prix orig. Simpsons 79.99 et 89.99 14.99

70 pai. seul. Skis de fond Prix orig. Simpsons 59.99 et 69.99 9.99

Rayon 3469, articles de sport

JOUETS

	Prix orig. Simpsons	
6 seul. "World Championship Baseball" de "Mattel"	159.99	49.99
6 seul. "World Championship Football" de "Mattel"	159.99	49.99
2 seul. Filtre "Coleco" pour piscine. Modèle CF950	299.99	149.99
1 seul. Filtre "Coleco" pour piscine. Modèle CF1080	349.99	174.99
100 kg seul. Produits chimiques variés pour piscine. Contenant 1 ou 2 kg. Prix orig. Simpsons 6.49 à 19.99		2.49 à 9.99

Rabais 25% - Sélection d'animaux en peluche.

Rayon 3470, jouets

TENTURES

Tentures "Willow"

	Prix orig. Simpsons	
8 pai. seul. 75" x 63"	35.98	17.99
7 pai. seul. 75" x 95"	39.98	19.99
14 pai. seul. 96" x 95"	54.98	27.49
12 pai. seul. 144" x 95"	79.98	39.98

Rabais 30% - Stores "Draco" faits selon spécifications.

Rabais 30% - Tentures faites selon spécifications.

Rayon 3385, tentures

QUINCAILLERIE

12 seul. Coffrets pour étagère. Modèle 13A291. Prix orig. Simpsons 14.98 3.74

6 seul. Insecticide "Bug-Gards". Modèle BK-60 Prix orig. Simpsons 109.99 62.98

2 seul. Tondeuse électrique "Duramark" à lame jumelée. Modèle RE189-50. Prix Simpsons 139.99

Rayon 3690, quincaillerie

Rabais 50% à 75%

Pour achat en personne seulement

SOLDE! VÊTEMENTS MODE

À FAIRVIEW ET ANJOU
VÊTEMENTS SPORT POUR DAMES
VÊTEMENTS MODE POUR JUNIORS
SOULIERS POUR HOMMES ET DAMES
VÊTEMENTS POUR HOMMES

Simpsons MD